START

DISCOVRS MERVEILLEVX DE LA vie, actions & deportemens de Catherine de Medicis Royne mere,

Auquel sont recitez les moyens qu'elle a tenu pour vsurper le gouuernement du Royaume de France, & ruiner l'estat d'icelüy.

Ho. 12.

M. D. LXXV.

LE GOVVERNEMENT de Catherine de Medicis Roine de France.

COmme il ſeroit treſ-vtile que les vies de toutes perſonnes publiques qui ont apporté quelque notable fruict au monde fuſſent bien & diligemment eſcrites, tant pour recompenſe de leurs trauaux que pour exemple de vertu à l'aduenir. Auſſi penſe-ie certainement, qu'il ſeroit à ſouhaiter, que les perſonnes qui n'ont prins leur plaiſir, ny employé leur peine qu'à mal faire, fuſſẽt enſeuelies en perpetuelle oubliãce, tãt pour punitiõ de leurs meſchãcetez indignes de memoire, que pour ne laiſſer aux hommes trop habiles d'eux-meſmes à tout mal, vn patrõ de meſchanceté, pour tãt plaſtoſt s'y façonner. C'eſt pourquoy i'ay quelque temps faict cõſcience d'eſcrire les actiõs de Catherine de Medicis, qui ſe dit auiourdhuy regẽte de noſtre miſerable royaume de Frãce, cõme eſtãt icelle vn vray patrõ de tyrãnie en ſes actiõs publiques, & de toutes ſortes de vices en ſes plus priuées, & ay craint aucunement de ſouiller mes mains en ſi vilaine & orde matiere: mais cõſiderãt en fin, qu'elle vit encor, & ne vit pas ſeulemẽt, mais regit tout à l'appetit des paſſiõs qui la regiſſent, & maintenant ſous pretexte d'vn

titre audacieuſemẽt vſurpé, nous veut regẽter, & cõtinue à nous fouëtter & bourreller cruellemẽt ſans preſque qu'aucun de nous face ſemblãt de le ſentir, cõme ſi par ſes bruuages enſorcelez elle nous auoit tranſmuez en beſtes brutes, ou pluſtoſt priuez de tout ſentiment. Ie ſuis contraint de laiſſer tous ces ſcrupules, & me ſuis obligé à mettre la main à ceſt ouurage, biẽ qu'à contrecœur, pour mõſtrer à vn chacũ, qu'elle eſt celle qui nous tiẽt ſous ſa patte & par ſes faicts paſſez ce que nous en deuõs eſperer à l'aduenir ſi nous ne regardons les moyẽs de nous en deliurer. Ie ne pretẽs point, Dieu m'ẽ eſt teſmoin, dire ſimplemẽt mal d'elle: ie taſche d'ẽpeſcher que elle ne nous face mal. Ie ne la veux point iniurier. Ie veux aduertir vn chacun de ſon iniuſtice, & des torts & iniures qu'elle faict à ce royaume. Ie ne fay point cecy par vengeance: poure vengeance ſeroit cecy de tant de maux qu'elle nous a faicts: Ie deſire ſeulement preuenir la finale vengeance, que de long temps elle prepare cõtre tous les gens de bien de ce royaume, qu'elle n'accuſe en ſon cœur, que d'innocence, ne hait que pour leur vertu, ne pourſuit que pour l'amour qu'ils ont au public. Ie commenceray donc par le pays du lieu de ſa naiſſance ſuyuant le dire du Poëte, que le naturel eſt caché au terroir.

Cathe-

CAtherine de Medicis, en premier lieu eſt Florẽtine. Entre les natiõs, l'Italie emporte le prix de fineſſe & ſubtilité: en Italie la Toſcane, en Toſcane la ville de Florence, les prouerbes en ſont tous cõmuns. Or quand ceſte ſcience de trõper tombe en perſonne qui n'a point de conſcience, comme il ſe voit le plus ſouuẽt és gens de ce pais-là, ie laiſſe à penſer combiẽ de maux on en doit attendre. En apres elle eſt de la maiſon de Medicis. Ceſte maiſon ayant eſté lõgue eſpace de temps cachée à Florence ſous la lie du peuple en petite eſtime, ou, pour ſa vilité, perſõne ne la cognoiſſoit, commença à s'eſclaircir au monde par vn charbonier qui acquit quelque peu de bien. Ceſtuy-ci eut vn fils qui fut medecin, & commença à prendre ſurnom & armes de ſon art. Et comme nous voyons auiourdhuy les gens de meſtier, mettre leur outil principal en leurs marques, les maſſons vn marteau ou vne truelle, les tailleurs, des oiſeaux, & ainſi des autres: pareillement ceſtuy-ci print pour ſes armes cinq pilules en nombre impair, comme les medecins ont accouſtumé de les ordonner, ce qui a eſté ſi

Origine de Catherine de Medicis.

bien obſerué durant quelque temps, qu'encor qu'aucuns changeaſſent le nõbre pour la diſtinction des familles, ſi retenoyẽt-elles touſiours l'imparité, meſmes à fin de monſtrer à la poſterité, que par ſon art il eſtoit paruenu à quelque nom, prit le ſurnom de Medicis, en nombre pluriel, à la façon d'Italie, qui a eſté retenu iuſques auiourdhuy. De faict liſez tous les hiſtoriens de Florence, vous ne trouuerez point de mention de ceſte maiſon que tout ſur la fin: eñcor que lors qu'ils parlent des factions de la ville, & qu'ils nomment toutes les familles, ou ñobles ou notables entre les populaires, qui eſtoyent contraintes de ſuyure l'vne ou l'autre, il ſe preſentaſt aſſez d'occaſion d'en parler. Boccace au denombrement qu'il faict des notables familles n'en parle point: comme de faict le premier degré qu'elle eut, fut par vn Syluestre qui ſe rendit chef du menu peuple, contre les Patrices ou nobles, puis elle s'enrichit par banques & vſures, par richeſſes corrompit le peuple, par corruption ſe rendit maiſtreſſe de la ville, & en ceſte maiſtriſe ne taſcha à riẽ plus qu'à deſraciner les plus anciẽnes &

plus

plus illuſtres races, comme il n'y a Florẽtin qui ne ſcache, ny hiſtorien qui ne teſmoigne: tant qu'à la fin par obliques & illegitimes moyens elle paruint à la tyrannie, en laquelle elle ſe ſceut ſi biẽ accroiſtre en peu de temps, que le Duc de Florence dernier mort, qui pour entrer à l'adminiſtration de la ville de Florẽce, ſe contẽtoit au commencement de douze mil ducats paran pour ſõ entretenemẽt, en tiroit quãd il eſt mort, annuellement iuſques à douze cens mil par ſes ſubtiles inuẽtions fauoriſées de ciradelles & garniſons d'eſtrãgers pour tenir ſes propres citoyẽs en bride. Elle eſt donc venue de tresbas lieu, & pourtãt ſi ſelõ le ꝓuerbe, iamais maſtin n'ayma leurier, la nobleſſe Frãçoiſe ne doit iamais attẽdre de Catherine de Medicis q̃ ſõ auiliſſemẽt & aneãtiſſemẽt total, ſi tãt eſt qu'õ la laiſſe touſiours gouuerner à ſa poſte. Les Florẽtins pour la pluſpart, cõme diẽt ceux qui toute leur vie les ont pratiquez, ſe ſoucient peu de leur conſciẽce, veulẽt ſembler religieux & nõ pas l'eſtre, n'aymẽt perſõne qu'eux-meſmes, enuyent tous ceux & hayent mortellement qui ont quelque choſe plus qu'eux, en vertu, nobleſſe, ou

autre bonne qualité, & ſur tout ceux auſquels ils ſont aucunement obligez, quoy que par ceremonies, ils ſe monſtrent affables à vn chacun. Les Medicis ont en eux vne quinte eſſence de toutes ces bonnes parties remarquée par tous les hiſtoriens de noſtre temps, quelque craintifuement ou fauorablement qu'ils en ayent eſcrit; mais ſont outre tout cela taxez particulierement, d'vne prodigalité ſans meſure du bien d'autruy enuers perſonnes indignes & de neant, de paillardiſes brutales, & principalement d'vne treſ-profonde diſſimulation, propre à executer toutes ſortes de trahiſons. Ie ne veux point recercher l'obſcure memoire de ceux de ceſte lignée : ie me contenteray de parler de la plus illuſtre, dont la memoire eſt toute fraiſche. Coſme & Laurens de Medicis ont eſté louez pour leur liberalité enuers le peuple, qui ne tẽdoit qu'à tyranniſer la patrie, & n'eſtoit à vray dire, qu'vn hameçõ qu'ils iettoyẽt pour prẽdre le poiſſon & le mãger apres. Cela ne ſe peut appeller vertu: car les actiõs vertueuſes n'õt autre intẽtiõ q̃ la vertu, & perdẽt ce nom incõtinẽt que elles ſe font pour quelque autre reſpect.

Le

Le peuple commença petit à petit à s'apperceuoir de ceſte fauſſe mõnoye, mais trop tard à y dõner ordre: & l'effect à mõſtré à quelle fin tendoit ceſt vmbre de vertu. Mais qui veut voir clairement, pourquoy ceux de ceſte race veulẽt ſembler gens de biẽ quelque eſpace de tẽps, le pourra voir és actions de Leon dixieme, & de Clement ſeptieme, tous deux Papes, oncles de noſtre Royne mere, qui ont eſté l'honneur principal de ceſte race, & que i'eſtime deuoir eſtre pluſtoſt choiſis qu'aucuns autres, puis qu'ils ont eſté eſleuez à ſi haute dignité & eleuatiõ, en lieu ou chacun les pouuoit plus aiſément contempler qu'entre la foule d'vn peuple, où les partialitez d'vne ville. Or voicy quels ils eſtoyent, ſi vous croyez à Guicciardin Florẽtin, qui eſtoit des principaux de leur faction: & à Paule Ioue Eueſque de Come, leur affectiõné ſeruiteur, leſquels pour l'hõneur, cõme il eſt à croire, du ſiege Apoſtolique, & l'amour qu'ils leur portoyent, les auront eſpargnez en leurs hiſtoires autant qu'il leur a eſté poſſible. Leon dixieme, duquel on attribue le naturel & pourtrait du viſage à la Royne mere, auant qu'il fuſt creé

+ Paule Ioue. liu. 36.

Naturel de Leõ x. Paule Ioue. liu. 32

pe, ſuyuãt leur aphoriſme, qu'il faut ſembler hõmme de bien, & non l'eſtre: faiſoit tant le religieux & le ſainct hõme, qu'vn chacun s'eſtimoit heureux par ſon election, tant pour la paix publique, que pour le repos particulier qu'vn chacũ eſperoit de luy, apres les guerres, tumultes, & degaſts de Iules 2. ſõ predeceſſeur. Si toſt qu'il s'eſt aſſis en la chaire Papale, ſi toſt qu'il s'eſt recognu au plus haut degré qu'il peuſt eſperer, chacun recõmence a le meſcognoiſtre & a apperceuoir la tromperie. Il ſeme des diuiſions entre les Princes de la Chreſtienté & feinct amitiez ſecretes auec l'Empereur Charles, & auec le Roy François ſecond ennemis ouuerts & declairez, & leur promet couuertement faueur & ayde à tous deux tout en vn meſme temps, pour les encourager à s'ẽtrebattre. Il fait publier des iubilés & celebrer en proceſſions: & cependant ſe plonge en voluptez & delices de toutes ſortes, iuſques au col. Il fait preſcher par toutes natiõs des croiſades contre les Turcs: & n'eſt que pour enrichir des maquereaux, des bouffons, des flatteurs de toutes profeſſions: promet des indulgences, à qni contribuera

Voyez Vuicciardin & Iouue pendãt tout ſon Papat.

& l'aſ-

& l'argent des contributions s'en va en ſes deſpences exceſſiues, en ſes dons immenſes, aux plaiſirs de ſa ſœur Magdeleine, qui ont tous les deniers des indulgences d'Alemaigne: dont Luther (dit Guicciardin) prit occaſion de crier contre le purgatoire, & entrer en lice contre les Papes: & nous ſçauons ce qui en eſt aduenu depuis en la Chreſtienté. Il ſemble liberal à merueilles: mais c'eſt du threſor amaſſé par Pape Iules, quelques guerres qu'il euſt entretenues, c'eſt des biẽs & hõneurs de l'Egliſe, qu'il depart ſeulemẽt a ſes parens, amis & ſeruiteurs Toſcans & Florẽtins, c'eſt du patrimoine de ſainct Pierre qu'il ruine de dances qu'il augmẽte iournellement, & leur afferme. C'eſt des deniers qu'il exige au double des expeditions beneficiales de toute la Chreſtiẽté, employez à enrichir vn petit nombre de perſonnes auſquelles il s'aduoue. Cependant il donne occaſion de murmure & diuiſiõ en l'Egliſe, qui encores s'ẽ reſent & reſentira, il appourit le Clergé pour vn lõg tẽps, il engage l'eſtat Eccleſiaſtique en Italie, de telle ſorte, q̃ ſon ſucceſſeur n'y trouue que prendre, dont le prouerbe demeura, que

Guicciard liu. 3.

Guicciard liu. 14. au le Ioue liu. 15. ſur le cõmencement.

Gnicciard liu.14.

Nature de Clemét 7.

Guicciard liu.12.& 15.

ſon põtificat duroit encor apres ſa mort: bref en dreſſant quelque beau Coloſſe, ou enrichiſſant quelque portail il ruine toute la maiſon. Venons à Clement ſeptieme, oncle auſſi de noſtre Catherine. Ceſtuy-cy fut fait Cardinal cõtre les decrets de l'Egliſe qui en excluent les baſtars: & puis Pape, en achetant par argẽt & par promeſſes les voix du conclaue, ioint qu'il auoit aſſez biẽ ioué ſon perſonnage iuſques à ce poinct. Or voicy cõme ſes ſeruiteurs meſmes vaincus par la force de la verité, le nous depeignẽt. Il parloit à tous propos de faire d'vn commun accord la guerre aux Turcs, & ſemoit ou nourriſſoit touſiours des guerres entre les Chreſtiens, s'accoſtans ores d'vn Prince, ores de l'autre, & ores de tous deux enſemble pour les entretenir. Il parloit de pourſuyure les Heretiques, & luy-meſme eſtoit ſi bon Catholique, qu'il fit diſputer à Rome à quelques Philoſophes r'aſſemblez des enuirons, ſi l'ame eſtoit immortelle ou non: & n'eut point de hõte de prononcer, que iamais n'auoit peu croire qu'elle fuſt immortelle. Il parloit de faire des confederations auec l'Empereur, auec le Roy de Fran-

France & autres Princes, & eſtimoit ſottiſe de tenir ſa foy, ſi õn n'y auoit du profit, dont il acquit, diſent ils le loyer des pariures, que de ce qu'il promettoit en intention de le tenir, perſonne ne le pouuoit plus croire. Cecy apparut en toutes les negociatiõs qu'il traita auec les Princes de Chreſtiẽté, & és vengeances qu'il exerça à Florence apres l'auoir reptiſe, y faiſant mourir les plus notables contre les mots expres de la capitulation: Et quand ils vienẽt à deſcrire ſon naturel. il ſe plaiſoit fort, diſent-ils, à diſſimulation, il n'y auoit perſonne, que ceux qui eſtoyẽt appriuoiſez auec luy pour quelque cauſe des plus ſecretes (ces mots s'ẽtendẽt aſſez ſans appeller les choſes par leur nom) & ceux-cy, il les auançoit ſans honte, reſpect ny eſgard aucun, iuſques aux plus grans honneurs, & les enrichiſſoit ſans meſure: mais les gens de biẽn, de merite, & d'hõneur (marquez le vray naturel de ſa niece) il entretenoit en apparẽce par belles paroles, mais en effet, il les hayſſoit en ſon cœur, & tous ceux principalemẽt auſquels il eſtoit tenu & obligé, comme vn mauuais payeur ſes creanciers: iuſques la, que Ioue dit, qu'il

Paule Ioue. liu. 30.

Paule Ioue. liu. 29.

Paule Ioue. liu. 32. en ces mots meſmes.

Paule Ioue. liu. 29. eut plus de ioye de ce que le Prince d'Orenge, qui en sa faueur tenoit la ville de Florence estroitement assiegee, y fut tué, qu'il n'eut d'auoir recouuert la ville, mesmes d'auoir esté creé Pape, craignant que pour recompense, il ne luy demandast sa niece Catherine en mariage, de laquelle pour en tirer seruice, il luy auoit dõné esperance. Et aussi mourut il suspect en toutes ses actions à tous les Princes de la Chrestienté, odieux à la court de Rome, & si fort hay d'vn chacun, qu'estant soupçonné contre son medecin, de l'auoir empoisonné, n'y eut celuy qui ne l'en remerciast en son cœur, comme ayant fait vn singulier seruice à toute la Chrestienté, & notamment à la ville de Rome de l'en auoir deliuree. Voila les oncles paternels de Catherine de Medicis: ie ne dy que ce que les histoires plus approuuees de nostre tẽps tesmoignent: ceux qui les ont conneus particulierement, en pourroyent dire d'auantage. Que si vous les enquerez qui estoit Laurens de Medicis son pere, ils vous diront, que c'estoit vn hõme cõsommé en toutes especes de vilenies, en adulteres, en incestes, vn hõme aueu-

Paule Ioue. liu. 32. Guicciard liu. 20.

Paule Ioue. liu. 32.

Paule Ioue. liu. 36.

aueuglé d'ambition, a qui ne restoit que d'estre grand pour faire de tres-grans maux: & qui par apres ceste autre Laurens son cousin germain, Ils vous reciteront, cõme il feignit vne estroite amitié vn an entier auec Alexãdre de Medicis, sõ plus proche parent, se rendit esclaue de tous ses plaisirs, se fit son espion enuers les Strossi, & tous ses autres ennemis, sõ maquereau enuers toutes celles qu'il desiroit, iusques à incestes tres-execrables, & finalement l'ayant attiré à sa maison, soubs pretexte de le faire iouyr de quelque Dame, le tua de sa main, dormant en son lict propre. Vous voyez comme le pays de sa naissance, sa race, les actions de ses plus proches, nous doyuent faire attendre de terribles choses d'elle. Or les Astres menacerent euidemment au temps qu'elle nasquit, le lieu ou elle feroit sa demeure. Ses parens curieux comme ils sont là ordinairement, de sçauoir le destin de sa vie, assemblerent les plus fameux Astrologues dés enuirons, pour faire sa natiuité: entre autres Bazil Mathematicien, celuy qui predit au Duc de Florence dernier mort, lors qu'il n'y en auoit au-

Predictiõs en sa natiuité.

cune apparence qu'vne grande & excellente dignité l'attendoit. Le regiſtre ou opiniõ de ces Aſtrologues, eſt eſcrite en forme de cõſultatiõ, & ſe pourroit encor recouurer. Tous iugerent d'vn accord, qu'elle ſeroit cauſe (ſi elle viuoit) de treſ grandes calamitez, & finalement de ruine totale à la maiſon, & au lieu ou elle ſeroit mariee: ce qui eſtonna les parens, de ſorte qu'ayãs eſté aucunemẽt en brãle de la ietter au loin, comme vn Paris, qui ruina ſa patrie & autres ſemblables, conclurent par pitié de la nourrir, mais pour faire mẽtir les inclinations que prediſent les Aſtrologues de ne la marier iamais: aduint q̃lque tẽps apres, que Florẽce ſe voulut deliurer de la tyrãnie des Medicis, & fut aſſiegee l'an 1530. à l'inſtance du Pape Clemẽt, qui les y vouloit maintenir. Ceſte prediction ne s'eſtoit peu du tout celer: car Clarice de Medicis ſa tante, femme de Philippes Stroſſi, ennemie formelle de ces Medicis, qu'elle tenoit pour baſtards, l'auoit ſceu & quelques autres auſſi, qui ne tenoyẽt pas conte de la celer, dõt ceux qui en oioyẽt parler n'imaginans pas qu'elle deuſt iamais eſtre mariee hault, penſans qu'elle deuſt

eſtre

eſtre occaſion de la ruine de leur ville, & ce d'autant plus que Clement demandoit touſiours en premier lieu qu'on luy rendiſt ſa niece Catherine, là deſſus fut tenu vn conſeil. Les vns propoſerent de la mettre dedans vn panier, & le pendre deſſus le rampart entre deux creneaux: à fin que quelque canonnade l'emportaſt: meſmes y eut quelque preſcheur, qui exhorta les ſeigneurs publiquemẽt, a ce qu'ils s'en deffiſſent de telle ſorte. Autres de la mettre en vn bourdeau, quand elle ſeroit en aage, aucuns de l'oſter aux religieuſes qui l'auoyent en garde, & la mettre au couuent des Emmurtes, dont elles ne ſortent iamais: tous d'vn accord, de ne la rendre iamais à ſon oncle. En fin la plus douce ſentence en apparence, & en effet, la plus cruelle fut ſuyuie, qui fut d'aucuns, qui propoſerent de la laiſſer és mains des religieuſes qui la gardoyent, comme de fait elle y fut, tant que la ville ſe rendit. Il en auoit gratifié le Prince d'Orenge pẽdant le ſiege: maintenant qu'il en eſt depeſché, il en fait feſte ores à Franceſco Sforza Duc de Milan, en faueur de l'Empereur, ores à vn autre.

Paule Iouc. liu. 29.

Mariage de la Royne mere.

En fin vn desir extreme de vengeance, pratique & conclud ceſt infortuné mariage. Le Roy François premier, n'eſtoit point bien content de la rigueur que l'Empereur luy auoit tenue en ſa priſon, & des traitez faits auant qu'en ſortir. Le Pape Clement pareillement, eſtoit irrité du ſac de Rome, auquel il auoit eſté pris: entrepris, diſoit-il, par la conniuence de l'Empereur, & tout fraiſchement auſſi il auoit, eſtant eſleu comme arbitre, adiugé la ville de Modena au Duc de Ferrare, laquelle Clement pretendoit ſuiure. Tous deux s'en vouloyent donc venger, mais tous deux ſe deffioyent aucunement de leurs moyens, & auoient à faire, l'vn de l'authorité Papale, & l'autre des forces de France, le Roy luy fait tenir propos par les Cardinaux de Tournon, & de Grandmont, du mariage de Henry Duc d'Orleans, lors ſon fils auec ſa niece. Clement le deſiroit fort, & ne pouuoit croire, que ce fuſt à bon eſcient, il deſcouure ceſte negociation à l'Empereur, à qui il faignoit de ſe fier, pour l'alliance confirmee par le mariage de ſa fille naturelle, auec Alexandre de

Guicciard liu. 20. Paule Ioue. liu. 31. Martin du Bellay. li. 4.

Medicis. L'Empereur luy reſpond, que s'il faiſoit mine de preſſer ceſt affaire, il apperceuroit tout clairement, que ce n'eſtoit que pour l'amuſer. En ſomme, il le preſſe ſi viuement, que les pouuoirs de contracter ſont enuoyez, & toſt apres les accords paſſez, eſquels le mariage de Catherine fut ſecretement aſſigné ſur vne vaine & pernicieuſe eſperance des Duchez d'Vrbin & de Milan, que le Pape aideroit à recouurer, & ſur Parme, Plaiſance & Modena, qu'il y deuoit adioindre, par autres peu aſſeurez moyens, deſquelles entrepriſes nous n'euſmes onques que ruine en France. Et auſſi auant qu'il ſe parlaſt de ce mariage, Clement auoit touſiours diſſuadé au Roy telles entrepriſes. l'Empereur ſe trouue deceu de ſon opinion, & entre en doute, que ce mariage ne luy apportaſt quelque nouueauté en Italie. Pourtant enuoye ſoliciter Clement de ſes promeſſes, & l'exhorte a ne preſter pas l'oreille, à tout ce que les François luy pourroyent propoſer. Il reſpond que la Chreſtienté, tant par la multiplication des Lutheriens en tous endroits, que par la reuolte du Roy d'Angleterre,

Guicciard liu. 15. & 16.

eſtoit fort deſ-vnie, que pour la reunir, l'alliance d'vn ſi grand Roy, luy eſtoit du tout neceſſaire, mais que pour l'alliance nouuelle qu'il auoit faite, il ne ſe miſt en peine, qu'il aimeroit mieux eſtre arbitre de paix entr'eux, qu'autheur ne fauteur de guerre, & qu'au reſte il auoit baillé aux François vne femme qui ſeroit cauſe de leur brouiller tout leur eſtat. Son dire pouuoit bien eſtre fondé ſur la predictiõ de ſes Aſtrologues, mais ie penſeroy, qu'il auroit eu eſgard auſſi au naturel de ſa race, & de ſoy-meſme, qui luy faiſoit auoir telle opinion de ſa niece. Finalement le mariage fut conſommé l'an 1533. à Marſeille, ou le Pape & le Roy s'entreuirẽt, & ne peut onc Clement s'en bien aſſeurer, pour la trop grande difference qu'il y voyoit, qu'il ne les euſt veus couchez enſemble. Voyla les aduertiſſemens du ciel, les predictions des Aſtrologues, le iugemẽt d'vn Pape ſon oncle autheur de ce mariage. La voyla eſchappee du couuent, du canon, du bourdeau, pour eſtre mariee de vueil à vn fils du Roy de France. Il faut voir maintenant, comme elle a biẽ ſceu accomplir ſes profeties, & ſi elle a enriẽ dege-

degeneré de ſa race. Ie ne veux point m'arreſter à ſes ieunes annees, eſquelles toute ieune qu'elle eſtoit, elle monſtra ſignes aſſez euidens d'vn eſprit treſ-ambitieux. On ſcait les grandes & fortes preſomptions qui ſont contre elle, d'auoir fait empoiſonner le Dauphin Frãçois aiſné du Duc d'Orleans ſon mary, l'enuie enragee qu'elle luy portoit, pour le voir fort aimé du Roy, & honoré de toute la nobleſſe Françoiſe pour ſes vrayement royales vertus, la ialouſie qu'elle ſemoit entre ces deux freres, la familiarité qu'elle auoit auſſi auec ceux qui furent ſoupçõnez de ce meſchant acte. Puis apres venant mõſeigneur François Duc d'Anguien en reputation, pour ſes promeſſes, comme elle luy fut ſecrettement ennemie, les impreſſions qu'elle mettoit à la teſte du Roy Henry ſon mary lors Dauphin cõtre luy, tant que Cornelio de Beuteuoglio l'en depeſcha à la Roche Guyon, comme eſtant ſur le poinct d'eſtre repudiee & renuoyee en Italie, tant pour ſa ſterilité, que pour les apparences de ſon mauuais naturel: elle gaigna la grande Seneſchalle depuis Ducheſſe du Valentinois, afin qu'elle

Empoiſonnemẽt du Dauphin François.

l'entretint auec mõſieur le Dauphin ſon mari; & n'eut point de honte, d'eſtre comme maquerelle, pourueu qu'elle paruint à ſon intention. Ce ſont actes veritablement enormes & grandes arres du mal, qu'elle nous a liuré depuis: mais ce n'eſt toutesfois rien au pris de ce qu'elle a fait, quand elle s'eſt veue entrer au gouuernement, & c'eſt là, que ie prie vn chacun d'arreſter principalement ſa veue, ſuiuant le dit des anciens, qu'au gouuernement plus qu'en aucune autre choſe, on cognoiſt le naturel d'vne perſonne. Apres la mort du Roy François premier, & qu'elle eut des enfans par ſes artifices, dont chacun a ouy parler, ſe voyant hors de dangier d'eſtre r'enuoyee à ſes parens, elle taſcha touſiours de ſe fourrer au gouuernement des affaires, & pource faiſoit preſques la court à feu monſieur le Conneſtable, pour y mettre par ce moyen vn pied, & puis par ſes ſubtilitez tout le corps: monſieur le Conneſtable, encores qu'il n'en euſt pas grande enuie, toutefois en diſant touſiours quelque mot au Roy Henry, pour contenter l'importunité de ceſte femme: mais receuoit touſiours

Appetit de gouuerner extreme, de Catherine de Medicis.

des

des reſponſes froides & ambigues: & y en a prou qui ſcauent, qu'vn iour s'ennuiant de ce que monſieur le Conneſtable luy en parloit, il luy reſpondit: qu'il ne cognoiſſoit pas bien le naturel de ſa femme, que c'eſtoit la plus grande brouillonne du monde, en ces meſmes termes, & que qui luy donneroit ceſte entrée, elle gaſteroit tout. Si ne peut-il toutefois tant faire, qu'elle ne fuſt aucunement introduite, pendant le voyage d'Allemaigne, mais ce fut pour ſi peu de temps, & auec ſi bonne bride, que le public ne s'en peut pas grandement ſentir: ioint qu'elle vouloit à la façon du pays, ſe monſtrer bonne meſnagere en peu, pour deſrober choſe d'importance, & craignoit de degouter les perſonnes de ſon gouuernement dés le premier coup. Le Roy Hẽry mort (qu'elle ne pleura pas longuemẽt) le Roy François ſon fils aiſné vient à la couronne, lequel fauoriſoit fort meſſieurs de Guiſe, oncles de la Royne d'Eſcoſſe ſa fẽme, & ſe remettoit preſque en eux de toutes ſes affaires. Or tenoient-ils fort peu de cõte de Catherine de Medicis, & luy dõnoiẽt la moindre entree au gouuernemẽt qu'il

leur eſtoit poſſible, d'autant diſoyẽt-ils, qu'il eſtoit plus aiſé & plus à propos de luy enfermer la porte, que de l'en chaſſer quand elle y ſeroit entree. Elle donc voyant les Princes du ſang vn peu reculez, & les principaux officiers de la courõne mal contens, ſe reſolut de les mettre en colere pour ce gouuernement, afin d'y entrer ſous ombre de ſe faire arbitre de la difference. Elle s'addreſſe à feue madame de Mompenſier, dame de grand entẽdement, qu'elle ſembloit aimer par deſſus toute autre, ſe plaint à elle du gouuernemẽt du Royaume oſté aux Princes du ſang legitimes adminiſtrateurs d'iceluy, & transferé a des eſtrangers, du reculemẽt de monſieur le Conneſtable & de ſes enfãs, meſmes de ſes neueux de Chaſtillon, dont elle affectionnoit fort le party. comme il ſembloit, du peu d'authorité qu'on laiſſoit aux principaux officiers de la couronne, apres leurs grãs ſeruices, du peu de cõte meſme qu'on faiſoit d'elle femme & mere de Roys, appelle en terme expres le gouuernemẽt de meſſieurs de Guiſe, vne vſurpation tyrannique, & vn commencement de s'emparer de la couronne, ſous pretexte de la ſucceſſion

Catherine cauſe du trouble d'Amboiſe.

de

de Charlemagne par aneantiſſemẽt des plus grans. Il ſembloit que quelque grãd zele du biẽ public la pouſſaſt. Elle ſauoit d'autre part que madame de Monpenſier adheroit dés lors à l'opinion des Lutheriẽs, & que ſur la fin du regne du roy Hẽry il s'en eſtoit d'eſcouuert vn grand nombre en France, qui ſembloit eſtre aucunement ſupporté par aucuns des Princes du ſang, pourtant fait-elle mine de hair les rigueurs qu'on leur tenoit, veut entendre leurs fondemẽs, monſtre grande enuie d'eſtre inſtruite en leur opiniõ, ſe faict recommander à leurs conſiſtoires, & leur promet toute aide & faueur, comme ſi elle n'euſt rien plus deſiré que leur auancement. Madame de Monpenſier à ſon inſtance communique ſes propos au Roy de Nauarre & au Prince de Condé, pareillement auſſi en faict ouuerture à feu monſieur le Conneſtable par le moyen de Charles de Marillac Archeueſque de Vi̇ẽne, & à pluſieurs ſeigneurs qui luy ſembloyent y auoir intereſt, comme ils auoyent tous quelque occaſion d'y preſter l'oreille: & euſſent bien deſiré de voir vn tel affaire biẽ acheminé. Mais cognoiſſans ce qui mouuoit la Roine de

entrer en telle deliberation,& ſon naturel ſuiet à tout embrouiller, ils ne s'en voulurent meſler à ſon adueu,&s'y monſtrerent peu eſchauffez. Ce neantmoins le bruit de la volonté qu'elle auoit de fauoriſer vn changement coula entre tant de perſonnes,qu'en fin quelques vns cõclurẽt de s'en ſeruir,dont s'enſuyuit l'entrepriſe d'Amboiſe, conduite par deux ſortes de gens,les vns mal contẽs du gouuernement,les autres Lutheriẽs malcontens des rigueurs qu'on leur tenoit, tous deux enhardis principalement par la faueur qu'ils auoyent entẽdu qu'elle leur porteroit, s'ils pouuoyent à quelque prix que ce fuſt deſẽparer meſſieurs de Guiſe du gouuernement. Or l'iſſue de ceſte entrepriſe fut,comme chacun ſcait treſmal heureuſe pour les entrepreneurs d'icelle. Donc elle ſe reſout de ſe renger auec meſſieurs de Guiſe &s'accõmoder à leur volonté,puis qu'ils eſtoyẽt ſi bien entrez au gouuernement qu'on ne les en pouuoit deietter. Pour les gaigner elle crie la premiere, & le plus haut cõtre ces entrepreneurs, elle feint de croire qu'ils auoyẽt conſpiré cõtre elle-meſme,eſt preſẽte à leur ſupplice pour mõſtrer qu'elle l'approu-

Chãge d'auis en voyant l'iſſue mauuaiſe.

l'approuuoit. Outreplus pour leur cõplaire en toutes façõs, gaigne tant par belles paroles ſur le Cardinal de Bourbõ qu'elle luy faict amener le Prince de Condé ſon frere en priſon, faict tres-eſtroite amitié auec le Cardinal de Lorraine, qui manioit tout, (& chacun ſcait par quels moyens) fait empriſonner le Vidame de Chartres en priſon eſtroite: dont voyãt qu'elle faiſoit mourir ceux qui parauãt elle auoit mis en beſongne, il s'eſcrioit ſouuẽt qu'elle ſeroit la ruine de ce royaume. Bref elle cerche tãt de moyens pour les gratifier, qu'elle n'a point de hõte de propoſer qu'on ne feroit point de tort aux Princes du ſang de Frãce, quand apres le premier Prince du ſang marcheroit le premier de Lorraine, apres le ſecond, le ſecond, & ainſi conſequemment des autres: choſe que ie ſuis certain que iamais meſſieurs de Lorraine n'euſſent voulu entreprẽdre. Tout pour entrer au gouuernement de noſtre royaume que ſur tout elle deſiroit. La voila (comme il apert) cauſe du premier tumulte, qui depuis ſemble auoir ſemé tous les autres.

Vient le Roy François ſecond à mourir, & luy ſuccedé Charles IX. n'agueres

decedé aagé d'vnze à douze ans: Prince certainemẽt de bon naturel ſi elle n'euſt employé tous moyens à le corrompre. Or tendoit-elle à gouuerner pendant ſa minorité, mais elle doutoit que le Roy de Nauarre premier Prince du ſang, maieur d'ans, vouluſt entreprendre le gouuernemẽt qui de droict luy appartenoit ſans luy en faire part, & ce d'autant plus qu'elle le voyoit biẽ d'accord auec mõſieur le Conneſtable & ſes nepueux de Chaſtillon, & autres principaux officiers de la couronne. Elle gaigne donc le Roy de Nauarre par ſe monſtrer affectionée à la deliurance & iuſtification du Prince de Cõdé ſon frere, elle faict gaigner ceux de Chaſtillon par madame de Monpenſier qui y alloit à la bonne foy, penſant auãcer ſa religion, à laquelle dés quelques années auparauant ils adheroyẽt. Monſieur le Conneſtable par ceux de Chaſtillon, qu'alors il aimoit & croyoit beaucoup, tellement que le roy de Nauarre partie de ſon mouuement, & partie par le conſeil de ſes amis, comme il eſtoit facile de ſon naturel, & peut eſtre plus adõné à ſon aiſe qu'au ſoin du public, condeſcendit facilement à ce poinct, qu'ils ma-

Gouuerne auec le roy de Nauarre.

manieroyẽt les affaires du royaume enſemble, la roine & luy par le conſeil des autres Princes du ſãg, officiers de la couronne, & conſeilliers du roiaume. C'eſtoit deſia beaucoup gaigné, mais ce ne luy ſembloit rien, car elle vouloit eſtre ſeule. On viẽt peu de temps à continuer l'aſſemblée des eſtats encõmencée ſous François ſecond, eſquels elle ſceut ſi biẽ iouër ſon ieu, qu'elle vint à bout de ſon intention, quoy qu'és eſtats particuliers des Prouinces on euſt deferé le gouuernement au roy de Nauarre. Et voici la ruſe. Le roy de Nauarre fauoriſeroit ſous main les Huguenots, dont le nombre alors ſembloit fort grand, & plus grand qu'à la verité il n'eſtoit pas le bruit qu'il s'en faiſoit par toutes les villes, & les gentils hommes qui s'y adioignoyẽt de iour en iour. Or entreprend-elle de les fauoriſer ſous main en telle ſorte qu'ils euſſent recours à elle pluſtoſt qu'à luy, comme à celle dont ils tireroyent plus de ſupport. Elle en faict meſmes des demonſtratiõs toutes ouuertes de ne trouuer point leur opinion mauuaiſe, fait preſcher deuant elle quelques perſonnages tenus de long temps pour Lutheriens. L'Eueſque

Elle gaigne les Huguenots pour gouuerner ſeule.

de Valẽce, Boutaillier & autres, & oit fort particulierement Pierre Martir ſur les poincts controuerſes de la religion, dont pluſieurs catholiques commencent fort à ſe ſcandaliſer: mais qui eſt plus, commu nique ſecretement auec les plus apparẽs de leurs miniſtres, lit leurs remonſtrances & liurets, reçoit volontiers leurs requeſtes, promet tout auancemẽt à leurs affaires, ſe fait recommander à leurs Egliſes & conſiſtoires, leur fait liurer de l'argent pour faire venir les Miniſtres de toutes parts au colloque de Poiſſi, meſmes leur donne à entendre qu'elle veut faire inſtruire le Roy ſon fils & meſſeigneurs ſes enfans en leur religion. Ie laiſſe à iuger à tout bõ catholique quel acte eſtoit ceſtui-ci, veu que les Huguenots auoyẽt touſiours eſté condamnez par les Rois precedens, & n'auoyent point encores obtenu d'Edit par lequel leur fuſt permis de viure librement en leur religion. Par ſes ſubtilitez gaigna-elle le Prince de Condé & les trois freres de Chaſtillon, & tous ceux qui deſiroyent changemẽt en la religiõ, tellement qu'ils diſoyent tous qu'elle faiſoit plus pour eux que le Roy de Nauarre, & s'adreſſoyent plus volontiers

tiers à elle en leurs affaires qu'à luy. Pendant ne laiſſoit elle pas de faire bõne mine à tout le monde, & de dire en derriere aux catholiques que ce n'eſtoit que pour euiter la diuiſiõ qu'elle faiſoit cela, comme ainſi fuſt qu'il ne luy chaloit qu'elle religion fuſt ruinee ou eſtablie, pourueu qu'elle paruint à ſon but, qui eſtoit de gouuerner. D'autre coſté cognoiſſãt l'humeur du Roy de Nauarre, l'amuſoit-elle tant qu'elle pouuoit aux plaiſirs de la court. Il faiſoit la court à la damoiſelle de Rouët, vne des filles de la Roine, elle luy commande donc de l'entretenir & luy complaire en ce qu'elle pourroit, afin qu'oubliant les affaires de ſoy-meſme il m'eſcõtẽtaſt vn chacũ, cõme de fait elle en vint à bout par ce moyẽ. En ſõme elle fait ſi biẽ que nonobſtãt les oppoſitions d'aucũs des deputez des eſtats fõdees ſur l'authorité de noſtre loy Salique, & les mauuais ſuccez des gouuernemẽs des fẽmes en ce roiaume, le Roy de Nauarre y condeſcẽt par nonchalance, & les deputez s'y rẽdans moins reſtifs par le peu de ſoin qu'ils voyoyent en luy, le gouuernement eſt deferé à la Roine, cõme celle qui deuoit procurer le biẽ du Roy ſon fils

Endort le Roy de Nauarre.

& par conſequent de ſon royaume comme vne vraye mere. Et furent l'Admiral de Chaſtillon & le ſeigneur de Mortier qui en porterẽt la parole aux eſtats, dont ils ont eſté recompenſez, comme tous ceux qui ont faict par le paſſé des ſeruices aux Medicis, l'vn de mort, & l'autre de haine. Voila comment pour ſon bien particulier elle fauoriſa les Huguenaux & par ſes faueurs les fit premierement multiplier en ce royaume, & les enhardit à preſcher publiquement, & ſortir des cauernes pour ſe monſtrer par les villes, non pour opinion qu'elle euſt plus à leur religion qu'à aucune autre, cõme depuis eſt aſſez apparu, mais pour oſter le parti des Huguenaux au roy de Nauarre ſon competiteur. Et de faict elle fut en partie cauſe que l'Edict de Ianuier, qui leur permettoit libre exercice de leur religiõ par les fauxbours de toutes les villes de ce royaume leur fut accordé, fondement que depuis ils ont bien ſceu retenir pour ſe iuſtifier de toutes les guerres ciuiles: meſmes quand apres ceſt Edict, les Huguenaux de Rouën ſe retirerent à faire leurs preſches aux fauxbours, pour y obeir elle fit grande demonſtration de le

trouuer

trouuer mauuais, diſant qu'ils s'en deuoyent faire prier, & que ſi grande facilité leur porteroit preiudice à l'aduenir. Or ce n'eſt point aſſez de gouuerner: elle ne veut point auoir de contrerolleurs. Feu monſieur le Conneſtable auoit accouſtumé de la rabrouër. Meſſieurs de Guiſe ſous le roy François ſecond l'auoyent touſiours tenue baſſe. Il faut s'aduiſer de quelque voye indirecte pour les chaſſer du conſeil. Les eſtats eſtoyent tout confus & esbahis de voir tant de dettes publicques, veu l'argent que les deffuncts Rois auoyent tiré de leur peuple, & euſſent eu bonne enuie d'en demander les comptes à ceux qui ſous eux en auoyent eu le maniement, & de recercher les dons immenſes, mais c'eſtoit s'attacher aux plus grands, & ceſte recerche ne ſe pouuoit faire ſans faſcher monſieur le Conneſtable, meſſieurs de Guiſe, & mõſieur le Mareſchal de ſainct André, qui auoyent eu la principale authorité ſous leſdicts deffuncts Rois, ce que les eſtats n'oſoyent faire ſans ſupport. Elle les ſolicite donc d'en faire inſtance; leur promet toute aide & ſupport, pour choſe qui ſemble ſi raiſonna-

Moyen de chaſſer le Conneſtable & ceux de Guiſe du cõſeil.

ble, & faict tant qu'ils deliberent de faire rendre compte à ceux qui auoyent adminiſtré le roiaume ſous les Rois precedens, & ce deuant perſonnages notables deputez à ce faict par l'aſſemblee des Eſtats, & que pendant icelle reddition des comptes, ceux qui s'y trouueroyent ſubiets n'entreroyent point au cõ ſeil. Voila ce lui ſemble ſa partie bien faicte auec le Prince de Condé, ceux de Chaſtillon & tous les Huguenots de France qui ſembloyent multiplier à veuë d'œil par la faueur qu'elle leur mõſtroit: mais voici tout incontinent vne autre partie qui ſe faict pour s'oppoſer à la ſienne. Le Roy de Nauarre s'apperçoit que pendant qu'il s'amuſe à l'amour, la Roine l'auoit à demi deſarçonné. On la lui imprime en la teſte tant que faire ſe peut. Il commence à s'en faſcher & moleſter à bon eſcient pour l'en vouloir empeſcher. Par auant il ſe gouuernoit en partie par ceux de Chaſtillon: maintenant il les deſdaigne, comme autheurs en partie du gouuernement de la Roine, & ſe declaire leur ennemi ouuert. Il auoit fort indignement chaſſé de la court le Mareſchal de ſainct André, pour quelques

Cauſe des premiers troubles par Cath. de Medic.

ques torts pretendus de luy pendant le regne de François ſecond de ce nom. Il le rappelle, par ce qu'il eſtoit mal auec la Roine mere, & ſe r'accoſte de lui. Sur ces mouuemens meſſieurs de Guiſe mal contens du peu de conte qu'on faict de eux & du grand conte qu'on leur deman de apres tant de ſeruices, penſent de ſe ſeruir de ceſte occaſion. Ils lui donnent eſperance du roiaume de Sardaigne, en recompenſe de celuy de Nauarre, & l'aſſeurent de faire tant enuers le Pape qu'il aduoüera le diuorce, qu'il deſiroit faire auec ſa femme, & lui moyenner mariage auec la Roine d'Eſcoſſe leur niepce. En ce meſme temps auſſi Baldouin Iuriſconſulte renommé le vient trouuer, lequel le deſtourne du changement de religion, auquel parauant il enclinoit tellement qu'on le vit en peu d'heure oublier toute la haine que parauant il portoit à meſſieurs de Guiſe & abandonner les Huguenots. Monſieur le Cõneſtable d'autrepart voit que les Huguenots s'augmẽtent à veüe d'œil & qu'on ne cerche auſſi que de ſe desfaire de luy par voyes obliques. Il penſe d'y donner ordre, & tãt pour l'affection qu'il deuoit à l'Egliſe, cõ-

me issu du premier Chrestien de France, qui pour se maintenir contre les desseins de la Roine, se r'allie tant plus estroitement auec le Roy de Nauarre & s'appointe auec messieurs de Guise, dont se vit vne autre partie dressee du Roy de Nauarre, monsieur le Connestable, messieurs de Guise & le Mareschal de S. André, tant pour s'opposer au gouuernemẽt de la Roine, qui les vouloit abbaisser & aneantir, qu'à l'augmẽtation des Huguenots ausquels elle prestoit la main. Ces parties faictes, on ne fut pas long temps sans voir vn beau ieu. C'estoit à qui se rendroit maistre de Paris & de la court. Elle faict donc venir le Prince de Cõdé à Paris accompaigné de quelques gentils hõmes ses amis : mais monsieur le Connestable y arriue tost apres, qui par la creance & authorité qu'il auoit en la ville, s'y rendit incontinent le plus fort. Elle faict que le Prince de Cõdé aduertit ses amis pour venir à la court, & se tenir fort pres de la personne du Roy: mais messieurs de Guise y arriuent les premiers qui les garderent d'en approcher. Cependant elle pleure, elle se plaint, elle se tourmente, que le Roy son fils & elle sont prisonniers

niers entre leurs mains, qu'on lui a voulu desrobber son second fils pour le mener en Lorraine, escrit au Prince de Condé qu'il prenne les armes, qu'elle lui recommande la mere & les enfans, qu'il n'endure point qu'on les tienne miserablement en prison, tellement que se voyant authorisé d'elle, il se va mettre dedans Orleans, prend plusieurs villes à l'adueu des plaintes qu'elle lui faisoit, assemble ses amis de toutes parts, & leur faict prendre les armes par tous les coings du roiaume. Ce qui est trop certain que sans elle, ni lui, ni ceux de Chastillon n'eussent iamais osé entreprendre. Comme elle voit qu'il n'estoit pas assez fort pour la deliurer de là, & que la presence du Roy fortifioit infiniement le parti de ses aduersaires, elle temporise doucement & se veut rendre arbitre entre les parties. Cependant toutesfois, ce ne sont que messagiers vers le Prince de Condé, lettres secretes, entreprises cachees, tous propos contraires à ce qu'elle disoit, ou escriuoit ouuertement à l'instance & en faueur du parti catholique. Elle le prie de continuer, l'asseure de ramenteuoir tellement au Roy le seruice qu'il luy fait

que iamais ne l'oubliera, l'aduertit de ne prendre pied ſur lettre qu'on luy face eſcrire par le Roy ne par elle, comme leurs volontez eſtãs captiues auec leurs corps. Iuſques là qu'elle fut vne fois ſur le point de ſe deſrobber & emmener le Roy à Orleans, ou eſtoit le Prince de Condé, ſi le Sieur de Sarlan, qui eſt auiourdhuy ſon premier maiſtre d'hoſtel ne l'en euſt deſtournee. Ceci faict que le Prince de Condé demeure ferme en ſa deliberation, ceci luy confirme ſon authorité, & luy entretient ſes forces, luy faict meſmes auoir ſecours d'hommes & d'argẽt, d'Allemaigne & Angleterre, à l'adueu de ces lettres qui teſtifioyent qu'il eſtoit armé pour deliurer le Roy de captiuité, & par ſon expres commandement (& nous la falu payer depuis) tellement qu'au lieu qu'il fuſt incontinent venu à quelque compoſition elle fit tirer guerre en grande longueur, & enaigrit les cœurs des hommes les vns contre les autres. En ce poinct demeura-elle entretenant les Catholiques de bonne mine, & les Huguenots de bons effects, tant que le Roy de Nauarre ſon competiteur fut tué deuant Roüen, de la mort duquel

quel elle eut vne extreme ioye. Or comme elle n'a meilleur parti que ſon ambition, ceſte mort luy fit changer de deſſain tout à coup. Vous l'auez veüe faire bonne mine, ſe diſant eſtre Huguenote à l'enui du Roy de Nauarre, maintenant la verrez-vous Catholique en deſpit du Prince de Condé. Tant que le Roy de Nauarre ſon competiteur au gouuernement veſcut, elle fauoriſa le Prince de Condé ſon frere contre luy, & par meſme moyen les Huguenots dont il eſtoit chef. Maintenant que par ſa mort elle s'en voit deliuree, & peut tenir ſans contredit le premier lieu au parti Catholique, & que d'ailleurs le Prince de Condé vient à eſtre le plus proche du ſang & du gouuernement, par conſequent craignant que venant a eſtre le plus fort, il ne querelle pour paruenir au gouuernement, elle luy deuient tout à coup ennemie, tellement que c'eſt tout autre ſtile de lettres & de propos, qu'il n'eſtoit trois iours auparauant. Elle luy auoit faict prendre les armes, qui l'auoyent rendu ennemi declairé des plus grands Princes & Seigneurs, & meſmement fort odieux

Cather. de Med. prẽd le parti Catholique.

à toute la France: maintenant elle lui veut faire quitter ſans propos, & toutes les villes qu'il tenoit, à ſon refus luy fait la guerre à toute outrance au lieu que parauant elle fauoriſoit ſes armes. Bref n'a plus autre deſſein que de le ruiner par le moyen des catholiques, les entrechoquer pour les caſſer tous deux, & vainquant le parti des Huguenots affoiblir tant qu'elle pourroit celui des catholiques. Pour commencer elle faict enuoyer au Prince de Condé par maiſtre René ſon perfumeur Milannois vne pomme de ſenteurs empoiſonnée, & n'euſt eſté que ſon Cirurgien nommé le Gros s'en doutant pour le lieu dont elle venoit la lui oſta des mains, & la ſentit, dont il en deuint tout enflé par le viſage, il n'y a doute qu'il eſtoit mort, car vn chien auquel on en fit manger des raclures auec du pain en tomba tout roide mort. Donc elle continue la guerre, & contre l'aduis de tous les ſeigneurs qui auoyent charge en la conduite de l'armée, notamment de monſieur le Conneſtable & de meſſieurs de Guiſe, qui apperceuoyent à peu pres ou elle tendoit.

Elle

Elle fit donner la ſanglante bataille de Dreux, en laquelle tout le royaume perdit infiniment, & elle ſeule gaigna la victoire. Nous y perdimes de noſtre coſté M. d'Annebaut & infinis gentils-hommes de nom & de valeur. Les Huguenots aſſez peu de gens de nom, elle y perdit tous ces ſeigneurslà: dõt elle eſtimoit la perte vn grand gain pour elle, eut le Prince de Cõdé priſonnier en ſes mains, & monſieur le Conneſtable, qu'elle redoutoit plus que nul autre pour ſa liberté de parler, és mains des Huguenaux. C'eſtoit M. de Guiſe, dont elle euſt bien voulu eſtre deffaite, elle le meine aſſieger Orleans, ou eſtoit le S. d'Andelot, auec tel nombre d'hõmes, qu'il euſt eſté mal-aiſé de la prendre, ſans merueilleuſe perte des noſtres, mais d'autant plus grand gain en eſperoit elle. Aduiẽt qu'il eſt tué par Poltrot en la façon que chacun ſcait. Si elle en fut aiſe ou marrie, les freres de ce poure ſeigneur le recognurent bien, elle ne ſe peut tenir de dire à M. le Prince de la Rocheſurion qu'el le auoit perdu vn des hommes du monde qu'elle haiſſoit le plus, & au Prince de Condé lors priſonnier qui luy diſoit,

Ioye qu'el le eut de la mort de feu duc de Guiſe.

que par la mort d'vn tel homme le Royaume eſtoit deſchargé d'vn grand fardeau, s'il eſt (reſpondit-elle) par ſa mort deſchargé d'vn peſant faix, auſſi eſt mon cœur de plus de dix, voila la recompenſe de tant de hazard, voilà le gré qu'il eut d'auoir perdu ſa vie à ſon ſeruice. Voila la bonne volonté, dont peuuent auoir herité ſes enfans. Tel gré ont eu tous les autres qui luy ont fait ſeruice, & tel auſſi le deuons nous tous attendre. Or euſt elle bien voulu ruiner le parti des Huguenaux : mais l'Amiral eſtoit fort, maiſtre de la Normandie, auoit payé ſes Reiſtres, & les r'amenoit vers Orleans, en intention de donner bataille. Nous n'auons plus de Chefs bien authoriſez pour la bien ſouſtenir: & là pendant comme y auoit grand danger, il euſt fallu rendre le Ptince de Condé, qui peut eſtre euſt voulu gouuerner : pourtant ſe reſolut elle de faire la paix, & attendre vn autre temps plus propre pour ſe depeſcher des autres, le Prince de Condé eſtoit dés lors amoureux de la damoiſelle Liniuſil, vne de ſes filles, qu'elle luy auoit baillee pour le debaucher, comme elle ſe ſeruoit touſiours

Fait la paix pour rendre odieux M. de Guiſe.

iours de fort honneſtes moyens, pour paruenir à ſes deſſeins. Il s'ennuioit en priſon ; auſſi faiſoit monſieur le Conneſtable. En peu de iours donc elle conclud la paix & la haſte, tellement que le Prince de Condé, n'eut pas le loiſir d'enuoyer vers l'Amiral pour la luy communiquer : expres à fin qu'on attribuaſt à feu monſieur de Guiſe tous les maux de la guerre, comme ia on auoit commencé, & que luy ſeul en emportaſt la malediction, puis qu'incontinent apres ſon decez ou verroit la paix r'entrer au Royaume.

Par ceſte paix fut accordé l'exercice de la religion aux Huguenots, non toutefois du tout ſi ample, que par l'edict de Ianuier, leurs armes furẽt auſſi iuſtifiees & aduouees, & leurs eſtrangers payez des deniers du Royaume. Les Anglois vouloient tenir le Haure de grace, il fut repris par vne armee dreſſee à ceſte fin de Catholiques & Huguenots, le Prince de Condé y eſtãt en perſonne, & chacun monſtrant à l'ennemi, qu'il vouloit faire ſeruice au Roy. Au retour, la Royne fait declairer le Roy ſõ fils maieur d'ans, aagé de quatorze à quinze ans, encore

Maiorité du Roy à quelle fin.

qu'aucuns eſtimaſſent, que c'eſtoit trop toſt,& cõtre les exẽples paſſez. Or à quel le intention elle le fit, eſt-il aiſé à iuger. Le Prince de Condé auoit fait quelque mine de ſe vouloir introduire au gouuernement comme plus proche, & elle luy auoit mis en teſte le Cardinal de Bourbon ſon frere aiſné: diſant que pour eſtre d'Egliſe, il ne luy appartenoit pas moins de gouuerner. Donc pour luy oſter toute occaſion d'en parler plus, aux grands de s'oppoſer à ſes pernicieux deſſeins,& à tous en general de demander, que les eſtats fuſſent tenus, ſuiuant ce qu'il auoit eſté requis de les aſſembler de deux ans en deux ans pendant la minorité, elle le fait maieur, à fin que par ce moyen, elle peuſt gouuernerner ſeule au nom du Roy, auquel elle feroit dire, & faire tout ce que bon luy ſembleroit: ce qui apparut dés le lendemain par les imperieux propos, qu'elle luy fit tenir aux principaux, notamment aux deputez des parlemens, comme ainſi ſoit que noz Rois precedens notoirement maieurs, n'ayent iamais penſé leur authorité mieux eſtablie, que par celle de leurs principaux officiers, tant des armes que de la

de la iuſtice, deſlors commença elle auſſi à diminuer l'authorité du priué cõſeil de nos Rois, ou ſe ſouloyent manier les grans affaires de noſtre eſtat, & à tenir de petis conſeils à l'aureille auec deux ou trois perſõnes de peu de valeur, qu'el le aimoit comme ſon oncle Clement, pour ſes plus ſecretes affaires, nommemẽt auec ſondit ſeigneur du Peron, peu au parauant Clerc d'vn commiſſaire de viures, lors maiſtre de la garderobe du Roy, & ores Mareſchal de France. Le Roy cependant n'entendoit de ſes affaires, non plus maieur que mineur: ains eſtoit comme vn perſonnage muet en vne farce, qui ne ſert que de ſe promener ſur vn eſchaffaut, ou ne parle que par celuy qui luy ſouffle en l'oreille: & ne vouloit elle pas auſſi qu'il en ſceut d'auange. Au contraire comme en ſes tendres ans venant à regner, elle luy auoit laiſſé quitter ſes precepteurs pour iouer à la toupie, & faire par vn mauuais preſage, iouſter les coqs l'vn contre l'autre, maintenant elle taſche de corrõpre ceſte premiere ieuneſſe contre ſon naturel, le fait ſoliciter par maquereaux, qu'elle met au pres de ſa perſonne, n'a point de hon-

La nourriture qu'elle donoit au Roy.

te meſme de luy ſeruir de maquerelle, comme elle auoit parauant fait au Roy de Nauarre & au Prince de Condé, pour luy faire oublier tous ſes affaires en l'enyurant de toutes voluptez, chacun ſcait cecy: i'ay horreur d'en dire dauantage, tellement qu'il ne venoit au conſeil, que par l'importunité de quelques vns, qui à leur grand regret le voyoient ainſi mal nourri. Pareillemẽt pour mettre le Prince de Condé en mauuaiſe reputation enuers les ſiens, elle l'entretenoit touſiours aux deſpens de l'honneur de Liniueil, dont elle deuint groſſe: & la Royne pour faire bonne mine l'en voulant tancer, elle eut bien la hardieſſe de luy dire, qu'elle auoit en cela ſuiui ſon exemple & accomply ſon commandement. Monſieur le Conneſtable preſque tout ſeul luy rompoit vne partie de ſes deſſeins, d'autant qu'ayant ſi long temps gouuerné, il ne pouuoit endurer qu'elle fiſt tout ſans luy, ne condeſcendre auſſi a tout ce qu'elle vouloit. Cela rongeoit fort ſon ambitieux naturel. Mais rien ne la tourmentoit plus en ſon eſprit, que de voir ſes neueux de Chaſtillon bien auec luy, quelque different de religion qu'il y euſt: & par toute la France, les gẽtils-hommes Catholiques, Huguenots, & le peuple meſmes ſe r'allier enſemble par le moyen de la paix, & oublier de iour en iour les inimitiez & rancunes de la guerre ciuile, car elle craignoit que moiennant ceſt accord, les grãs ne s'oppoſaſſent à ſon mauuais gouuernement par le moyen de la nobleſſe, les petis par ſupport des grans au rehauſſement des tailles & impoſts qui ſe faiſoit incontinent pour fournir à ſes dons immenſes & deſpenſes exceſſiues contre ce qui auoit eſté permis és Eſtats, tous en general aux deſſeins de quelques beliſtres d'Italie qui la poſſedoient de parole, & par elle eſtoient ſur le point d'entrer en poſſeſſion de gouuerner le Roy & le Royaume. Et de faict deſia cõmençoit-on a en murmurer. Or d'autant que cela ne ſe pouuoit faire, ſans noſtre entiere recõciliation, ny noſtre recõciliatiõ ſans q̃lques annees de paix, pour nous accouſtumer aux humeurs les vns des autres, elle cõclud en ſon entendemẽt, de troubler la paix, qui de iour en iour nous reuniſſoit, & pour ce faire reſueiller les querelles demi amorties de la religion.

Catherine cauſe des ſecõs trou bles.

Elle fait donc faire au Roy ce beau voyage de Baionne, ou elle deſpendit infiniment, ſous couleur de luy monſtrer ſon Royaume: mais en effet pour ſolicitter les plus remuans en toutes les villes, & par toutes les prouinces, qui par dons, qui par honneurs, & qui par zele de religion à l'exterminatiõ des Huguenaux (en ce voyage, elle fit infinis nobles à ceſte intention) & pour conſulter auec le Duc d'Albe, des moiens de troubler ce Royaume: ie laiſſe à iuger a vn chacun, ſi vn ancien & capital ennemi des François, s'eſpargnoit à luy faire de belles ouuertures pour nous ruiner.

A ſon retour, apres auoir ainſi donné ordre à ſes affaires, par tout ou elle auoit paſſé, elle vint à Moulins. Or taſchoit elle touſiours (ſuiuant ce conſeil du Duc d'Albe) de prendre les ſaumons pluſtoſt que les grenouilles, & pource ſolicitoit touſiours l'Admiral & d'Andelot, de venir à la court où le Prince de Condé eſtoit lors, à fin de les pouuoir tous depeſcher en vn coup: mais ils s'excuſoient touſiours ſur la querelle qu'ils auoient auec meſſieurs de Guiſe, qui eſtoit cauſe qu'ils diſoient n'y pouuoir aller, ſans

Appointemẽt de M. de Guiſe & de l'Admiral, à quelle fin.

danger de leurs perſonnes. Donc elle appelle toutes les deux parties à Moulins, pour faire (diſoit-elle) leur appointement, mais en eſperãce qu'ou ils ſe battroient en quelque rencõtre, & luy donneroiẽt du plaiſir, ou que pour le moins, ceux de Chaſtillon n'auroient plus d'excuſe de ne venir point en Court l'accord eſtant paſſé entr'eux: en ſomme elle s'aſſeuroit bien, que tel accord changeroit ſeulement l'inimitié ouuerte en rancune: & peut eſtre, pourroit auſſi donner occaſion de ſe deffaire de l'vne des parties, mais ils y vindrẽt ſi bien accompagnez, outre ce que monſieur le Conneſtable le portoit, qu'on ne les peut attaquer. Et depuis meſmes trouuoiẽt-ils touſiours nouueaux moiẽs de ne ſe trouuer par tout enſemble à la Court. Pourtãt pourſuiuit-elle ſon principal deſſein: elle fait venir ſix mille Suiſſes en Frãce, ſous couleur de ſe dõner garde des troupes du Duc d'Albe, qui paſſoient le long de noſtre frõtiere, pour aller en Flãdres: mais en effet pour aſſaillir le Prince de Cõdé & les Huguenaux au depourueu, comme ainſi ſoit, qu'elles fuſſent ia paſſees auant leur venue, & qu'à tout euene-

ment les François estoient assez suffisans pour les empescher de mal faire. Or au retour du voyage de Bayonne, le Prince de la Rochesur-Yon meu de la compassion des maux qu'il preuoioit, auoit reuelé au Prince de Cõdé son parent tant par homme expres, que mesmes au lict de ~~la~~ mort l'entreprise conclue à Baiõne contre luy & cõtre tous les Huguenaux: disant, que iusques à ce poinct, il l'auoit celé, esperant que elle se pourroit rõpre, & craignant d'estre occasion de renoueller les troubles, mais que puis qu'elle s'acheminoit tousiours, il en vouloit de scharger sa cõscience, pour ne laisser ruiner si miserablemẽt tant de gẽs de bien, entre lesquels y en auroit de ses plus prochains. Or en pouuoit-il parler à la verité, car il auoit fait tout le voyage auec elle, & estoit alors de ses plus confederez, mais depuis l'entreueue de Baiõne, ayãt consideré les cõsequences de telle entreprise, s'estoit vn peu r'approché du Prince de Condé, pretẽdant aussi luy faire espouser sa niece vefue de feu M. de Neuers, & luy donner vne bonne parrie de ses biẽs. D'autre part M. le Mareschal de Bourdillon mourãt à Fontaine-belleau, auoit

auoit dit à ses amis, qui le visitoyẽt (plusieurs presens) qu'il ne regrettoit aucunement de mourir, & qu'aussi bien auant qu'il fust six mois, y auroit telle cõfusion au Royaume, que nul ne se pourroit asseurer de ses biẽs ne de sa vie mesme. C'estoient de grans aduertissemens venans des chefs de l'ẽtreprise. Outre tout cela, sur le tẽps que les Suisses marchoiẽt, vn poure Huguenot, qui s'estoit endormi en la chãbre où on tenoit le cõseil à marchez derriere vne tapisserie, ouit discourir tous les moiẽs de l'executer. Le cõcile de trente s'alloit publier: les Suisses s'approchoient de la Court, pour cõmencer vne armee, cõtre ceux qui n'y voudroiẽt obeir. Monsieur le Duc d'Anjou auoit à l'appetit de la Royne vne querelle d'Allemaigne à S. Germain contre la Prince de Condé, iusques à mettre la main à la dague, & à peine mesmes en auoit-il peu sortir assez à temps pour fuir vne embusade qu'on luy auoit dressee, sous vmbre d'vne chasse. On auoit desia empoisõné le Prince de Portian par vne paire de gãds parfumez de la façon de maistre René, & ne taschoit on tous les iours q̃ de suborner quelqu'vn, qui en fit autãt

Prince de Portian empoisonné.

aux autres. Voyant le Prince de Condé. tous ces effets de mauuaiſe volonté, & les preparatifs de l'executer promptement par quelque voye que ce fuſt, il ſe reſoult de prẽdre les armes auec les ſiẽs, auſquels ia on auoit beaucoup retrẽché de la liberté de leur religion (& pour dire vray, i'en ſcai qui voyant tels preparatifs ne l'euſſent fait) & d'autãt q̃ la Royne l'auoit autrefois abreuué, que tous tels deſſeins venoient principalemẽt de M. de Guiſe, il entreprẽd de les faire ſortir de la Court par force: & pour ceſt effet, vint à Meaux, ou lors eſtoit la Court, de laquelle toutesfois leſdits ſeigneurs de Guiſe ſe retirerent ſoudainement ſur le premier bruit qu'ils entendirent de ſon acheminement, dont les guerres ciuiles ſe veirent pour la ſeconde fois r'allumees en ce Royaume. Nous en donnions le tort au Prince de Condé & aux ſiens (mon but n'eſt point de les excuſer, que pleut à Dieu, qu'ils s'y fuſſent comportez autrement) mais qui conſiderera le danger ou eſtoient leurs vies, s'ils euſſent tant peu que ce ſoit attendu, on accuſera principalemẽt les mauuais & pernicieux deſſeins de la Royne, qui contre

la foy

la foy publique de la parole du Roy, qui doit eſtre la verité meſme, les vouloient exterminer: comme ainſi ſoit qu'en matiere de combats, qui premier met l'eſpee au poing eſt coulpable, & non qui premier frappe, & en matiere de guerre, qui premier rompt la paix, eſt tenu de tous les maux que fait celuy qui l'a rompue, tendant à ſa conſeruation. Les Huguenaux viennẽt au partir de là, deuant Paris, où le Roy s'eſtoit retiré. Apresquel que parlemẽs, vne bataille s'y donna, en laquelle pluſieurs gẽtils-hõmes demeurerent d'vne part & d'autre. M. le Conneſtable s'en retourne à Paris bleſſé à mort. Il eſtoit peu au parauant ceſte iournee entré en quelque pique auec le Prince de Condé: parlementant de la paix, & la douleur d'vn coup tout fraiſchement receu, dont il eſtoit au lict de la mort, eſtoit aſſez pour l'eſmouuoir à quelque vengeance: nonobſtant dont cela tant il eſtoit affectionné au bien de ce Royaume & plus enclin à obeir à la raiſon, qu'à la paſſion, quelque vehemente qu'elle peuſt eſtre, la Royne le venoit viſiter, il ne luy parle que de faire la paix, à la plus grande haſte qu'il ſeroit poſſible, en ces

Le Cõne-stable exhorte la Royne à la paix en mourant.

mots, que les plus courtes folies eſtoiẽt les meilleures,&l'exhorte ſi elle deſiroit le ſalut de ce Royaume a ne le troubler iamais, pour quelque cauſe que ce fuſt, en luy propoſant cõbien il s'affoibliſſoit d'heure à autre par la perte de tant de noble ſſe, mais c'eſtoient tous propos en vain:car d'où il prenoit ſes raiſons pour la paix,elle les prenoit pour la guerre,où il remonſtroit la perte, elle trouuoit ſon gain,& d'où il preuoioit la ruine du Royaume, elle ſe promettoit ſon eſtabliſſemẽt propre.La voila depeſchee de l'hõme du mõde qu'elle regrettoit le plus,& on ſcait quel regret elle en eut, & cõme elle taſcha de rẽdre ſa memoire odieuſe au peuple de Paris,comme elle auoit eſſayé de rẽdre ſa vie.Peu de tẽps apres viẽnent des Reiſtres d'Allemaigne au ſecours de toutes les deux parties.Elle n'eſtoit point bien aſſeuree de ceux qu'amenoit de Duc Iean Guillaume de Saxe à ſon ſecours,pource qu'il eſtoit gẽdre de l'electeur Palatin, & de la cõfeſſiõ d'Auſbourg. Le Prince de Condé d'autre coſté, eſtoit en eſperance de prendre Chartres,& en payer ſes Reiſtres. Sur ceci dõc elle ſe reſoult à la paix,en fait moiẽneurs

Ne fait la paix que par contrainte.

ceux

c

ceux de Mommorency,cõmençant ia ſa foy à eſtre ſuſpecte,accorde aux Huguenaux partie de ce qu'ils veulent, promet auec mille ſermẽs,de ne la rõpre iamais, & la fait iurer ſolẽnellement au Roy,cõme ſi c'eſtoit ieu de promettre en parole du Roy, & petit crime de prophaner la foy d'vn Prince, & d'vn Roy treſ-chreſtien.Par ce moien,la paix eſt arreſtee en peu de temps, mais à quelle intention il ſe vit incontinent.C'eſtoit ſeulemẽt à fin que le Prince de Condé rompiſt ſon armee, & r'enuoyaſt ſes eſtrangers, & fit retirer chacun chez ſoy,comme il fit dedans l'eſpace qu'il auoit promis: au lieu qu'elle dreſſoit & minutoit les preparatifs de la guerre, pendant qu'on eſcriuoit les articles de la paix. Ie croy qu'il n'y a Catholique qui ne m'accorde, ou qu'on ne deuoit rien promettre aux Huguenots, ou qu'on le leur deuoit tenir, car ce que nous tenons noſtre foy à quelqu'vn, n'eſt pas pour eſgard que nous aions a ſa perſonne, tant que pour l'honneur que nous deuons a Dieu, que nous en appellons à teſmoin, & la deſcharge de noſtre conſcience propre. Auſſi ne voy-ie poiut, que puiſſent deuenir

toutes actions humaines, ſi la foy qui en eſt la ſeule liaiſon, viẽt en meſpris. Nous auons veu le Roy d'Hongrie ruiné par l'auoir à l'inſtãce d'vn Cardinal fauſſee aux Turcs. Nous ſcauons ce qui nous en print, quand à l'appetit du Pape Caraffe, nous la meſpriſames, à l'endroit de l'Empereur & du Roy d'Heſpagne: les hiſtoires ſont pleines de tels exẽples. Il eſt trop certain, que nul ne peut rompre ſa foy à qui que ce ſoit, ſans grandement offenſer Dieu & ſon hõneur propre. Trop moins vn Prince, qui en doit eſtre comme le temple, & meſmement à l'endroit de ſes ſuiets, qu'il doit aimer comme vn pere ſes enfans, & penſer comme vn vray medecin, s'ils ſont malades. Or voicy comme elle la tint & fit tenir au Roy ſon filz. Elle met garde ſur tous les põts, ports & paſſages des riuieres, à fin que les Huguenaux ne ſe puiſſent reioindre, obtient du Pape vne bulle des le mois de Iuillet (la paix s'eſtoit faite en Mars, & y auoit fallu du temps à ſolliciter la bulle) pour vendre cinquante mille liures de rente du temporel des eccleſiaſtiques auec condition appoſee, qu'ils ſeroient emploiez ſeulement à l'extirpation

tion des Huguenots: ce que depuis blaſma fort le feu Chancelier de l'Hoſpital, diſant en pleiń conſeil que cela preiudicioit grandemẽt à la reputation du Roy, d'autant que de là les eſtrangers concluoyẽt que le Roy auoit faict la paix expres pour tromper les Huguenots. Elle enuironne les maiſons du Prince de Condé, de l'Admiral, & du Sieur d'Andelot, de gens de pied pour les ſurprendre à poinct nommé, les chaſſe de maiſon en maiſon, leur dreſſe mille embuſcades. En fin enuoye le Sieur de Gohaz en Bourgongne pour ſe ſaiſir du Prince de Condé, qui eſtoit en ſa maiſon de Noyers, & de l'Admiral à Tanlay par les moyẽs que lui bailleroit le ſieur de Tauanes. Aduint que quelques letres du ſieur de Tauanes furẽt priſes & apportees au Prince de Condé, par leſquelles il l'aduertiſſoit en ces mots, que la beſte eſtoit aux toilles, & lui demandoit le temps qu'elle vouloit que on executaſt l'entrepriſe: ſur quoy il partit la nuict, paſſa la riuiere de Loire à gay auec ſa femme & petits enfans, & ſe retira à la Rochelle qui ſeule eſtoit exempte de garniſon, ou il arriua enuiron le mois de Septembre. Nous voici, comme vous

voyez rentrez en plus grands troubles que iamais par la seule perfidie de ceste femme, qui comme les malicieux barbiers ne veut iamais laisser referrer nostre playe, afin qu'elle y gaigne tousiours. Or voyez à quels moyens elle a recours en ce regret enragé qu'elle a de n'auoir peu executer son dessein. Les hommes qui ont eu quelque peu de conscience ont tousiours abhorré les trahisons: mais entre toutes les especes de trahison, ont estimé le poison si abominable qu'à l'endroit de leurs plus grands ennemis, ils n'en ont voulu vser. A Catherine de Medicis ceci n'est que ieu. Elle enuoye des Italiens pour empoisonner l'armee du Prince de Condé & faire tout mourir en vn coup, & donne à vn deux en vne fois dix mille francs pour employer en matieres qu'il vouloit subtiliser à ceste fin. Elle solicite des seruiteurs és maisons du Prince de Condé, de l'Admiral & du sieur d'Andelot pour faire mourir leurs maistres par poison, en attitre d'autres pour les assassiner, & à ceste fin leur promet presens & pensions. L'ordre mesmes qui ne se souloit donner qu'à gens sans reproche, par lequel on deuient frere de

Empoisonnemens & assassinats

de Roy est promis à des traistres & assassins s'ils en peuuent venir à bout. En la premiere bataille le Prince de Condé fut pris accablé sous son cheual, & se rendit au seigneur d'Argence, qui lui promit sa foy qu'il lui sauueroit la vie. On enuoye vn Montesschio Capitaine des gardes du Duc d'Aniou, qui contre les loix de la guerre, contre la foy promise, de sang froid, sans respecter le lieu dont il estoit issu lui donne par derriere vn coup de pistolle dans la teste: tant elle auoit bien sceu pouruoir à tout euenement que ce poure Prince n'eschappast. L'Admiral & le Sieur d'Andelot sõ frere en eschappent. Ils sont tous deux peu de iours apres empoisonnez en vn mesme festin, dont l'vn mourut & l'autre fut extremement malade, & confessa celui qui fut executé pour ce crime, qu'elle mesme lui auoit faict faire. Peu apres elle faict suborner Dominico d'Alua, valet de chambre de monsieur l'Admiral, qui allant de sa part vers le Duc des deux Ponts, auoit esté pris par les nostres, lui fait bailler d'vn poison fort subtil dedãs vne escarcelle, & vne bõne espee pour le tuer de l'vn ou de l'autre selõ qu'il trou-

ueroit mieux à propos. Le poure miſerable fut deſcouuert, conuaincu & executé publiquement apres auoir tout confeſſé. Pour cela ne ſe rebute elle point. Mauruet entreprend de le tuer, ne le pouuãt faire ſans grãd danger, pour ſarisfaire aucunement à ſa promeſſe, il tue Mouy ſon capitaine & bienfaiteur. Elle lui faict dõner penſion ſur l'hoſtel de ville de Paris pour l'accourager à telles entrepriſes dõt il eſt deuenu grand ouurier depuis. Voila comment il n'y a moyens qui ne luy ſemblent honneſtes pour execrables qu'ils ſoyent, pourueu qu'ils luy ſeruent à exterminer ceux qu'elle hait. Et ne faut point nous abuſer ſur ce point, qu'elle les hait pour la religion. Quicõque ſe ſert de tels moyens eſt ſans conſcience & religion. On ne deuient point auſſi catholique en vn iour, comme vous l'auez veuë deuenir par la mort du feu Roy de Nauarre. C'eſt ſeulement vn deſir de vengeance qui la tient, vne haine de tous les grands, & de meſmes moyens la verrez-vous ſe ſeruir ci apres contre les meilleurs catholiques de ce royaume. Vient le Duc des deux Ponts auec vne armée de ſept mil Reiſtres au ſecours des Huguenots, dont la

cauſe

cauſe auoit ſemblé iuſte à la pluſpart des Princes d'Allemagne pour les trahiſons qu'ils entendoyent, tendentes à extermi ner ceux de leur religion. Feu monſieur d'Aumalle auoit vne armée ſur la frontiere, & luy eſtoit commãdé de la Roine de le combattre ſur le paſſage à quelque hazard que ce fuſt. Il aſſemble donc les principaux de ſon armee & leur en demande conſeil. Ils ne ſe ſentent point aſſez forts pour donner bataille, & trouuẽt eſtrange qu'on face ſi peu de difficulté d'haſarder la nobleſſe Françoiſe contre des eſtrangers, & tels principalemẽt que ils ne ſe pouuoyent desfaire ſans grande perte des catholiques, & desfaits ne diminuoyent point le nombre des Huguenots du royaume. Il eſt conclu apres pluſieurs diſputes qu'on ne les doit point cõbattre. La Roine lui en veut ietter le chat aux iambes, & en tient des propos d'eſauentageux pour le mettre en la male grace du Roy ſon fils, tellement qu'on lui vouloit attribuer couuertement la priſe de la Charité, & tout le mal qu'auoyent fait les Reiſtres en ce royaume. Bref c'eſtoit poltronnerie que de ne cõſeiller de donner la bataille quand l'enuie en pre-

noit à ceſte femme, & crime de leze maieſté de faire difficulté de hazarder la nobleſſe de France à toutes reſtes, meſmes iuſques au meſtier des pionniers. Et veut on voir cela plus clairement? En ceſte troiſieſme guerre plus longue & plus rigoureuſe que les precedentes ſe donnerent deux grandes batailles, elle ſe trouuant de fois à autre és armees pour les y acharner, ſi firent pluſieurs rencontres, eſcarmouches, ſieges & autres faicts d'armes, eſquels pluſieurs Seigneurs, Gentils hommes & Capitaines moururent, tant de l'vne que de l'autre religion. Qu'elle ſe reſiouiſt de la mort des Huguenots ie ne m'en eſmerueille point, encor que la perte de beaucoup d'entreux fuſt veritablement à regretter, & qu'vn Prince qui aime ſes ſubiets ne puiſſe prendre plaiſir à leur mort, ores meſmes qu'ils l'ayent bien meritee pire, comme nous voyons vn Dauid pleurer la mort d'Abſalon ſon fils qui s'eſtoit ouuertement reuolté contre lui. Mais ie me rapporte à tous ceux qui eſtoyẽt pres de ſa perſonne, ſi iamais on la vit marrie de la mort de quelque S. Frãçois tué à ſon ſeruice, cõme d'vn S. de Martigues, d'vn Cõte de Briſſac, & autres

regretez

regretez d'vn chacũ: ſi iamais on la vit affligee du mal cõmun, ſi onc on la vit eſmeuë d'aucune piteuſe nouuelle, ſi au cõtraire on ne la pas touſiours veüe s'eſiouir ouuertement de la mort de trois ou quatre Huguenots, encor qu'elle euſt eſté achetee au prix de celle de cent gentilshõmes Catholiques. Ceux qui lui en portoyẽt les nouuelles du camp le ſcauẽt treſbien. Et d'ou peut-on dire que viẽne cela ſinon de deſſein qu'elle a d'affoiblir noſtre parti en exterminãt l'autre & gaigner touſiours par ce moyẽ de quelque part q̃ la perte tõbe? Il ne faut point s'esbahir ſi elle aime ce ieu là, puis qu'elle ioüe ſi ſeurement, & auſſi voyons nous qu'elle ne veut faire autre choſe. Si faut-il en fin apres tant de ruines de peuple, tant de gẽtilshommes & ſoldats perdus, tant d'argent deſpendu, reuenir à parler de paix. L'Allemaigne nous menace, l'Angleterre nous eſt ſuſpecte, noſtre armee pleine de diuiſion & de ialouſie, la nobleſſe reburee, le peuple las de fournir argent. Apres infinis traittez elle ſe conclud. Et voici ce que nous gaignons par nos ruptures de Paix. Il faut aduoüer que les Huguenots ont pris les armes pour le

Paix de l'an 70.

ſeruice du Roy (& par ainſi nous auons tué ſes ſeruiteurs) il faut s'obliger au payement de leurs Reiſtres. Il leur faut permettre l'exercice de leur religion: & qui plus eſt, tant eſt ia ſuſpecte la foy Royalle tant de fois employee à tromperie par la perfidie d'vne femme qui gouuerne, que il leur faut bailler quatre villes pour oſtage & ſeureté de la Paix (car ie vous prie qui s'y pouuoit plus fier) tellement que toutes nos guerres ſont inutiles, & nos deniers iettez à vauleau. Et ie vous prie, ne euſt-il pas trop mieux valu laiſſer viure vn chacun en paix dés le cõmencement, ſelon la forme que les eſtats auoyent iugé neceſſaire pour le repos public, & cependant eſſayer de gaigner les Huguenots par ſermons, remonſtrãces & admonitions que de s'entretuer & ruiner à l'appetit d'vne femme qui n'aime ne l'vn ne l'autre, & n'a cure d'aucune religion. Or ſi iamais on deut garder vne Paix pour reſpect de la foy promiſe, ſans doute on deuoit garder ceſte-ci. Le Roy la iuree ſolennellement en plein conſeil. La Roine ſa mere & meſſieurs ſes freres pareillement. Tous les Officiers de la couronne, les conſeillers du priué conſeil, les cours de

de Parlement, le grand conſeil, les gouuerneurs des Prouinces, les Preuoſts & Eſcheuins de la ville de Paris. Toutes les perſonnes bref, qui auoyẽt quelque part d'authorité publique au Roiaume. Les Princes d'Allemagne & la Roine d'Angleterre enuoyans vers le Roy ambaſſadeurs honorables pour lui cõgratuler ſon mariage auec la fille de l'Empereur, il leur promet d'entretenir inuiolablemẽt ceſte paix comme treſ-neceſſaire à la cõſeruation de ſon Roiaume. Il n'y a en ſorte d'aſſeurance qui ne ſoit employee pour la rẽdre treſ-authentique. Vous verrez par ci apres quel conte elle a faict de faire deſcrier entre toutes nations voiſines la foy Royalle, & de faire tenir tous les plus notables perſonnages de ce roiaume pour periures & infames, encor que pour la pluſpart ils n'en puiſſẽt mais.

La Roine de Nauarre, les Princes de Nauarre & de Condé, l'Admiral & autres principaux chefs des Huguenots ſe tenoyent à la Rochelle tandis que les ardeurs du peuple ſe refroidiſſoyent: parquoy y auoit peu de moyen de leur nuire. Donc ce malin eſprit de femme qui ne peut iamais auoir repos ne bien qu'au

mal d'autrui, trouue moyẽ de s'employer à sõ suiet accoustumé, & faut à ruiner mõ sieur de Guise qui est à present, à peine es-chappé des dãgers de la guerre, en laquel le il s'estoit employé comme chacũ scait. Madame Marguerite sa fille lui mõstroit assez bõ visage, cõme à vn ieune seigneur fort agreable à vn chacun, qui auoit ia mõstré beaucoup de preuues de sa valeur & promettoit de grandes choses à l'aduenir. Elle met en opinion au feu Roy, & à monsieur le Duc d'Aniou (depuis Roy de Polongne) qu'il vouloit faire l'amour à leur sœur la fille, leur remonstre qu'ils ne deuoyent pas endurer qu'vn tel petit galand, ainsi en parloit-elle, fust si presumptueux que de penser espouser la sœur de son maistre, & leur fait ce cas si criminel qu'ils concluent qu'il le falloit tuer. De fait le Duc d'Aniou qui l'auoit aimé vint quemẽt l'attend en vne gallerie, resolu de lui donner d'vn poignard dedans le sein quãd il passeroit, dõt toutefois il s'abstint se resouuenãt des seruices de ceux de ceste maison. Et peu de iours apres le Roy mesmes importuné par la Roine donna vne espee & vn poignard à M. le grãd Prieur son frere naturel, lui commãda quãd il iroit

La Roine mere veut faire tuer M. de Guise.

il iroit à l'assemblee, de piquer tousiours tout ioignãt apres lui, & si M. de Guise se vouloit mettre entre-deux cõme il auoit accoustumé qu'il print querelle à lui & le attaquast à bon esciẽt: mesmes le Roy lui bailla gẽs pour le secourir si besoin estoit. M. de Guise ne faut à se vouloir mettre entre-deux. Le grand Prieur fait mine de le choquer, toutesfois, ou que l'amitié ancienne, ou que l'euenement douteux le retinst il ne passa point outre, dõt le Roy lui fit quelque temps mauuais visage, & l'eut en mauuaise reputation, & la Roine dit, voulãt par la taxer sa naissance, que c'eust esté merueilles s'il eust faict beau faict. Ie vous prie, prenons le cas que M. de Guise (comme ieunes gens sont prompts à esperer) eüst pretendu à ce mariage, seroit-ce la premiere fois que la maison de Lorraine auroit esté alliee à celle de France? L'est-elle pas encor à present? Et ores que non, scait-on pas que l'amour est vne espece de maladie qui n'a pas toutes les considerations du monde? Que bien souuent mesmes il marie les sceptres auec les houlettes, les palais royaux auec les cabanes? Falloit-il prendre cela tant à la rigueur que de vouloir faire ainsi tuer

vn tel ſeigneur? Mais ce n'eſtoit pas là le mal. Nous ne ſommes pas ſi difficiles en amours que nous en faiſons le ſemblant, nous n'y obſeruons pas toutes les brefues & les longues, comme nous voulons faire accroire : mais c'eſt vn ieune Seigneur bien nourri, fils d'vn des plus grands Capitaines de noſtre temps, qui mõſtre dés ceſte ieuneſſe vn cœur digne d'vn tel pere. Nous en voudrions eſtre deſpeſchez. La guerre ne la peu emporter, il faut trouuer quelque autre occaſion pour s'en deſfaire. Voila le pere & le fils payez de leurs ſeruices en meſme monnoye. Elle fut biẽ aiſe de voir mourir le pere, & lui greue de voir viure le fils. Retournons maintenant à l'entretenemẽt de la Paix. Le Roy eſtoit ſur le point de ſe marier auec la fille de l'Empereur. La Roine donc faict cõuier les chefs des Huguenots aux nopces pour les y attrapper: & peu apres faict eſcrire (pour preuue de ſon intẽtion) vne lettre au Pape par le Cardinal de Sens qu'il ne trouuaſt point mauuais qu'on eut fait la Paix à telles conditions auec les Huguenots, que c'eſtoit pour mieux en venir à bout, & que ſi les principaux d'entre eux euſſent voulu ſe trouuer aux nopces du

Huguen. conuiez aux nopces du roy à quelle fin.

du Roy c'en eſtoit deſia faict. Iuge vn chacun quel honneur euſt eſté à noſtre Roy de cõuier des perſonnes à ſes nopces pour les y maſſacrer, & quel plaiſir on euſt fait à l'Empereur de conſacrer les nopces de ſa fille par vne ſi meſchante & abominable trahiſon. Or le peuple eſtoit encores mutiné en quelques endroits, dõt ils prenoyent excuſe pour ne venir point à la court qui leur eſtoit ſuſpecte. Pourtãt taſche-elle de l'appaiſer par tout, & fait mine de vouloir punir les ſeditieux qui s'enhardiſſoyent pour l'eſperance qu'on leur dõnoit ſous main, qu'õ vouloit ſeulemẽt aſſeurer les Huguenots. Mais par ce qu'elle cognoiſſoit bien q̃ par ſes actiõs paſſees les preſentes eſtoyẽt ſuſpectes, & qu'elle auoit ia acquis la reputatiõ de Clemẽt ſõ oncle; que promettãt quelque choſe meſmes en intẽtion de le tenir, on ne la croioit plus, elle s'auiſe de faire iouer ce perſõnage au Roy qu'elle habilloit & faiſoit parler cõme elle vouloit, d'autãt qu'ẽ telle ieuneſſe, ſes paroles ſeroyẽt moins meſcreües de feintiſe & diſſimulatiõ. Dõc elle lui fait mettre deux choſes en auãt pro pres ſur toutes autres à trõper les Huguenots, cõme celle que plus ils deſiroyẽt. La

Propos de faire la guerre en Flandre.

guerre contre le Roy d'Eſpaigne pour recouurer les pais bas, & le mariage de Madame ſa ſœur, auec le Roy de Nauarre. Leſquels deux poincts elle pourſuyuit & achemina d'vn meſme pas, tant qu'elle fut paruenue à ſa fin. Le Prince d'Orenge chef de ceux qui s'eſtoyẽt eſleuez és pais bas cõtre l'Inquiſition & le gouuernemẽt des Eſpagnols s'eſtoit retiré en ſa maiſon en Allemagne, & eſtoit inſtamment ſolicité d'accorder auec le Roy d'Eſpagne à conditions aſſez auantageuſes, leſquelles l'Empereur moyẽneur de ceſt accord lui propoſoit & promettoit lui faire inuiolablemẽt obſeruer, tellement qu'il eſtoit à demi encliné à les receuoir. Pour rompre ce traité, elle fait que le Roy eſcrit vne lettre au Conte Ludouic de Naſſau ſon frere, qui eſtoit à la Rochelle, par laquelle il lui donne eſperance de ſecours contre le Roy d'Eſpagne, & le prie de ſe vouloir acheminer vers lui pour entendre ſon intẽtion plus particulierement. Il part ſecretement & s'approche de Blandis en Brie, ou eſtoit le Roy, qui le vint voir, peu accõpagné à Lumiguy, & de la s'en alla à Fontainebelleau, ou le Conte Ludouic le fut ſecretemẽt trouuer, & cõmunica trois ou

quatre

quatre iours auec ſa maieſté, laquelle lui fit de ſi belles & grãdes ouuertures, qu'il conſeilla au Prince d'Orẽge ſon frere de ne preſter plus l'oreille à ce traitté encommencé auec le Roy d'Eſpagne, puis que ſi belle occaſion ſe preſentoit de faire la guerre. Meſmes retourné qu'il fut à la Rochelle, perſuada à l'Admiral que le Roy auoit grande enuie de ceſte guerre, cõme il eſtoit à preſumer veu les auantages qui s'y voioyẽt, que la Roine eſtoit fort courroucee de ſa fille morte de poiſon en Eſpagne. Le Roy des brauades qu'on lui auoit faict à la Floride, & de ce qu'on vouloit eniamber ſur ſes preeminences, & choſes ſemblables. Dont l'Admiral ſe laiſſa croire que le Roy deſiroit la guerre contre l'Eſpagnol, & par conſequent la paix en ſon Roiaume ſelon vne maxime qu'il auoit touſiours tenue, que pour bien entretenir noſtre paix il falloit donner de la beſongne aux gẽs de guerre contre les eſtrãgers. Enuiron ce tẽps auſſi faiſoit-on traiter par le Card. de Chaſtillõ ſon frere le mariage de M. le Duc d'Aniou auec la Roine d'Angleterre: mais cõme il pẽſoit s'en reuenir en France il fut empoiſonné par vn nõmé Guillin ſon valet de chãbre,

Cardin. de Chaſtillõ empoiſonné.

qui quelque tẽps auparauant auoit promis à la Roine de ce faire,&depuis executé à la Rochelle apres la S. Barthelemi en qualité d'eſpiõ,cõfeſſa qu'il auoit biẽ fait pis,& qu'à la ſolicitation de quelques officiers de la Roine qui lui en promettoyẽt recompenſe, il auoit empoiſonné ſon feu maiſtre le Card.de Chaſtillon.C'eſt la recompenſe de l'hõme du monde auquel par le paſſé elle auoit autãt mõſtré d'amitié,& non ſans cauſe,car il lui auoit ſauué la vie en vne maladie qu'elle eut à Chaalons,en laquelle chacun l'auoit abãdonnee cõme morte, & auoit principalemẽt tenu la main à ce que pour ſa ſterilité elle ne fuſt rẽuoyee à Florence.Or ce traité de mariage ſembloit auſſi tendre à l'entretenemẽt de la paix. Peu apres le Roy appel le l'Admiral à la court ſous couleur de la guerre de Flandres. Il y vient à ceſte eſperance, accompaigné ſeulement de quarante cheuaux. Il fut propoſé dés lors de s'en deſpeſcher,& à ceſte fin fut la garde du Roy renforcee de quatre cens Harquebuziers dedans la ville de Blois, mais conclu d'attendre vne autre occaſion pour en attrapper dauantage en vn coup. Donc on ſuit tout le contrepied.

L'Amiral en court.

Le

Le Roy luy fait mille careſſes: la Royne plus que iamais ne luy en auoit fait, & pour luy monſtrer qu'on ne le paioit pas de cela ſeulement:on ſe remet en luy de toute la charge & cõduite de ceſte guerre des pais bas. Ainſi il ſe retire bien content en ſa maiſon.

Propos du mariage de Madame.

Le mariage de madame auec le Roy de Nauarre, qui eſtoit l'autre eſperance des Huguenots s'acheminoit de meſme pas.Le Roy & la Royne en monſtroient vne ſinguliere enuie, diſans vouloir par là marier les Catholiques auec les Huguenots: meſmes pour oſter toute difficulté condeſcendoient facilement, à ce qu'ils ne fuſſent point mariez ſelon la forme ordinaire de l'Egliſe Catholique & Romaine, ne reſtoit plus ſinon que la Royne de Nauarre, y vint pour paſſer les accords, & le Prince de Nauarre ſon fils pour les noces.La Royne de Nauarre apres quelques delais y vient, & toſt apres fut le traité de mariage conclu. Peu auant ſon arriuee ſe trouua le Cardinal Alexãdrin neueu du Pape dernier mort,en Court,qui s'eſtoit haſté, la ſentant venir, pour tant plus facilemẽt rompre ce mariage,& le deſſein de la guerre

de Flandres,& meſmes remettre le Roy en guerre contre les Huguenau, ainſi qu'il eſtoit enuoyé à ceſt effet. Pour les tromper donc on fait en apparence peu de conte de luy & de ſes propoſitions, mais ſecretemẽt on l'aſſeure, que toutes les mines qu'il voioit, ne tendoient qu'à la ruine des Huguenots: nonobſtant le Roy entre bien auant en matiere auec le Cõte Ludouic, qui eſtoit venu auec la Royne de Nauarre: il propoſe au Roy & à la Royne les intelligences & entrepriſes qu'il auoit ſur pluſieurs bonnes villes de Flandres & Hainault. Le Roy luy promet ſecours de gẽs de pied & de cheual, en tel nombre, qu'il eſtimeroit ſuffiſant. Mande des plus notables gentils-hommes d'entre les Huguenots pour diſtribuer à chacun d'eux ſon entrepriſe à executer, par les moiẽs que ledit Cõte Ludouic luy adreſſeroit. Enuoye Minguetiere en vne nauire de guerre, equippee en apparẽce en marchandiſe, remonſtre les deſcẽtes du Perou, fait ligue auec la Royne d'Angleterre, lors mal d'accord auec le Roy d'Eſpagne, promettant entre autres choſes l'aider en ſon pais, au cas que le Roy d'Eſpagne ne luy rẽdiſt ſes ſuiets,

Cardinal Alexãdrin en court.

Achemineмẽt de la guerre de Flãdres

&

& leurs biẽs, ſi aucuns il en detenoit, traite vne ligue pareillemẽt auec les Princes proteſtãs d'Allemaigne, ſolicite de Luc de Florence par le moien de Fregoſo, de preſter argent pour ſe deſcharger de la guerre qu'il pouuoit craindre pour la duché de Sienne, fait dreſſer vne armee de mer en Brouage pour aſſaillir le pais bas par mer, enuoye meſmes vne honorable ambaſſade au Turc, pour, ſi beſoin eſtoit l'enhorter à deſcẽre en Sicile. Le bruit eſtoit par tout les bas pais, q̃ le Roy fauoriſoit le Prince d'Orẽge cõtre le Roy d'Eſpagne, dõt aduint q̃ le Conte de la marche parẽt du Prince d'Orenge, ayant pris la ville de Briel en Hollãde par vn deſeſpoir, preſque toute la Hollãde & Zelande ſous eſpoir d'eſtre ſecourus du roy de Frãce, q̃ armoit en Brouage ſe reuoltoit. Les affaires ainſi auancees tout à coup, le Cõte Ludouic accõpagné de François, aduouës par letres du Roy, notãment de Gẽlis & la Nouë, aiant enuoyé la veille le Capitaine Poyet pour ſe ſaiſir au poinct du iour d'vne des portes, ſous ombre d'aller vers le duc d'Albe, auec letres du Roy à ceſt effet, ſurprend Monts, & vn gentil-homme des ſiẽs auec quelque nom-

Priſe de Monts.

bre de François aussi Valenciennes, qui peu de iours apres fut repriſe par la Citadelle, principales villes & forteresſes de Hainault. Sur ceci le Roy prẽd occaſion d'appeller l'Amiral en court pour luy donner conſeil en ceſte guerre, & ſi toſt qu'il eſt arriué, luy baille vn thréſaurier, qui auoit charge de luy fournir deniers, pour la conduite de ceſte guerre, monſeigneur le Duc d'Alençon en doit eſtre le chef. Genlis retient de Montz, parle au Roy, obtient lẽtres de ſa maieſté à quelques gentils-hommes, pour y mener du ſecours, lequel fut desfait en chemin, & les lettres du Roy trouuees & portees au Duc d'Albe. Le Prince d'Orenge en ce meſme temps vient d'Allemaigne auec vne forte armee de Reiſtres, dont partie des chefs eſtoient penſionnaires & ſoudoiez du Roy, entre dedans le Brabant, prend pluſieurs bõnes villes, eſt receu dedans Louuain, l'vne des capitales & dedans Malignes, où toutes les munitions du pais eſtoient. Bref met en peu d'heure tout l'eſtat du pais bas du Roy d'Heſpagne en banſle de s'adioindre à ſon party. Tout ceci comme vous voyez, vient de nos menees: & ie laiſſe à penſer,

penſer à qui a vn peu d'entẽdemẽt, quel gré le Roy d'Eſpagne nous en peut ſcauoir, & s'il la nous garde bonne à la premiere occaſion. Cependant on n'attendoit plus que le Roy de Nauarre pour celebrer les noces: & cõme la pluſpart s'attendoit qu'on en iroit faire les danſes aux pais bas, la Royne au contraire ſe preparoit a y attraper les Huguenots. Mais vn iour luy ſemble-il neceſſaire deuant ce coup. Elle haiſſoit extrememẽt la feue Royne de Nauarre, & cognoiſſoit de long temps ſon eſprit & ſon courage. S'elle la laiſſoit viure, apres auoir maſſacré les autres, elle craignoit qu'elle luy fiſt encore de la peine. S'elle la faiſoit mourir au maſſacre qu'elle preparoit, ſous couleur de l'ancienne querelle de meſſieurs de Guiſe, contre ceux de Chaſtillon, elle n'y voioit point de cauſe ſuffiſante, pour en remettre la faute ſur ceux de Guiſe (car qu'auoient meſſieurs de Guiſe à departir auec elle?) Auſſi eſtoit-elle hors d'eſpoir de renger le Roy de Nauarre ſon fils, tãdis qu'elle viuroit, & craignoit peut eſtre, que comme elle eſtoit aduiſee & desfiante, elle ne s'apperceut de l'embuſcade & la fiſt en vain.

Empoiſonnemẽt de la Royne de Nauarre.

Pourtant a elle recours à maiſtre René ſon empoiſonneur a gaiges, qui en vendant ſes parfums & colets parfumez à la Royne de Nauarre, trouua moien de l'empoiſonner, de telle ſorte qu'à peu de iours de là, elle en mourut : dont depuis il s'eſt oſé vanter, iuſques à dire, qu'il auoit encor le cas tout preſt pour deux ou trois autres, qui ne s'en deffioyent pas. Or y auoit-il vne difficulté encores, car le Pape auoit fait le reſtif à permettre la diſpence de marier les fiancez, contre la forme accouſtumee en l'Egliſe, & ne vouloit condeſcendre le Cardinal de Bourbon à les marier ſans diſpenſe, crainte d'excommunication. Donc voyez ici quelle cõſcience. La Roine feint auoir receu letres de monſieur le Cardinal de Lorraine, comme la diſpence eſtoit accordee, mais non encore expediee, & que cependant on ne laiſſeroit point ſi on vouloit, de celebrer le mariage, & monſtre ces letres fauſes & controuuees à M. le Cardinal de Bourbon, qui cõdeſcendit de les marier ſelõ la forme accordee auec les Huguenots: & furẽt les noces celebrees le 17. d'Aouſt. Le vẽdredi enſuiuãt, l'Amiral eſt bleſſé d'vne har-

ne harquebuzade par Maureuet q̃ para uãt auoit tué Mouy ſon Capitaine. Le Roy, la Royne mere, Meſſieurs ſes freres le viſitent. Elle ſingulieremẽt fait fort la courroucee contre les autheurs de ce coup, & en crie plus haut qu'aucũ autre. Cepẽdant, la nuict d'ẽtre le ſamedi & le dimãche elle le fait tuer, auec tous ceux qu'on peut attraper: deſquels y auoit vn roole dreſſé, afin qu'il n'ẽ peuſt eſchaper pas vn. En ce roole eſtoient des premiers les quatre freres de Mõmorenci, quoyq̃ Catholiques qui furẽt ſauuez par l'abſence du duc de Mommorenci aiſné, de la maiſon, qui le iendi precedẽt eſtoit allé à la chaſſe. Le Mareſchal de Coſſé eſcrit le 9. en rẽg, & le ſieur de Birõ & pluſieurs autres. De fait, on ferma la porte du Louure, afin qu'ils demeuraſsẽt en proye, & le ſire Claude Marcel rencõtrant le ſieur de Toré l'aduertit qu'il ſe retiraſt promptement s'il aimoit ſa vie, & qu'il ne faiſoit pas bon ce iour là pour ceux de ſa maiſon. Et quand à M. le Mareſchal de Coſſé, ſans les prieres de la damoiſelle de Chaſteauneuf qui y employa ſon credit enuers le Roy de Pologne, il y paſſoit cõme les autres, cõme auſſi le ſieur

Bleſſeure de monſieur l'Amiral.

Maſſacre.

de Biron, s'il ne se fust sauué en l'Arsenac. Le Roy de Nauarre fut sauué à la requeste de madame sœur du Roy sa nouuelle espouse. Le Prince de Condé par le Duc de Neuers son beau frere, qui remonstra, qu'il estoit ieune & delicat, & pourroit changer aisément d'opinion. Dieu qui ne voulut pas ruiner tout ce Royaume en vn iour, les exẽpte de ceſt horrible massacre. l'Amiral, la teste luy aiant premieremẽt esté couppee pour la porter à la Royne, fut porté au gibet de Mõtfaucon, où peu de iours apres, pour en repaistre ses yeux, elle l'alla voir vn soir, & y mena ses fils, sa fille & son gendre. Ie laisse à penser, combien telle veue estoit digne de tels Princes que ceux là, & a quelle intention elle les y menoit, sinon pour les accoustumer à toute cruauté, comme celle qui en a fait tel naturel, qu'il n'y a si cruel spectacle, ou elle ne prenne singulier plaisir, & ou elle ne vueille se trouuer. Plusieurs gẽtils-hommes notables, dont nous aurõs quelque iour grand besoin contre les estrangers, furent tuez: mesmes plusieurs bons Catholiques, comme entre autres mõsieur de Villemaur maistre des requestes, filz de feu

Catholiques tuez.

de feu Garde des Sceaux Bertandi, depuis Cardinal de Sens, & M. Rouillard cõseiller, clerc en la Court de parlemẽt, & chanoine de nostre dame, tous deux recognus d'vn chacun pour bõs Catholiques, mais ennemis de cruauté, iniustice & seditiõ, les coquins de la ville esmeus de l'exẽple & de la voix de ceux qui crioient, que les Huguenots auoyent voulu tuer le Roy, & de l'esperance du pillage, massacrẽt tout ce qu'ils rencõtrent, sans respect de sexe, aage ne qualité. La Royne mãde aux gouuerneurs, qu'ils aient à faire le semblable, és villes de leurs gouuernemens: ce qui se fit es capitales du Royaume tresf-cruellemẽt, encore qu'en aucuns les bourreaux mesmes aimassent mieux quitter leur mestier, que de s'emploier à tuer de poures gẽs nõ condãnez de iustice. Qui plus en tue est mieux recõpensé. On en estrangle quelques vns en la prison, en faueur de ceux qui demãdoient les cõfiscations: nõmémẽt le Mareschal de Retz, fit tuer aux prisons du chastellet vn secretaire du Roy pour auoir sa terre. L'histoire de tout ce fait seroit longue, qui la voudroit deduire par le menu, i'en ay horreur, & chacun le

Conspiration fausſemẽt mise a tu.

ſcait. Diſputer icy s'ils auoiẽt coniuré ou nõ, cela eſt ſuperflu, toutes preſomptiõs ſont alencõtre, il ne s'ẽ eſt veu nul preparatif, nul ne s'y deffendit: & ceux qui cõſeillerent de prendre ce pretexte, dient que ce fut vne belle inuention. Si ainſi eſtoit, que ne leur faiſoit-on leur proces? que ne faiſoit-on executer par iuſtice? ceux qui les tuerent au liẽt, les pouuoient-il pas prendre? l'Amiral n'eſtoit-il pas és mains de la garde du Roy depuis ſa bleſſeure, qui lui eſtoit donnee contre les ſeditieux? y auoit-il ſi grand nõbre d'Huguenots, que la ſeule garde du Roy n'en peuſt eſtre maiſtreſſe? n'y a-il point de peuple à Paris? n'y a-il point de gens de guerre? Par ce moyen la reputation du Roy n'euſt point eſté reuoquee en doute entre tous les Princes eſtrangers, ains tous à l'enui lui euſſent preſté la main pour chaſtier les cõplices, mais ce ſont les inuentiõs d'vn tyran Maximin, pour exterminer les grans d'entre le peuple Romain. La Royne eſt cõuaincue par ſes propres letres, & celles qu'elle fit eſcrire au Roy ſon fils aux gouuerneurs des prouinces & places de ce Roiaume, & à ſes ambaſſadeurs, pour en faire re-

re recit aux Princes ſes voiſins, eſquelles elle dit expreſſement, qu'elle eſtoit bien marrie du cas aduenu en la perſonne de l'Amiral & des ſiens, contre la volonté du Roy & d'elle: mais que meſſieurs de Guiſe, pour venger leurs vieilles querelles, auoyent forcé les gardes, que le Roy luy auoit donnees pour ſa ſeureté, aidez du peuple de Paris, tellement, qu'il n'y auoit peu donner ordre. Ie les en ay fait tous teſmoins. Les ambaſſadeurs meſmes me confeſſeront qu'ils rougiſſoient de honte, quand quelques iours apres auoir dit aux Princes, vers leſquels ils eſtoient, que meſſieurs de Guiſe l'auoiẽt fait, & en auoiẽt monſtré letres du Roy, les mandemens changez, on les chargea de dõner à entẽdre, que le Roy meſmes l'auoit fait faire, pour cauſe d'vne cõſpiration deſcouuerte cõtre leurs maieſtez. Ils ſcauẽt bien, qu'ils ne ſcauent par quel bout cõmẽcer leur propos peur demẽtir ce qu'ils auoiẽt parauãt dit. Ie vous prie, examinons ce fait auec iugement, penetrons le pernicieux conſeil de ceſte femme, & voyõs s'elle tẽd à l'extermination des Huguenots ſeulemẽt, ou de tous les grans de ce Roiaume ſans eſgard de re-

ligion. l'Amiral conuié à la Court, aux noces d'vne ſœur du Roy, apres mille ſermens & mille careſſes y eſt maſſacré, & auec luy les plus notables d'entre les Huguenots, qui auoient accõpagné le Roy de Nauarre. Ie pourroi dire, qu'õ deuoit reſpecter la foy Royalle, pour le moins n'emploier pas les noces d'vne ſœur de Roy à vn ſi traiſtre & vilain acte. Mais ie veux qu'il ſoit aucunement ſupportable, & qu'on n'ait pas deu auoir toutes ces cõſiderations en la perſõne d'vn Amiral, q auoit eſté cõducteur des armees des Huguenots, qui s'en eſtoit porté pour chef, & auroit par tels deportemẽs grãdemẽt irrité le Roy cõtre luy. Falloit-il pour cela pourſuiure la meſme vengeance ſur toute la nobleſſe de ce parti, qui pour la pluſpart, nonobſtant la diuerſité de religion, eſtoit ſi affectionnee au ſeruice du Roy, qu'elle s'offroit de faire la guerre au Roy d'Eſpagne, pour ſon ſeruice & à ſes propres deſpens? Les falloit-il tuer iuſques dedans la chambre de la nouuelle mariee. Mais on me dira que c'eſtoient gentils-hommes qui auoiẽt credit entre ceux de leur religion, Chefs de part, qu'on appelle, qui euſſent

ſẽt peu renouueller & reſſuſciter la guerre qu'on vouloit amortir. Ie me veux tenir pour ſatisfait de ceſte raiſon là. Falloit-il donques tuer tant de poures gens à Paris? Falloit-il commander aux gouuerneurs de faire le meſme par les autres villes. Falloit-il tuer artizans, viellards, femmes, enfans, toutes perſonnes incapables d'armes, meues ſeulement du deſir de leur ſalut à ſuiure vne autre religion? Mais en ſomme c'eſtoyent Huguenots obſtinez en leur opinion, puis qu'on ne pouuoit autrement, il en failloit exterminer la race. Ie ne puis certes paſſer ce poinct ſi cruement, il y auoit eſperance de les gaigner d'autre façon: & ie ne trouue point que iamais Princes vrayement Chreſtiens en aient ainſi vſé enuers les Iuifs, Turcs & Sarazins meſmes: & auſſi s'eſt-il bien veu que les bons Catholiques de France approuuoient ſi peu ce fait, qu'aucontraire, ils en ont ſauué autant qu'ils ont peu. Mais encore me veux ie contenter pour ceſte heure, de receuoir ceſte deſraiſonnable raiſon en paiement. Falloit-il donc y comprẽdre meſſieurs de Mommorẽcy, mõſieur le Mareſchal de Coſſé leur allié

principaux officiers de ceſte couronne? & monſieur de Biron,& autres ſeigneurs qui eſtoiẽt ſur le roole de ceux qu'on deuoit maſſacrer?Ie vous prie tous, qu'auoient-ils fait? enquoy les voulons nous rendre coulpables? en quoy ſont-ils digne de ſi inique traittement?eſtoient-ils Huguenots? aucõtraire Catholiques, & iamais ne furent autres: voire n'y a ſeigneurs en France,qui ayent cõbatu plus courageuſemẽt qu'eux cõtre les Huguenots. Ie ne veux point ramẽteuoir, q̃ feu M. le Conneſtable leur pere fut pris & bleſſé en la bataille de Dreux,& y perdit vn fils,& depuis bleſſé à S.Denis aagé de 80. ans, dont il mourut. Ie ſcai bien, que les bons ſeruices des peres, n'excuſent point les deſſeruices des enfãs:mais s'eſt il donné bataille contre les Huguenots, ou ceux de ceſte maiſon qu'on veut maſſacrer n'aient eſté? n'aient eu des principales charges ? ne s'en ſoyent acquitez à leur honneur.Ne ſe ſoyent hazardez ſouuent outre leur deuoir? qu'on en demande à tous les Capitaines de ce Roiaume, que les armees en dient leurs aduis, que les Huguenaux meſmes dient de qui les coups leur ont ſemblé plus peſans. On

verra

verra ce qu'ils reſpondront. Et quãt à M. le Mareſchal de Coſſé, qui a pluſieurs playes ſur luy receues honorablement és guerres paſſees contre les ennemis de ceſte couronne,(Ie laiſſe là les ſeruices du Mareſchal de Briſſac ſon frere, & du Conte de Briſſac ſon neueu,qui eſt mort contre les Huguenots) y a-il aucun qui luy puiſſe deſrober l'honneur de la troiſieme guerre: qui puiſſe nier, qu'il ne ſoit cauſe de la plus part des bons ſuccez que nous y auons eus? qui conſeilla en la bataille de Mongõtour, où dix mil le Huguenots furent tuez? qui en pluſieurs notables faits d'armes auenus en ceſte guerre ? Et que peut-on auſſi impoſer à monſieur de Biron, qui a auſſi tant de fois haſardé ſa vie és guerres ciuiles,& ſi fidelement & heureuſement auſſi conduit noſtre artillerie ? Ils ne ſont pas voirement Huguenots, me dira-on. Ils leur ont fait la guerre, ce qui ſe peut : mais ceux de Mommorency, ſont proches parens & amis de l'Admiral,& le Mareſchal de Coſſé leur allié: voire mais poſons le cas qu'ainſi ſoit, que l'Amiral ait conſpiré, eſt

dit qu'il faille maſſacrer tous ſes proches parens Catholiques? eſt-il dit qu'il s'en faille meſme prendre aux alliez de ſes parens? aux amis de ſes alliez? Que ſi le Roy meſme luy a fait mille demonſtrations d'amitié, ſi peu auãt ſa mort, il l'appelle ſon pere: eſt-il deffendu à ceux qui naturellemẽt la luy doiuent, de luy monſtrer quelque amitié? & qui eſt la maiſon de France exempte de crime, qui eſt le gentil-homme, qui eſchappe la corde, ſi c'eſt crime capital, non ſeulement puniſſable en iuſtice, mais ſans forme de iuſtice d'eſtre ami, parent, ou allié de l'Amiral, ou de ſes alliez, parens ou amis? Ou eſt la loy entre les plus barbares du monde qui face executer, non les amis, mais les enfans propres d'vn criminel de leze maieſté: ſi eux-meſmes ne ſont conuaincus d'y auoir adheré? La cauſe donc n'en giſt pas là, mais nous voulons exterminer tous les chefs de la nobleſſe, ceux qui ſont nez grans, ou deuenus par notables ſeruices d'eux ou de leurs predeceſſeurs, ceux qui pourroient legitimement s'oppoſer à nos meſchancetez, ceux qui par la bonté de leur naturel, ne peuuent compatir auec nos deſloiautez & trahiſons.

ſons. Voila le but de noſtre Roine, voila comme elle y tire: & pour y paruenir faut il cõmencer par quelque bout. Elle a fait mourir es guerres les plus proches du ſãg Royal, & les chefs des maiſons de Guiſe, & de Mommorency, l'vn Grand maiſtre & l'autre Conneſtable de France, maintenãt elle veut exterminer ceux de Mõmorenci auec l'Admiral, & proteſter par tout que ceux de Guiſe l'auront fait pour leurs querelles particulieres. Or voici le fond de la malice. A executer le maſſacre de Paris elle s'eſt ſeruie de monſieur de Guiſe, comme de ceux qui par vengeance particuliere affectoyent la mort de l'Admiral, encor qu'en icelle ils ſe gouuernerent tellement que pluſieurs gẽtils hommes Huguenots recognoiſſent auiourdhuy leur vie d'eux. Maintenãt qu'elle en a faict, pour les rendre odieux à tous les Princes eſtrãgers, elle les veut faire auteurs de tout, & s'excuſer à leurs deſpẽs: & par ainſi les chaſſer de la court, non point pour faire la bõne mine: mais pour leur en fermer & barrer la porte incontinent qu'ils en ſeront partis, & que iamais n'y puiſſent rentrer. Et peut eſtre apres leur euſt-on fait leur proces, pour auoir

troublé le repos public, & forcé les gardes du Roy pour executer leur vengeãce.

Fineſſe pour ruiner ceux de Guiſe.

Trait que la Roine a bien retenu de ſon Marchiauelli. Or penſe-elle que ceux de Mommorency qui ſont eſchappez ſont ſi proches parens de ceux de Chaſtillon, & ont eſté ſi bõs amis du feu Amiral qu'entẽdans que le Roy ne s'en meſlera point ils ne faudront d'aſſẽbler leurs amis pour venger ſa mort, comme ils auoyent eſté fort irritez de ſa bleſſeure. Les voila donc irrecõciliables, les voila en querelle pour leur vie. Au reſte de quelque coſté que la perte tombe, meure l'vn, meure l'autre, ce lui eſt touſiours autãt de gain & de paſſetẽps. Ainſi s'approche-elle touſiours du but ou elle pretẽd: mais Dieu qui ne veut point qu'elle y paruienne, ains ſemble auoir reſerué ces deux maiſõs, pour les reunir en tẽps & lieu à la confuſion de ceſte maudite fẽme, cõſeruatiõ d'eux-meſmes & reſtabliſſement de ce Roiaume: ouurit tellemẽt les yeux à M. de Guiſe qu'ils ne voulurent onc partir de la court q̃ le Roy pour leur deſcharge, n'euſt aduoüé tout le fait en plein Parlemẽt: & meſmes ſe rẽcontrãt depuis auec le Duc de Mommorẽcy lui voulurẽt bien declarer particulierement

remẽt que la Roine & nõ eux, auoit ſolicité Mõtreuel à faire le coup de l'Amiral, le Cõte de Rhets lui en portãt & faiſant porter la parole, & qu'encor qu'ils euſſent occaſiõ de ſe reſiouir de ſa mort, cõme d'vn leur ennemi, ſi ne s'en fuſſẽt-ils pas voulu deſpeſcher de ceſte façõ ſans le cõmandemẽt expres de ſa maieſté. Or voyez maintenant cõme ceſte fẽme ſe ſurmonte elle meſme en meſchãceté. Nous ſcauõs tous qu'il n'y auoit point de cõſpiration. Nous l'auons tous veu ſigné de la main du Roy & de la Roine. M. de Guiſe ſont ſages, & ne veulẽt pas permettre qu'elle contente les Princes eſtrangers à leurs deſpẽs. Pour leur faire donc croire qu'il y en a eu vne, elle fait faire le ꝓces à Briquemaut, vieux gentil homme de ſeptante ans, qui auoit vſé ſa vie és guerres des feus Rois, auec reputation, & de Cauagnes conſeiller en la Court de Parlement de Thoulouſe, tous deux pris pẽdant les fureurs du maſſacre. Premierement leur promet la vie, s'ils la veulent confeſſer de leur gré : à leur refus leur faict preſenter la gehenne: n'y pouuant tirer autre choſe, leur choiſit des iuges pour les condamner, leſquels eurent tant de conſcience que de

Executiõ de Briquemaut & de Cauagnes

dire qu'ils n'y trouuoyent point d'occa-
sion pour les faire mourir. Finalemẽt leur
en dõne d'autres faits à sa poste, qui pour
donner quelque forme à leur proces, &
s'en descharger à la posterité, trouuerent
vne calomnieuse subtilité de les condam
ner pour crime de peculat, & larcin des
deniers du Roy, que iamais toutesfois n'a
uoyent maniez: & neantmoins les firent
executer cõme conspirateurs, encor qu'il
n'y en eust tesmoignage ne par leur con-
fession, ne par la deposition d'aucun au-
tre. Et de fait ils protesterẽt tousiours con
stamment iusques à la mort, à laquelle la
Roine voulut assister, & fit assister le Roy,
Messeigneurs, & le Roy de Nauarre, qu'ils
n'en auoyent onc ouy parler, & qu'ils ap-
pelloyent de si inique sentence deuant le
iuste iugemẽt de Dieu. Ie scay que ce pro-
ces vous semblera estrange: mais plus e-
strange trouuerez-vous tantost celuy des
Catholiques que n'agueres on a fait mou
rir. Vous auez veu comme elle a fait met
tre le Prince d'Orenge & le Conte Ludo-
uic en armes contre le Roy d'Espagne,
leur a fait prendre plusieurs villes, a en-
uoyé les François à Monts aduoüez du
Roy par lettres signees de sa main: main-
tenant

tenant qu'elle est venue au bout de son
entrepriſe elle abandonne le Conte Lu-
douic, tellemẽt qu'il est contraint de ren
dre à cõposition la ville de Monts qu'el-
le lui auoit fait prendre, & de se mettre es
mains de ses ennemis, vers lesquels il trou
ua plus de foy qu'il n'eust faict vers elle.
Car en ce mesme temps elle mande au
sieur de Mandlo Allemant, qu'elle auoit
fait appointer au Prince d'Orenge auec
vn regiment de cauallerie, qu'il le tue, &
se retire en France, là ou il aimera mieux,
ce qu'il ne voulut faire: mais d'autãt qu'il
voyoit bien qu'il ne seroit plus soudoyé
du Roy s'il demeuroit là, aduertit le Prin
ce d'Orẽge de la belle commission qu'on
lui donnoit, & se retira en Allemaigne,
dont l'armee du Prince d'Orẽge fut fort
esbranlee, & lui en manifeste danger. Le
mesme pratiquoit-elle auparauant par
Schomberg qui deuoit aller au seruice
du Prince d'Orenge, soudoyé du Roy, a-
uec quatre mille Reistres pour le desfaire
apres le massacre executé. Est-ce pas là
tromper & trahir de tous costez sans au-
cune crainte d'infamie? voila par ce mo-
yen deux ennemis pour vn, & si l'vn sem-
ble petit, vn Estat quelque fort qu'il soit

n'a point de petis ennemis, à plus forte raiſon deſchiré comme le noſtre. Or cõme ſi tels torts eſtoyẽt aiſez à reparer pour appaiſer le Roy d'Eſpagne qu'elle auoit attaqué par ſurpriſe, contre la Paix, lors qu'il eſtoit empeſché contre le Turc, elle deſpeſche des compagnies ſur les paſſages pour tuer tous les François, qui ſelon la cõpoſitiõ retournoyẽt de Monts, ou le Roy les auoit enuoyez pour ſon ſeruice. Ie demande ſi ceſte guerre eſtoit iuſte que ne la-on continuee? que n'a-on ſuyuie l'eſperãce qui y eſtoit? pour le moins pourquoy tue-on ſi on ne la veut pourſuyure, ceux qui par expres commandement du Roy y ſont allez? Eſt-ce crime capital d'obeir au Roy? d'aller à ſon ſeruice? d'y employer ſa vie à ſon mandemẽt? Que ſi la guerre eſt iuſte, s'il n'y a occaſion ſuffiſante de rompre la paix, pourquoy la-on rõpue? Pourquoy les y a-on enuoyez? Eſt-ce aux ſoldats ou aux Capitaines? Aux Capitaines, ou au Roy d'examiner ſi la guerre eſt iuſte ou non? Eſt-ce ſi peu de choſe de ſe rẽdre vn Roy d'Eſpagne ennemi? N'auõs-nous pas aſſez eſprouué ſes forces? Les noſtres ſont-elles augmentees depuis douze ans que nous nous entretuons? Ou les ſiennes

Veut faire tuer ceux qui retournent de Monts.

nes diminuees par quelque notable perte qu'il ait receüe? Ie vous prie, ou ſont auiourdhui les hommes pour lui reſiſter, les deniers pour les payer, les alliances pour nous appuyer? mais nous ne nous ſouciõs pas aux deſpens de qui nous faiſons nos vengeances, nous ne regardons pas qui nous offenſons, pourueu que nous tuons ceux que nous deſirons morts. Quand le Roy d'Eſpagne deuroit enuahir ce Roiaume dés le lendemain deſolé & vuide d'hommes, comme il eſt, il ne nous en chaut pour cela, car autant nous eſt-il le Eſpagnol que le François. Nous auons autrefois bien proietté de mettre la France és mains du Roy d'Eſpagne contre la Loy Salique amenant la mort de nos enfans. Pourueu que nous extirpions la nobleſſe, & contentions nos paſſions il nous ſuffit, en aduienne apres ce qu'il pourra. Le Roy d'Eſpagne eſt noſtre gendre, auſſi peu lui tenons-nous la foy qu'aux autres, & auſſi en ſcaura-il bien payer vn iour ce Roiaume: & Dieu vueille que les grans appareils qu'il fait auiourdhui ne tendent point à ſe venger. La Roine d'Angleterre eſt noſtre voiſine noſtre bõne ſœur, & alliee. Si auõs-nous taſché durãt la ligue, en

lui parlant de mariage, de lui brouiller & mettre en confuſion tout ſon Roiaume. Nous parlons d'alliãce aux Princes d'Allemaigne. Eux nous eſtimẽt auiourdhuy Schelmes, indignes de la communicatiõ & ſocieté de tous hõmes. Les Suiſſes ſont nos plus anciens confederez: auiourdhuy par noſtre laſcheté ſont-ils ſur le point de nous abandonner pour s'allier au Roy de Eſpaigne. Tous ceux qui veulent biẽ gouuerner vn Eſtat le renforcent tant qu'ils peuuent de l'amitié de leurs voiſins. Iugez ſi ceſte malheureuſe femme iouë à autre ieu qu'à ruiner la noſtre, quand tous les iours elle leur donne nouuelles cauſes d'inimitié, de haine & de guerre contre nous.

Cath. n'entretient amitié auec aucun de ſes voiſins

Or cependant, voila ce ſemble le parti des Huguenots ruiné. Les chefs par terre. Le peuple demi maſſacré. Les villes repriſes, ne leur reſte preſque que la Rochelle pour toute retraite, qui crainte de maſſacre, n'oſe receuoir garniſon, & ſe tiẽt ſur ſes anciens priuileges. Ioint que le Roy lui auoit du commencement eſcrit que meſſieurs de Guiſe auoyent fait le rauage de Paris, ſans faire mention de coniuration, Il la faut donc aller aſſieger. Et en

Siege de la Rochelle.

quelle

quelle façõ? Ie vous prie, remarquez touſiours comme elle s'achemine à ſon but. Elle y appelle toute la nobleſſe du Roiaume de toutes parts, elle y faict marcher tous les grans Seigneurs de France, meſſieurs de Guiſe, & partie de ceux de Mõmorenci, les Ducs de Longueuille, de Bouillon & d'Vzes, tous les Princes du ſang: & afin que nul ne s'en excuſe, Meſſieurs ſes enfans propres. Et n'eſt point pour eſtre ſimplemẽt au ſiege, pour eſtonner les Rochelois, pour faire bonne mine: ains au contraire on les y met à tous les iours, à tous meſtiers, à tous hazarts, tellement qu'il n'i a aucun qui ne s'apperçoiue qu'on a enuie de s'en desfaire. Meſſieurs de Guiſe en pourroient que dire, qui ſcauent quel conte on fit de la mort de feu M. Daumalle. Les gẽtils-hommes ſcauẽt q̃ls regrets on faiſoit de la mort de leurs ſemblables. Ceſtui-ci auoit bien faict de s'y faire tuer, car auſſi bien deuoit-il plus que ſon vaillant: il auoit faict ſon Teſtament auant que departir. Ceux qui y eſtoient entendent ce que ie veux dire. On ſcait meſmes le conſeil qui fut tenu d'y celebrer vne autre S. Barthelemi, en laquelle eſtoient comprins le Roy de Na-

Le Duc d'Aumale tué.

Propos de massacrer quelques Seigneurs Catholiques à la Rochelle.

uarre, le Prince de Condé (qui toutesfois y faisoyent leur mieux, les Ducs de Longueuille & de Bouillon, monsieur le Mareschal de Cossé, le sieur de Mera, le sieur de Biron, le sieur Strozzi colonnel de l'infanterie: de plusieurs autres qui hazardoyent tous les iours leur vie aussi auant qu'aucuns autres. Tout cela, suyuant les memoires & instructions de la Roine mere & de son Conte de Rhets (qui cependant s'espargnoit à la Rochelle) que tant qu'il y aura des grands en France, aimez de la noblesse, le Roy y aura des contrerolleurs: & par tant que par vn moyen ou par autre il les faut exterminer, & ceux qui les suyuent, & que pour cela ne aura-on point faute de nobles: qu'il y a assez d'Italiens & de François de basse condition, que par ce moyen ils obligeroyent pour tenir tous les fiefs du Roiaume. C'est vn propos qu'on a assez soufflé aux oreilles de nos Rois: & Dieu vueille que nous ne les voyons point du tout executer. Finalement apres y auoir perdu la fleur des soldats & Capitaines, & plusieurs gentils-hommes de nom, apres auoir surchargé le peuple de nouuelles exactions pour maintenir ce siege, si nous faut

faut-il leur rendre la paix, leur confirmer leurs priuileges & accorder leur religion. Et eust-il pas bien esté plus court de les laisser en repos, veu qu'ils ne nous pouuoyent mal faire, que d'y faire mourir inutilement tant de gens de bien? Au retour de ce siege, les Seigneurs & gentils-hõmes Catholiques estoyent pour la pluspart rebutez des guerres ciuiles, & ne s'y employoyent plus qu'à regret: les Huguenots si affoiblis & abbatus qu'ils ne demandoyent que de viure en liberté de leur conscience en quelque tollerable repos. Le poure peuple (en plusieurs villes) commençoit à s'ennuyer des grandes charges de la guerre, & à se plaindre des tailles & succides. Notamment en Languedoc, Guyenne, Dauphiné & Prouence, encor que ces Prouinces n'en fussent pas si chargees que quelques autres. Toute la France en general desiroit que les Estats fussent tenus pour prouuoir aux necessitez du Roiaume. La Roine mere presque seule de son opinion, les fuyoit comme vn examen de son gouuernement, qui auoit mis le Roiaume en euident danger de ruine. Or estoit-il dangereux de les refuser, crainte d'irriter le peuple. Donc elle

Desir des Estats, sur quoy elle propose de les assembler.

en donne eſperance,& les aſſigne à Compiegne,à certain iour,auãt lequel elle delibere de troubler leRoiaume,de telle ſorte qu'il n'y euſt plus aucun qui oſaſt, ou peuſt parler de les tenir. Que ſi elle y eſtoit contrainte par l'inſtance du peuple, ſe reſout d'y appeller tous les grands, qui ne pouuoyent refuſer d'y venir, & y celebrer ſur eux vne autre S.Barthelemi.Pour en tenir apparence, elle ne faict pas tenir les Eſtats particuliers és Prouinces pour ſe preparer & dreſſer les cahiers pour les Generaux : car craignoit-elle que Catholiques & Huguenots, veu leur diſpoſition ne s'y accordaſſent pour le biẽ commun. Mais elle enuoya par maniere d'acquit certains gentils-hommes s'enquerir des plaintes du peuple pour les lui rapporter. Voyez cependant ce qu'elle pratique. Il me ſemble que ie voy ſon oncle Clement promettre le Concile & entreietter touſiours des guerres entre les Princes Chreſtiens de peur qu'il ne ſe tienne. Elle commande aux ſieurs de Pui-gaillard & l'Audereau de dreſſer vne entrepriſe ſur la vil le de la Rochelle. Ce qu'ils font, & ayant pratiqué pluſieurs ſoldats& bourgeois de la ville,deuoient faire acheminer les gar-

Entrepriſe ſur la Rochelle pour troubler les Eſtats.

niſons

niſons,de S.Iean,Niort & Angouleſme à la prochaine reueüe, en vne nuict iuſques à la Fonds village prochain, & entrer au poinct du iour en la ville par vne porte, que les intelligences de dedans leur deuoient tenir ouuerte. Au temps qu'elle ſe deuoit executer:ſe trouuoient le feu Roy & la Roine à Chantilli, pour ſe ſaiſir du Duc de Mommorenci en ſa maiſon propre, ſe mettoit le feu à vne trainee faicte contre le Mareſchal de Damuille, qui en fit executer aucuns des ouuriers ſous ombre d'auoir entreprins ſur la ville de Mõtpellier, ou lors il eſtoit, ſe deſpeſchoient commiſſions de leurs gens de guerre par toute la France, ſous pretexte de la guerre de Languedoc, encor que la trefue ne fuſt finie,pratiquoit le Conte de Rhets vne leuee de Reiſtres en Allemaigne moiennant 400000. liures qu'il y auoit portez, dont partie fut depuis liuree au Conte Ludouic pour faire la guerre au Roy d'Eſpagne,& ſurprendre Maſtricht & Anuers ville & chaſteau. Dieu voulut qu'vn gentil-homme de la menee,qui entendit le maſſacre general qui s'en enſuiuroit,& le total aneantiſſement des plus grandes maiſons de ce Roiaume, de la religion

Catholique, deſcouurit l'entreptiſe aux Rochellois par deux lettres qu'il leur en eſcriuit, dõt ils ſe tindrẽt ſur leurs gardes, & ſaiſirent quelques vns des complices. Que faict la deſſus noſtre bonne Roine? Auez-vous pas ouy, comme elle commãda qu'õ tuaſt les Huguenots qu'elle auoit mis en beſõgne, au retour de Mõts: maintenãt elle eſcrit à ceux de la Rochelle que il n'y a riẽ du faict du Roy, ne d'eile, & leur mande par M. de S. Supplice qu'ils ne lui ſcauroient faire plus grand plaiſir que de punir à toute rigueur ceux qu'ils en trouueroient coulpables, comme infracteurs de paix & perturbateurs du repos public. Eſt-ce pas belle recompenſe de leur bonne volonté? Hazardez voſtre vie à ce qu'elle vous commãde. Voſtre entrepriſe reuſſit-elle en vain, elle vous fera pendre. Et toutesfois tous confeſſoiẽt que la menee venoit d'elle. Et de faict, ſur les ruines de ceſte-ci elle en rebaſtit vne autre dés le lendemain, & pource en fit eſcrire au fils d'vn qui auoit eſté Maire à la Rochelle, lequel n'eſtoit point encor deſcouuert. Or encor qu'elle n'ait pas pris la Rochelle, ſi ne la-elle pas entrepriſe en vain. Elle craignoit l'aſſemblee des Eſtats. Les Huguenots

guenots prennent les armes en Poitou pour ſauuer leur vie, & à leur exemple quelques autres en Normãdie, qui ſe ſentoient en danger, tellement que le Roiaume eſtant ainſi troublé, voila vne excuſe qui ſemble legitime pour ne les aſſembler.

Iuſques ici s'eſt-elle aucunement maſquee du faict de la religion, ne ſe prenant directement qu'aux Huguenots, encor que ceux qui la regardoient de pres veiſſent bien l'hypocriſie au trauers de ſon maſque. Maintenant que les grands du parti des Huguenots ſont preſque tous eſteints, & qu'il ne reſte plus qu'vne bien petite poignee de gens, elle ſe prend & attaque directemẽt aux Catholiques meſmes: mais non pas à tous tout enſemble, car il faut que les vns lui ſeruent de bourreaux à executer cruellement les autres. Les bons Catholiques de France auoyent trouué fort mauuais qu'au lieu de maintenir & entretenir, comme il appartient, la Paix faicte & iuree ſi ſolennellemẽt, d'attirer les Huguenots par preſches & admonitions, & reunir le peuple par vn bon Concile, comme de tout temps s'eſt faict, on euſt eu recours à cruautez,

desloiautez & trahisons, qui auoient rendu la France & les François odieux à tout le monde. Et de faict, en la plus grande fureur des massacres, les plus zelez auoient sauué ceux qu'ils auoient peu, dont elle repetoit souuẽt, qu'elle n'eust iamais pensé que le Roy eust eu de si peu affectionnez subiets, & qu'elle eust pẽsé qu'à son commandement ils eussent tout tué sans aucune exception, tellemẽt que qui s'enquerra de ceux qui en ont esté executeurs, excepté ceux qui y exerçoient leurs vengeances particulieres, ni trouuera que des belistres qui attẽdoient du butin, & ne se soucioient d'ou il en pourroit venir, & quelques renieurs de Dieu & cõtẽpteurs de religion, qui y tuerẽt des Catholiques parmi les autres, ou pour leurs biẽs, ou pour inimitié ou proces qu'ils eussent auec eux. Notãment la Roine q̃ scauoit biẽ combiẽ la plus part des grãs de ce Roiaume abhorroiẽt telles & si horribles meschancetez, ne leur auoit osé communiquer sa menee. Seulement choisit-elle le Duc de Neuers, & le Conte de Rhets pour toute la conduite, gens veritablement dignes d'vne si haute & magnanime entreprise, tous deux estrangers qui ne

ne pouuoient estre retenus par affection de leur patrie, Italiens qui font gloire de trahir, tuer les gens au lict, par derriere & en toutes sortes dauantage, l'vn de la maison de Gonzague de tout tẽps alliee des Espagnols cõtre ce Roiaume, & encore auiourdhuy luy mesme pẽsionnaire du Roy d'Espagne. L'autre vilain tout outre, paruenu par maquerellages & ruffianeries, qui ne desire que l'extermination de la noblesse ennemie de sa vilenie, & n'a point de honte, estant deuenu si riche en ce Roiaume, de tirer encore pẽsion du Roy d'Espagne. Mesmes quand le Roy parla premierement à M. de Guise de tuer l'Amiral de telle façõ, on scait bien qu'il respondit, qu'il ne pouuoit entrer en son cœur de s'en venger ainsi, mais que s'il plaisoit à sa maiesté, cõme elle en auoit puissance, les mettre eux deux en vn champ cappe à cappe, Dieu monstreroit par l'euenement, qui auroit eu le tort ou le droit: tant que par importunité on l'y fit condescẽdre auec protestation, que ce seroit pour obeir au Roy: & de fait il sauua plusieurs gentilshommes, & empescha qu'en son gouuernemẽt massacre ne se fist. Mais il y auoit

M. de Guise fait difficulté de tuer M. l'Amiral en telle sorte.

des ſeigneurs entre les autres, qui depuis auoient fait ouuerte demonſtration de trouuer ces extremes cruautez mauuaiſes, & qui fuioyent la Court, de peur de ſembler participer à ces pernicieux conſeils: ioint qu'ils auoiẽt tout clairemẽt apperceu au ſiege de la Rochelle, où ils s'eſtoient trouuez, qu'il ny alloit plus de la religiõ, que le maſque eſtoit deſcouuert, & qu'õ ne cerchoit qu'à faire mourir, qui par vne façon, & qui par autre, toute la nobleſſe du Roiaume. De ceux cy, eſtoient meſſieurs de Mommorẽci, monſieur le Mareſchal de Coſſé & autres, qui pour n'auoir trẽpé leur couſteau au ſang Fraçois ſi euidemment qu'on euſt voulu, & ne s'eſtre obligez au parti de la Roine par quelque inſigne malefice, eſtoiẽt tenus du rẽg d'ennemi capitaux, & d'eux & de leurs ſeruiteurs & amis principaux, ſe vouloit-on deffaire du pluſtoſt qu'il ſeroit poſſible. On les auoit failli dés le iour S. Barthelemi: depuis Montreuel aſſaſſin, gagé de la Roine auoit eu charge à Fõtaine-belleau de tuer le Duc de Mõmorenci, vne autre fois l'auoit attẽdu auec quelque nõbre de cheuaux dedãs la foreſt de Soiſſons: pareillement

Entrepriſe cõtre ceux de Mõmorenci & autres.

mẽt ſi on euſt eſté cõtraint de tenir les Eſtats à l'inſtãte requeſte du peuple, auoit elle cõclu de les y attrapper. En fin enuiron ce tẽps, ils viẽnent trouuer le Roy, q̃ les mene au bois de Vincẽnes, ſa maieſté les y appellãt pour s'y ſeruir d'eux, diſoit elle, à l'eſtabliſſemẽt de ſon Roiaume: nõ qu'ils ne cognuſſẽt biẽ la volõté de leurs ennemis, mais d'autãt qu'ils s'appuioyẽt ſur leur innocẽce, & remettoient le reſte en Dieu, qui en ſeroit le protecteur, puis qu'il plaiſoit à leur Prince les appeller pour leur declairer ſõ intẽtion & ſcauoir leur aduis en choſe, de laq̃lle depẽdoit le ſalut vniuerſel de leur patrie. Vne choſe ſeule retardoit d'executer l'ẽtrepriſe ſur leurs pſonnes: c'eſt q̃ M. le Mareſchal de Dãuille eſtoit en Lãguedoc, q̃ l'ẽtendãt auoit des moyens en main, pour s'en reſentir. Il auoit enuoyé le ſieur de Mõtatere ſõ maiſtre de camp, pour ſoliciter le Roy d'ẽuoyer ſecours d'argẽt & d'hõmes en Lãguedoc, pour y faire la guerre aux Huguenots. La Roine au cõtraire luy reſpond, qu'il ne failloit parler que de paix, qu'à quelque prix que ce fuſt, le Roy la vouloit auoir, & qu'elle prioit M. de Dãuille de s'y employer de tout ſon pouuoir, & en prendre l'aduis du Cardinal

Entrepriſe ſur le Mareſchal de Danuille.

d'Armignac reſident en Auignon. Peu de iours apres enuoya elle, les Sieurs de S.Supplice, & de Villeroi ſecretaire des commandemẽs vers luy, ſous ombre de traiter de paix, mais en effet, pour traiter auec les ſieurs de Ioyeuſe, Maugeron & Fourquenaux vne entrepriſe pour ſe ſaiſir de ſa perſonne & le prendre mort ou vif. Pendant qu'elle ſe mene, le Roy recommande toutes les affaires à M. de Mõmorẽci, luy remet tout en ſes mains, le prie cõme le plus fidele ſeruiteur qu'il ait cognu en ſon Roiaume & qu'il aime, non comme beau-frere, mais cõme frere propre, d'auiſer au moyen de pacifier ſon eſtat. La Royne ſemblablemẽt, que le Roy ne ſe veut plus gouuerner, que par ſon aduis, que tels articles qu'on propoſera, tels eſt-il deliberé d'accorder à ſes ſubiets, qu'en ſomme, il le conſtitue arbitre de tout. Cela dura quelque tẽps en ceſte façon, cependant, le Roy, qui depuis le voyage de Vitri, où il fut conduire le Roy de Pologne, auoit eu aſſez peu de ſanté, commence de plus en plus à ſe trouuer mal & à s'attenuer & decheoir. Les medecins prennẽt mauuaiſe opiniõ de ſa maladie, & ſoit, qu'ils y iugeaſſent du poi-

du poiſon terminé, ou autrement (on appelle de la ſauſe d'vn brochet) aſſeurent la Roine, qu'à toute peine paſſera-il le mois d'Auril. Ses deuins auſquels elle adiouſte grande foy le luy conferment, à ce changement faloit-il pourueoir de bonne heure. Or auoit-elle de long tẽps apperceu que Monſeigneur le Duc ſon fils condamnoit les trahiſons & cruautez, & trouuoit mauuais, qu'on fiſt ſi peu de conte d'exterminer la nobleſſe, & qu'à ceſte fin on entretint les guerres ciuiles au dommage de tout le peuple, & ruine ineuitable preſque de ce Roiaume. Pourtant haiſſoit-elle ce naturel genereux, ouuert & vrayement François, incompatible auec le ſien, qui ne prend plaiſir qu'à ruine & deſolation. Dauantage voyoit-elle, que le Roy venant à mourir, comme y en auoit apparence, le gouuernemẽt du Roiaume luy appartenoit en l'abſence du Roy de Pologne, cõme plus proche du ſang, & lieutenant general du feu Roy en toutes les terres de ſon obeiſſance. Que le Roy de Pologne d'euſt eſtre ſi toſt de retour y auoit peu d'apparence, car les Polonnois luy auoient fait promettre auãt ſon couron

Calũnies pour rendre odieux M. le Duc, & pourquoy.

nement, qui pour quelconque occaſion que ce fuſt, meſmes auenant la mort du Roy ſon frere, il ne les abandonneroit point. Ils auoient fait beaucoup de frais, auant que de l'auoir peu amener là, ils ſont gens, qui veulent qu'on leur tienne ce qu'on leur promet. Le chemin eſt lõg, ſa perſonne debile, & au reſte le haſard non petit, de partir de là ſans leur dire à Dieu. Donc pour pouuoir retenir le gouuernement en ſes mains, & en fruſtrer Monſeigneur le Duc ſon fils, auquel les loix du Roiaume & toutes anciẽnes couſtumes le defferẽt, elle delibere de bõne heure, de le rendre odieux aux Catholiques par calomnies & faux bruits, & ſur le tẽps que les Huguenots auoiẽt repris les armes, ſeme qu'il auoit intelligence auec eux, & ſous ceſte couleur fait oſter les armes à ſes gardes, le fait tenir de pres, & le garde comme priſonnier au bois de Vincennes, & auec luy le Roy de Nauarre. Cela ne s'appelloit pas priſon, car le mot euſt eſté trop odieux, mais en ſomme, il ne pouuoit ſortir qu'auec garde de gens, auſquels il eſtoit bien recommandé, n'oſoit parler à perſonne, & eſtoit eſpié iuſques à conter ſes pas & ſes

Captiuité de M. le Duc.

ſes paroles. Tant plus le Roy s'affoiblit, tant plus trouue-elle de couleurs pour le reſerrer. Dont ce ieune Prince, magnanime & courageux, voyant que ſa propre mere luy tenoit ſi eſtrange rigueur, entre en tel deſeſpoir qu'il ſe reſoult de ſe retirer vers le Conte Ludouic de Naſſau, auec quelque petit nombre de ſes domeſtiques. Ce qu'il luy faiſoit choiſir ce parti pluſtoſt qu'aucun autre, comme de ſe retirer en Angleterre, où on auoit nagueres encore parlé de le marier, eſtoit qu'il ne ſe vouloit point retirer en lieu, où ſa demeure peuſt eſtre ſuſpecte, quelque ligue qui y peuſt eſtre, ains où il peuſt faire ſeruice agreable au Roy ſon frere. Car enuiron ce temps, le Conte Ludouic auoit vne armee d'Allemans, ſur les marches de Brabant ſoudoyee des deniers du Roy, que le Conte de Rhetz luy auoit portez tout freſchement pour faire la guerre au Roy d'Eſpagne, & auoit receu la ſomme de deux cens quarante mille francs dudit Cõte de Rhetz, qui auoit charge de luy bailler cent mille eſcus, & garda le reſte pour ſes eſpingles. Meſmes par permiſſiõ de ſa maieſté

M. le Duc delibere ſe retirer vers le Cõte Ludouic.

deux mille hommes de pied François, s'acheminoient à ſon ſecours, les gouuerneurs de Metz, Thou, Verdum, & autres principales frontieres, les laiſſans ſortir des compagnies auec leurs armes, pour aler ſeruir le Roy, ſous la charge du Capitaine Bratzet gentil-homme Alleman, & du ſieur Etſche: ſuiuant ce qui auoit eſté à diuerſes fois traité auec ledit ſieur Conte Ludouic par Ieã Valcas, Fragoſe, & auec le Roy au nom du Prince d'Orenge, par le ſieur de l'Humbres. Or ceſte entrepriſe eſtant deſcouuerte, ſeruit de tenir ce poure Prince encore ſerré de plus pres. Mais au lieu d'en publier la verité elle perſeuera à ſemer mille calomnies, comme ainſi ſoit, qu'elle ne tendiſt qu'à s'aſſeurer de ſa perſonne, auenant la mort du Roy. De fait au meſme temps, elle ſe ſaiſit du Roy de Nauarre ſon gendre, & par ce que le Prince de Condé eſtoit en ſon gouuernement de Picardie, où parauant le Roy l'auoit enuoyé, encore qu'il n'euſt rien de cõmun auec ceſte entrepriſe, elle mande à M. le Cardinal de Cregni & à M. de Creuecœur lieutenant dudit Prince, qu'ils euſſent à le prendre dedans Amiens où il eſtoit

eſtoit, & eſcrit au Maire de la ville, qu'il euſt à y tenir la main par le moyẽ du peuple, tellement que s'il ne s'en fuſt douté, tant par les propos qu'il entẽdit du courrier, que par les preparatifs qu'il en apperceut, il eſtoit priſonnier comme les autres. Donc il ſe retira à ſa maiſon de Muret, faiſant ſemblãt d'aller à la chaſſe, & entendant là, que Monſeigneur le Duc, & le Roy de Nauarre eſtoient priſonniers, print le chemin d'Allemaigne, & paſſant par Fere, aduertit le ſeigneur de Thoré, qui entendant qu'on s'eſtoit ſaiſi & ſe ſaiſiſſoit-on encore des ſeruiteurs de Monſeigneur le Duc, & de tous ceux qui auoient eſté plus pres de ſa perſonne, penſant bien, qu'il ſeroit des premiers pourſuyui, ſe reſolut de ſortir du Roiaume. Voila en ſomme la verité du fait, & n'y eut onc autre deliberation. Vous voyez comme cela s'accorde auec ce qu'on en veut faire croire. Vne grande conſpiration dient-ils, a eſté deſcouuerte. Monſeigneur le Duc ſe vouloit retirer auec les Huguenots pour troubler le Roiaume. Par ce moyen le voila pour eſtre odieux à tous les Catholiques. Il y auoit deſſein de vẽger la S. Bar-

Entrepriſe ſur le Prince de Condé.

Calónies contre M. le Duc, d'vne nouuelle conſpiration.

thelemi dedans Paris, & le iour de Paſques durant la grand meſſe, on deuoit mettre le feu en diuers endroits de la vil le, & reduire peſle-meſle tout en cendre. Par ce moyen le voila odieux à la ville capitale du Roiaume, & par vne conſequence à toutes les autres. Ainſi pretend-elle paruenir à ſon deſſein. Les Huguenots lors qu'on les voulut maſſacrer auoient conſpiré, auſſi ont-ils maintenant ces poures Princes, par ce, qu'on les veut tenir priſonniers & auoir leur vie entre mains, pour en diſpoſer ſelon qu'on verra plus propre à maintenir la tyrannie. Vous veiſtes executer publiquement. Briquemault & Cauagnes, pour coulourer la cõſpiratiõ de l'Admiral & iuſtifier la S. Barthelemi, auſſi auez vous veu executer le Conte Coucõnax, le ſieur de la Maule & autres pour dõner couleur à l'empriſonnement de ces poures Princes. Ie vous prie examinons ſougneuſemẽt ce fait, & ne nous laiſſons pas abuſer aux premiers propos qu'on peut ſemer. Ouurõs les yeux, & q̃ les illuſions de ces enchanteurs ici ne nous facẽt pas voir vne choſe pour vne autre. Si ceſte conſpiration eſt vraye, nous nous deuõs tous

tous employer à ce que grieue punition de tels cõſpirateurs ſoit faite: mais s'elle ſe trouue fauſſe, c'eſt à nous à empeſcher q̃ nos Princes ne ſoyent oppreſſez de calomnie, c'eſt à nous à leur ouurir les priſons, à leur oſter les fers des pieds, à les remettre au reng qu'ils doiuent tenir. Pour cela portõs-nous les armes: & pourtant eſt-ce à nous auſſi de diſcerner le faux pretexte de leur priſon, d'auec la vraye cauſe, la calomnie d'auec l'accuſation, la couleur du droit d'auec l'euident tort qu'on leur fait. Monſeigneur le Duc, dient-ils, s'entend auec les Huguenots, par le conſeil du ſieur de Thoré, du Viſconte de Thurenne, du Conte de Cocõnace & du ſieur de la Maule. Cõſiderez, ie vous prie, quels cõſeilliers il a choiſi pour ceſt affaire. Le ſieur de Thoré, fils de feu M. le Conneſtable, qui s'eſt trouué en toutes les batailles contre les Huguenots, qu'il n'y-a aucun qui n'aduouë eſtre vn des plus affectiõnez & deuotieux Catholiques de ce Roiaume. Le Viconte de Thurenne ſon neueu ieune ſeigneur, inſtruit Catholiquement dés ſa ieuneſſe, qu'õ vit dernieremẽt faire merueilles au ſiege de la Rochelle:

Refutatiõ des calomnies.

& pour recõpenſe, on la fait pourſuiure cẽt lieues, par le ſieur de Maguaue pour l'attraper. Le Conte de Coconnaz, qui s'employa autant ardẽment qu'vn autre au maſſacre S. Barthelemi, & qui fut conducteur de toutes les mines qui ſe firent à la Rochelle, dõt n'y auoit celuy, qui ne l'eſtimaſt digne de toute recompenſe. Le ſieur de la Maule, qui y fut bleſſé deux fois, qu'on ſcait auoir eſté ſi aſſidu à la meſſe, meſmes au milieu des armees, & en la corruption de la Court, que s'il euſt perdu vn iour, il euſt penſé, que quelque grand mal-heur luy en euſt deu aduenir. Ie parle de perſonnes cognues d'vn chacun, & ne di choſe, que tous ceux qui ont vn peu hanté la Court ne me aduouent: mais par ce que Monſeigneur le Duc les aimoit, il les y failloit meſler des premiers. Voila-pas ie vous prie, des perſonnes qui l'ont peu conſeiller de s'entendre auec les Huguenots? Et à quoy tendoit ceſte intelligence? à bruſler, diſent-ils la ville de Paris, en vengeance des maſſacres des Huguenots. Ceux qui toute leur vie ont fait guerre à toutes reſtes, qui ont au haſard de leur vie touſiours trauaillé à les exterminer,

veulent

veulent maintenãt expoſer leur vie pour les venger. Voila vn autre cas biẽ croyable. Et puis, s'ils euſſent eu ceſte volonté, s'en fuſſent-ils pris aux bourgeois de Paris, entre leſquels ils ont les amis ſans nõbre de toutes qualitez, qui n'auoient veu les cruautez qu'à regret, & d'entre leſquels ne s'y eſtoit employee que la racaille? Eſtoit-il pas plus raiſõnable de ſe deffaire (s'ils auoient telle intention) de trois ou quatre eſtrãgers qui en dõnerẽt le cõſeil, en firẽt la menee, & partie de l'executiõ? Mais peut eſtre, eſtoit-ce choſe facile à faire dedãs Paris. Iugez le. En la plus peuplee ville de la Chreſtiẽté, pleine de gentils-hõmes & de gẽs de guerre en tout tẽps, en laquelle vn ennemi, ſi on luy en ouuroit les portes feroit difficulté d'entrer auec quarante mille hõmes. Ie vous prie, quels preparatifs a-on trouuez de telle entrepriſe? car s'elle ſe deuoit executer (ainſi qu'ils dient) le lendemain qu'ils furẽt pris, ils n'ont garde d'en rien eſcrire de peur de ſe cõuaincre eux-meſmes de mẽſonge, mais ils ſe cõtentẽt de trõper le peuple par les bruits qu'ils en ſemẽt par les places & marchez. A-on deſcouuert nõbre de ſoldats extraordinai-

res en la ville? Ie m'en rapporte au conſeil de la ville, qui a accouſtumé de receuoir particulierement aduertiſſement de ceux qui arriuẽt en chaſque quartier. A-on trouué des armes cachees chez ceux qu'on a pris? Des feux gregois, des artifices, ou choſes ſemblables? A-on bref deſcouuert en quartier, rue, maiſon de toute la ville, apparẽce aucune de ce qu'ils veulent faire croire au peuple pour luy rendre odieux ce poure Prince qui l'aime & tous ſes affectionnez ſeruiteurs? On me dira que Meſſieurs de la Court de parlement n'auroient pas condamné telles gens ſans legitime occaſiõ. Qui penſe cela ne conſidere pas biẽ que c'eſt de tyrannie. Noſtre vie nous eſt plus chere que celle d'autruy. Peu y en a-il au monde de ces genereux, qui oſent refuſer de condamner vn innocent à mort, quand pour les y forçer, on leur tient le couſteau ſur la gorge. Mais enquerez vous de Meſſieurs de la Court ſur quoy ils leur ont fait leur proces, s'ils ont rien confeſſé de ce qu'on leur met à ſus, s'ils en ont ouy vn ſeul teſmoin, s'ils en ont trouué aucune coniecture ou preſomption. Il n'y-a celuy d'eux, qui ne

Proces de Cocõnaz & de la Maule.

ne vous die à part que non. On peut penſer, ſi ceux qui ont leurs biens, femmes & enfans & leurs perſonnes meſmes à Paris, euſſent de bon cœur fait le proces de ceux, qui y auroient voulu mettre le feu: au contraire, leur eſtant commandé par expres, de les faire mourir, ils enuoyerent par deuers le Roy, luy remonſtrerent, qu'ils ne trouuoient point en eux de cauſe ſuffiſante pour les condamner, qu'ils les auoiẽt ſondez & examinez à part ce qu'il eſtoit poſſible, mais n'en auoient peu tirer autre choſe, ſinon qu'ils auoient eu volonté d'obeir & ſeruir à Mõſeigneur le Duc leur maiſtre, en la deliberatiõ qu'il auoit priſe de ſe retirer vers le Cõte Ludouic, & que d'autant que le Roy ne l'auoit iamais declaré ſon ennemi, ils ne pouuoiẽt en ſaine conſcience ſur ceſte ſimple confeſſion les condamner à mort. Si faut-il, reſpondit la Royne, qu'ils meurent, autrement le Roy n'en ſera pas content: voila pas vne belle façon de proceder. Or à qui veut faire mourir quelqu'vn ne manque iamais occaſion. Elle trouue donc ce bel expedient pour ſoulager les cõſciences de Meſſieurs de la Court,

que puis qu'il ne tenoit à autre choſe que ils ne mouruſſent, le Roy leur declairoit qu'il auoit touſiours tenu le Cõte Ludouic de Naſſau pour ſon ennemi. Et de fait, fait expedier letres ſignees de la main du Roy, qui furẽt miſes au fons du ſac du proces pour leur deſcharge. Et ſur ce furent condamnez ces poures gẽtilshõmes comme crimineux de felonnie, ſans ſpecifier le vrai fondement de leur proces, crime capital du vaſſal enuers ſõ ſeigneur, pour les rendre d'autãt plus odieux à vn chacun. Conſiderez'ici combiẽ auiourdhuy vne Court de parlemẽt eſt contrainte de ployer ſous la tyrannie. La loy condamne à mort, ceux qui ſe retirent vers l'ennemi. Il eſt vray : mais il faut qu'il ſoit tenu & declairé pour tel. Mais quand les cours de parlement, qui le doiuẽt ſcauoir, comme celles qui ont vies d'hommes: entre leurs mains ignorent, que le Conte Ludouic ſoit ennemi du Roy, le conte de Coconnaz, la Maule & les autres gentils hõmes particuliers, ſeruiteurs affectionnez à leur maiſtre, peuuent-ils pas à bon droit l'ignorer? Et quand au contraire, au lieu de guerre ouuerte, ou fait d'hoſtilité: ils voyẽt que le

Examine ce proces.

le Roy lui enuoye tous les iours ambaſſadeurs de qualité pour traiter de leurs ſecretes intelligences, en reçoit ordinairement des meſſages, lui fournit deniers pour faire vne armee de Reiſtres contre le Roy d'Eſpagne ſon beau frere, par les mains d'vn Conte de Rhets, d'vn Mareſchal de France, de celui qui eſt plus pres de ſa perſonne, lui fait appointer des Colonnels & Reittmeiſtres ſes pẽſionnaires par Fregoſe, deſgarnit Mets, Thou, Verdum & autres places de la frontiere pour le ſecourir (ie ne parle point des entrepriſes ſur Maſtricht & Anuers ville & chaſteau qui leur pouuoyent eſtre ſecretes) ont-ils pas occaſion de croire que le Roy le tient pour ſon ami, & de ſuiure leur maiſtre, ſe retirant vers lui? Meſmement ſcachans bien qu'auant la iournee S. Barthelemi le Roy auoit propoſé à Mõſeigneur le Duc de le faire chef de la guerre qui ſe negocioit contre le Roy d'Eſpagne és pais bas par le moyen du Prince d'Orenge & du Conte Ludouic ſon frere, & que tout fraiſchement la Roine lui en auoit encor tenu propos, ni auoit point vn mois, ſuyuant les propoſitions dudict Conte Ludouic? Il ſera donc licite toutes & quantes

fois qu'on voudra faire mourir quelqu'vn de dire qu'il aura communiqué auec vn ennemi du Roiaume,& de declairer quel qu'vn de ſes amis ennemi expres pour le condamner à mort. Que ne fait-on donc le proces au Mareſchal de Rhets, à Galeaz Fregoſe & tant d'autres, qui lui ont conté l'argent en ſes mains pour faire la guerre? Sont-ils pas trop plus coulpables que ces poures gentils-hommes ici? S'en peuuent-ils aucunemẽt excuſer ſi on leur tient telle rigueur? Si ce n'eſt qu'il y ait autre loy pour ces eſtrangers, que pour nos Princes en noſtre Roiaume meſme : & qu'aux vns innocence ſoit crime capital, & aux autres vn crime capital trouue lieu d'innocence? En ſomme il failloit qu'ils mouruſſent malgré toute iuſtice : car la Roine vouloit faire croire que ce poure Prince auoit conſpiré ſans aucune apparence, afin de le rendre odieux à vn chacun,& d'auoir couleur de le tenir en eſtroite garde auenant la mort du Roy qu'on lui annonçoit eſtre prochaine.

Or ceci n'eſt pas encor aſſez. Si elle tient Monſeigneur le Duc ſon fils priſonnier, auenant la mort du Roy, les principaux Officiers de la couronne s'y pourront

ront oppoſer, d'autant que de droict le gouuernement du Roiaume luy appartient, attendant que le Roy de Pologne vienne, & ne voudroyent, ce doute-elle endurer qu'elle acheuaſt de ruiner ce poure & deſolé Roiaume de France, par ſes cruautez & meſchancetez ordinaires. Il eſt donc conclu de ſe ſaiſir de leurs perſonnes, afin qu'aucun ne reſte, qui ait ſeulement la hardieſſe d'ouurir la bouche pour alleguer les anciennes Loix pratiquees de tout temps en ce Roiaume. Priſe des Mareſch.

Deſiatiẽt-elle les Mareſchaux de Mommorenci & de Coſſé à la Court & comme entre ſes mains: mais il faut premier que de leur mettre la main ſur le collet, ſçauoir des nouuelles de l'entrepriſe faite ſur la perſonne de monſieur le Mareſchal de Damuille leur frere & allié. Sur ces entrefaictes donc arriue vn courrier de Languedoc, qui luy rapporte que l'entrepriſe eſt fort bien dreſſee, tellement qu'il n'en peut aucunement eſchapper. Dieu voulut qu'eſtant ſur le chemin il fut aduerti de l'embuſcade, & tourna bride incontinent. M. Dãuille a iuerti de l'embuſcade.

Cependant la Roine qui le penſoit tenir, faict prendre en vn matin les Mareſchaux de Mommorenci & de

Cossé, & conduire de ce pas à la Bastille, le tabourin battant par irrision & auec parolles iniurieuses du peuple, comme contre gens infames & trescrimineux: & en mesme instant on depescha quelques cõpagnies pour se saisir de monsieur de Meru leur frere & gendre: mais il estoit peu auparauant sorti de sa maison, & se saisit-on de tous ceux de leurs domestiques que on peut attrapper. Si vous demandez que ont fait encor ces poures Seigneurs pour estre traittez de telle façon, on vous respondra encor qu'ils ont conspiré contre leurs maiestez, qu'ils ont entrepris contre la personne mesme du Roy, voila comme elle en a faict escrire le Roy aux Gouuerneurs par toutes les Prouinces. Et vous en verrez les apparences. Vous pouuez à peu pres calculer combien il y a que ceste menee de prendre M. le Mareschal de Damuille se brassa. Si c'est pour ceste conspiration qu'on la voulu prendre comme les autres, ainsi qu'ils veulent donner à entẽdre, elle estoit donc descouuerte auant qu'on donnast charge de le prendre. Si elle estoit descouuerte, le Roy par raison s'en deuoit garnir: pour moindre chose a-il renforcé ses gardes. Pour le moins ne deuoit

Refutatiõ des calõnies semees contre eux.

deuoit il pas mettre sa vie és mains de qui la lui vouloit oster. Or voyez s'il s'en garde, s'il s'en desfie, s'il en a la moindre opinion. Durant tout ce temps monsieur de Mommorenci est pres de S.M. au bois de Vincennes, va ou il lui plaist, faict tout ce qu'il veut, commande aux gardes de la personne du Roy, qui ont expres commãdemẽt de lui obeir, a les clefs du chasteau en sa puissance, donne le mot du guet, a toute telle authorité que peut auoir vn Connestable, mesmes le propre soir auãt qu'il fust pris. Est-ce pas tendre la gorge à qui la lui voudroit coupper? Est-ce pas si nous donnons lieu à leurs mensonges, se mettre és mains des conspirateurs, & par maniere de dire cõspirer contre soy-mesme? Est-il croyable que qui a telle opiniõ sur quelqu'vn se puisse tellement fier en lui? Au contraire la Roine le cognoissoit si homme de bien qu'elle s'asseuroit que iamais ne lui entreroit au cœur d'abuser de telle puissance: & la lui permettroit expres pour lui oster toute desfiance, attendant l'heure qu'on le vouloit prẽdre: tout ainsi que sur le temps que l'entreprise de la Rochelle se deuoit executer, qui deuoit estre suyuie d'vn massacre general.

Notamment des Seigneurs dont eſt queſtion. Le Roy & la Roine couchãs à Chantilli, maiſon du Duc de Mommorenci, ni voulurent auoir autre garde que la ſienne, pour monſtrer combien ils ſe fioyent en ſa preudhomie. Par là eſt-il facile à iuger s'il a conſpiré, ou ſi on a conſpiré contre lui. Et quant au Mareſchal de Coſſé, qui a faict tant de ſeruices en paix & en guerre, és guerres eſtrangeres & ciuiles, & au Mareſchal de Damuille qui a faict ſi rigoureuſemẽt la guerre aux Huguenots de Languedoc, quelques occaſiõs de meſcontentement qu'il euſt, qui ſeul de tous ceux qui ont fait la guerre depuis deux ans auoit force villes, qui y a hazardé ſa perſonne & perdu M. de Candalle ſon beau frere, qui maintenant au mandemẽt expres de ſa maieſté ne taſche qu'à pacifier ſon gouuernemẽt, à l'occaſiõ dequoy on lui tend ce piege. Que leur peut-on mettre ſus à tous deux, dequoy les peut-on taxer, ſinon qu'ils ſont Mareſchaux de France, principaux Officiers de ceſte couronne, qui ſelon leur charge doyuẽt tenir la main à ce qu'il ſoit gouuerné comme & par qui il appartient? & qu'on penſe que pour le biẽ de leur patrie, auenant la mort du

du Roy, ils y employeront leur authorité? Que peut-on pareillemẽt imputer à monſieur de Meru Colonnel general des Suiſſes, qui s'eſt trouué en toutes les batailles ciuiles auec reputation, au ſiege meſmes de la Rochelle, apres la ſainct Barthelemi, ou il faillit eſtre tué, ſinon qu'il eſt fils d'vn Conneſtable de Frãce, & d'vne maiſon qui de long temps a manié les affaires de ce Royaume, au contentement d'vn chacun, laquelle on veut maintenant exterminer? Or Dieu ſoit loué que le Prince de Condé s'eſt ſauué, lequel la Roine ne veut pas approcher ſi peu de la couronne, & que le Mareſchal de Damuille a eſté aduerti à tẽps de l'embuſcade qui l'attendoit. Car ie ne ſcay certainement que ceſte Medée euſt faict de ces poures Princes, & ne doute point que nous n'euſſions veu de piteux & miſerables ſpectacles & quelque nouueau Sainct renommé par quelque carnage de gentils-hommes Catholiques, bons amis & fidelles ſeruiteurs de ceux qui ſont priſonniers, & peut eſtre toſt apres fuſt-on venu aux autres.

Mort du Roy.

Or le trentieſme iour de May, le Roy vient à mourir, la Roine tout incontinent

se va mettre dedans Paris au Louure auec ces Princes, & faict griller feneſtres, condamner portes, fermer aduenues, redoubler gardes, afin qu'ils n'en puiſſent eſtre tirez : retient bref tout le gouuernement du Roiaume en ſes mains, & s'en faict appeller Regente. Iugez par la fin ou vous la voyez paruenue la verité de tout ce que ie vous ay diſcouru par ci deuãt. Ie pourroy' ici diſcourir que par noſtre Loy Salique les femmes peuuent auſſi peu regir & gouuerner ce Roiaume, qu'en pretendre la ſucceſſion: que quand le contraire s'eſt faict ç'a eſté par vn abus tout manifeſte, dont nous auons touſiours porté la peine, & que l'importãce publique ne giſt point en ce qu'vne femme eſt appellee Roine, ou porte vne couronne, mais en ce que le plus ſouuent elle gouuerne tout à l'appetit des immoderees paſſions qui la peuuẽt emporter, & du premier qui a la ſubtilité de ſe mettre par quelconques ſeruices en ſa bonne grace, comme nos hiſtoires teſmoignent. Mais prenons le cas que les rigueurs des femmes ayent lieu en ce Roiaume, & que quelques malheureux exemples doiuent eſtre tirez en conſequence: eſt-il loiſible de ſe declairer regent ou regente

Regente vſurpee à faux titre.

gente ſoy-meſme ? N'y a-il qu'à le faire eſcrire par vn ſecretaire ſur les pacquets? ou ſuffit-il de dire comme le Pape Iean 23. Ego ſum Papa? Ie vous prie qui a declairé la Roine mere regente de ce Roiaume? Eſt-ce le Roy deffunct? Il eſt bien poſſible que comme de ſon viuant il n'a parlé q̃ par ſa bouche, elle ſe ſoit fait declairer telle à ſa mort. Ie ne doute point qu'elle ne l'ait tãt importuné ſur ſes derniers ſouſpirs qu'elle n'en ait tiré quelque Ouy, pour donner couleur à ſon audace. Et de faict, il appert par la declaration qu'elle en a fait publier, qu'elle fut declairee Regente par ſa bouche, le propre iour qu'il mourut, encor q̃ pour tromper le peuple elle ſe face de prime face declarer Regente, à cauſe de ſon indiſpoſition, la maladie eſtant ia deſeſperee, & lui proche de ſon dernier ſouſpir. Mais prenõs le cas que le feu Roy euſt fait teſtament, ce qu'il n'a point, qu'il l'euſt ſigné, qu'il fuſt biẽ authentique, qu'en ice lui il l'euſt ordõnee Regẽte, a-il eu aucune puiſſance de ce faire? Les Regẽces ſe donnent-elles, ou ſe donnerẽt elles onc par teſtament? Voici le poinct. Les Rois ſont eſtablis de Dieu pour adminiſtra-

teurs des Roiaumes. Tandis qu'ils viuẽt ils font part de ceſte adminiſtration à leurs ſuiets: les bons par vn legitime conſeil, par l'aduis duquel ils iugẽt des merites & capacité d'vn chacun: les mauuais à l'appetit des paſſions, ou d'eux-meſmes, ou de ceux qui les poſſedent, preferant bien ſouuent le meſchant au bõ, & l'incapable au capable. Encor cela eſt-il aucunement à ſupporter: mais ouit-on iamais dire qu'vn Roy mourant donnaſt à quelqu'vn l'adminiſtratiõ de ſon Roiaume qu'il va perdre? Ou vn frere ordonnaſt en ſon teſtament vn procureur à ſon frere qui de droict lui ſuccederoit, encor que de ſon viuant il euſt puiſſance d'aliener ſon biẽ, ce que n'ont pas nos Rois ſans le conſentement des Eſtats? Qu'vn Eueſque decedant nommaſt vn Oeconome ou diſpenſateur des biens de l'Egliſe à ſon ſucceſſeur? Que quelqu'vn, bref, peuſt eſtre adminiſtrateur, Eueſque, Roy, apres ſa mort? C'eſt vne moquerie toute euidente. Les Rois meſmes lors qu'ils ſont priſonniers ne le peuuent faire, d'autant qu'on preſume touſiours que leur volonté eſt captiue auec leur perſonne. Ainſi voyõs nous que le

le Roy Iean, priſonnier en Angleterre, ne Frãçois premier à Madril en Eſpagne ne pouruoioyẽt point à l'adminiſtration de leur Roiaume: mais pendant la priſon de Iean, les Eſtats y pouruoioyẽt: & pendant celle de François, la Regente qu'il auoit meſmes declarce lõg tẽps auãt ſa priſon eſt ſur le poinct d'eſtre deboutee. Tãdis donc q̃ le feu Roy a veſcu elle peut auoir eu quelque couleur de gouuerner, & ſi pẽdant ſa maladie il le lui auoit recõmandé, ce gouuernemẽt lui pouuoit eſtre tel lemẽt quellemẽt acquis inſques à ſõ dernier ſouſpir. Mais auec le feu Roy, eſt morte & enſeuelie ſõ authorité, auec lui ſont morts, les mãdemẽs qu'il a dõnez, & ainſi q̃ par la mort du mãdateur ou du maiſtre, tous mandemẽs, toutes procuratiõs ſont abolies, & la puiſſance de les dõner, deuolue au ſucceſſeur, ainſi toute la puiſſance qu'il pourroit auoir dõné à la Roine mere pẽdant ſon viuant eſt aneantie, & toute ſon authorité retombee au Roy de Pologne ſon heritier & ſucceſſeur. Eſt-ce donc de par noſtre Roy qui eſt en Pologne qu'elle s'attribue ſa Regence? Si elle a eu quelque blanc ſigné de ſa main pour autres affaires, elle pourra

Annales de France, Marin du Bellay liu.

peut eſtre, biẽ l'auoir rempli de ce qu'elle aura voulu pour tromper le peuple: mais dés le lẽdemain preſque de la mort du Roy. Ie dy dés le troiſieſme de Iuin ſe mit-elle pas en pleine poſſeſſion de ce nom? ſe fit-elle pas declairer Regente publiquement par ces belles lettres de declaration, vn mois auant que noſtre Roy lui euſt peu enuoyer ſon pouuoir de Regente? Et ores que maintenant il lui en euſt enuoyé cõfirmation que peut-on autre choſe pẽſer, ſinon que voyant que elle l'auoit vſurpee, il a craint s'il la lui denioit qu'elle n'euſt le moyẽ de lui faire vn mauuais tour, ainſi que ſouuent les ſages font mine de donner liberalemẽt aux perſonnes, ce qu'ils ne peuuent oſter. Quelqu'vn me pourra dire que la Court de Parlement la lui aura peu accorder ou confermer. Moins encor y a elle de puiſſance. Au contraire, il ne ſe trouuera point que les Courts de Parlement de ce Roiaume ayent iamais eu aũcune authorité au cas dont eſt queſtion. Et y a bien dauantage: car elles ne ont plus aucun pouuoir, ne peuuẽt plus iuger perſonne, ne faire aucun proces. Bref elles ſont abolies & mortes entierement,

rement, tant qu'elles ſoyent confirmees en corps par lettres de confirmation dũ nouueau Roy, & comme remiſes en vie: ou s'il eſtoit longuement abſent, par vne aſſemblee d'Eſtats. Il n'y a conſeillier en la Court qui ne m'aduoüe ce poinct, & qui ne l'ait touſiours veu ainſi pratiquer. Comment donc pourroyent meſſieurs de Parlement la confermer en vne telle authorité, veu qu'ils n'en ont du tout point? veu qu'ils ne ſont plus? veu qu'ils ſont morts auec le Roy & ne peuuent reſſuſciter que par lettres confirmatiues du Roy qui eſt en Pologne, ou des Eſtats? De dire que ç'a eſté à l'inſtante priere de Monſeigneur le Duc, & du Roy de Nauarre, c'eſt pour tromper les petits enfans. On ſcait comme ils ſont tenus eſclaues. Qui a le corps priſonnier ne peut auoir la langue libre. Les grilles, les gardes, les cloſtures portent teſmoignage contre-elle de ce que ie dy. Mais noſtre Roy eſt abſent & loin, & ne pourra pas, peut eſtre, ſi toſt reuenir, dont y auroit danger que les choſes ne vinſſent en confuſion ſi quelqu'vn n'auoit le maniement des affaires. Ie l'accorde. Et tresbien auſſi ont pourueu nos

Les Parlemens ne ſont plus Parlemẽs.

Loix à tels inconueniens: c'eſt que comme de tout tẽps a eſté pratiqué en changement de Roy, ou longue abſence de nos Rois, les Eſtats ſoyent deüement aſſemblez, & ſelon leur puiſſance declairent vn Regent & luy attribuent pour ſon conſeil gens de bien & capables, pour par l'aduis d'iceux regir & gouuerner le Royaume. Quand le Roy Iean fut pris deuant Poitiers & mené priſonnier en Angleterre, dient nos hiſtoires, Charles Duc de Normandie ſon fils aiſné (comme Lieutenant general qu'il eſtoit du Roy Iean ſon pere) aſſembla les trois Eſtats pour pouruoir au gouuernement pendant ſa priſon. Leſquels deuëment conuoquez & legitimement aſſemblez à Paris le declairerent & firent publier Regent du Royaume: & ordonnerent qu'on ſeelleroit de ſes ſeaux: & parauant qu'il fuſt declairé tel par les Eſtats, ne s'appella que Lieutenant du Roy ſon pere, comme il eſtoit parauant la priſon d'iceluy: bien qu'il fuſt ſon fils aiſné & maieur d'ans. Auant que le Roy s'acheminaſt à la conqueſte de Milan, l'annee qu'il fut pris deuant la ville de Pauie, il auoit laiſſé & conſtitué Mada-

Regences donnees par Eſtats en l'abſence des rois.

Annales du Roy Iean.

Martin du Bellay li. 3.

me Loyſe de Sauoye ſa mere pour Regente & gouuernante. Ce neantmoins les plus grands du Royaume, & meſſieurs du Parlement, & de la ville de Paris, ſolliciterent Monſeigneur Charles Duc de Vendoſme d'entreprendre le gouuernement, comme plus proche du ſang qu'il eſtoit lors, tant par le bas aage des enfans de France, que par l'abſence du Duc d'Alençon, & reuolte du Duc de Bourbon, & luy promirent de tenir la main à ce que les Eſtats fuſſent aſſemblez, & de negocier à ceſte fin auec les autres principales villes du Royaume de France, pour le faire declairer Regent, ainſi que de droict luy appartenoit. Et n'euſt eſté qu'il aima beaucoup mieux quitter ſon droict qu'en le pourſuyuant eſtre cauſe de quelque (peut eſtre) noualité, les Eſtats s'en alloyent pour le declairer Regent. Si eſtoit elle toutesfois faite Regente auant la priſe, & n'eſtoit pas de ſi dangereuſe nature que ceſte-ci, & ne tenoit pas auſſi les Officiers de la Couronne priſonniers, ains ſe gouuernoit en partie par leur conſeil. Ce ſont exemples de noſtre temps, & de fraiſche memoire.

Qui les recerchera de plus haut, comme és voyages de nos Rois en la terre Saincte, verra ceſte meſme forme obſeruee de tout temps. A quoy tient-il donc maintenant que nous ne faiſons le ſemblable? Auons-nous perdu le cœur? Noſtre courage eſt-il aneanti, ou nos anciennes couſtumes tant louables & tant bien eſprouuees ſont-elles du tout abolies? Endurerons-nous que nos Princes ſoyent deiettez du lieu qui leur appartient? Que di-ie deiettez ? mais oppreſſez de calomnies, priſonniers entre les mains d'vne femme en danger de leur propre vie? L'endurerez-vous, Meſſieurs de Paris, heritiers de tant de vrais François qui ont ſi bien maintenu le droict de leurs Princes? Que voſtre ville ſerue de rampart à telle tyrannie? Que la maiſon ou vous ſouliez tant honorablemẽt loger vos Rois ſerue d'eſtroite priſon à leur ſang? Attendez-vous qu'vn de ces matins les eſtrangers viennẽt bruſler vos maiſons, ſaccager vos champs, deſtruire vos metairies, pour vous contraindre de mettre ces poures Princes, ce ſang de vos Rois en toute liberté, penſans ſous ombre qu'ils ſont dedans vos murailles, que

que vous teniez la main à telle ſeruitude? Aurez vous point de honte, que ceux qui n'y ont aucune obligation, viennent ouurir les portes de vos priſons pour les retirer ? Ie ne puis croire, que vous ayez tant oublié le ſoin de nos Rois, que ne le vouluſſiez voir en pleine liberté, & en l'authorité que nature luy donne, & ſa vertu merite. mais peut eſtre vous entre regardez vous, & attendez qui y mettra la main le premier. Voire: mais que craignez vous? vne femme : vne eſtrangere: vne qui eſt haye d'vn chacun, vne qui n'eſt hardie que par noſtre laſcheté: entreprenante q̃ par noſtre fetardiſe, meurtriere, que par nos mains propres? Si nous la laiſſons, ſi ceux qui deteſtent ſon gouuernement l'abandonnent, où ſont ſes ſergens pour nous prendre ? ſes iuges pour nous condamner ? ſes bourreaux pour nous executer? Si ceux qui la delaiſſent en leur cœur, la delaiſſent en effet, où ſont ſes armees pour nous forcer? ſes gardes pour nous eſpouuanter, ſes deniers pour les contenter? Il ne faut que faire mine de reprendre cœur, toute ceſte authorité, toute ceſte audace fondee & entretenue ſur noſtre endormiſſemẽt

& laſcheté tõbera d'elle-meſme. Que pẽſez vous ie vous prie? Que vous apportera la Regẽce de ceſte femme? gain ou dommage? bien ou mal? reſtabliſſement ou ruine totale? Auons nous deſia oublié tous les maux que ce Roiaume a endurez & endure encore par elle? Ou penſõs nous que ce nouueau titre là nous ait amendé en vne nuict? Le clergé voit-il point comme ſes biens ſont chargez de decimes, degaſtez par les Italiens qu'elle y pourueoit, expoſez en vente ſous ombre des guerres ciuiles: mais en effect pour ſatisfaire aux deſpẽces inutiles, eſquelles elle ſe plait cõme le Pape Leon ſon grand oncle. La nobleſſe cõme elle s'en va ruinee en ſes biens? abolie par guerres & maſſacres? deſpouillee de ſes honneurs & dignitez pour en veſtir gẽs indignes & eſtrangers. Et voit-elle pas à quoy tẽdent ces belles propoſitions d'oſter les iuſtices aux gentils-hõmes, de rechercher le domaine & les drois de tiers, & danger d'impoſer ſur les bapteſmes & mariages & choſes ſemblables, qui fuſſent pieça conclues & arreſtees ſans les Huguenots, contre leſquels elle nous a voulu pour vn temps, tellement qu'elle-

ment

ment entretenir? Le peuple ſent-il point auſſi le faix des tailles & emprũts qu'on charge ſur ſes eſpaules pour baſtir des maiſons inutiles? pour enrichir des eſtrãgers de dõs immenſes, pour faire d'vn petit beliſtre de Voudi, vn des plus riches ſeigneurs de France? & qui ne ſcait, que tous ces maux ne viennent que d'elle, qui s'eſtoit tellement emparee du feu Roy, par les hõneſtes moyens que nous auons touchez, qu'il ne gouuernoit non plus q̃ lors qu'il eſtoit mineur, & ſõmes-nous ſi abuſez, que de penſer qu'elle s'amende? vous voyez cõme elle eſt entree en ceſte regence: elle y eſt entree par deſſus les murailles, & par la feneſtre cõme le larron, & n'attendons pas auſſi qu'elle face autre choſe que nous brigãder. Deſia voyez-vous cõme elle cõmence. Elle a ſi bien amadoué deux ou trois des principaux du Clergé qu'à l'ẽuy l'vn de l'autre, ils luy ont accordé vne ſomme exceſſiue, qui ne ſe peut payer ſans grandemẽt fouler tous les Eccleſiaſtiques aſſez foulez par le paſſé, cependant c'eſt le poure beneficier qui y a intereſt, le poure Curé, l'Eueſque qui reſide ſimplement en ſon diocese, & non pas monſieur le

Cardinal, l'Eueſque ou l'Abbé courtiſan qui ſcait bien ou s'en recompenſer, qui en aura vne des premieres abbayes vaccantes, & fait ſemblant d'eſtre liberal du ſien, pour auoir iuſte occaſion de l'eſtre du bien d'autrui. Elle a deſia fait mourir vne centaine de gentils-hommes, tant de l'vne que de l'autre religion, & continue encore tant qu'elle peut, au lieu que attendant noſtre Roy de Pologne, elle deuoit tenir toutes armes en ſurſeance. Car à qui penſent ſeruir ceux qui commandent pour ſon ſeruice, & ceux qui leur obeiſſent? Au Roy. Ie ne ſcay, s'ils ſeront point deſaduouez quand il viẽdra, d'auoir mené ſes ſuiets à la boucherie ſans ſon adueu. Ie ne ſcay, ſi on leur redemandera point quelque iour le ſang & la vie de mille ſuiets du Roy qu'ils ont fait mourir d'vne part & d'autre à l'appetit d'vne femme, qui n'a aucune legitime authorité. C'eſt choſe qui s'eſt veue par le paſſé, & ſe pourroit bien encor reuoir en ce cas ici. Mais pourquoy penſez uous que n'agueres elle a fait trencher la teſte au Conte de Mongommeri priſonnier de guerre? (car la mort du feu Roy Henri ſcait on bien qu'on ne luy peut

peut imputer) ſinon pour ſatisfaire à ſon appetit de vengeãce? & afin que les Huguenots facent pareil traitement aux ſeigneurs Catholiques, ſi aucuns leur tombent entre mains? mais que diray-ie ſur ce point, qu'elle ait eſté ſi deshontee, ſi inique, ſi cruelle, ſi deſnaturee, que de luy auoir fait bailler la gehenne ordinaire & extraordinaire, pour luy faire confeſſer que Monſeigneur le Duc l'auoit fait mettre en campagne, pour taſcher de rendre odieux ce poure Prince? Choſe toutefois qu'il a proteſté ſur le point de la mort eſtre treſfauſſe, & qu'il n'auoit pris les armes, que pour recouurer ſes biens & la liberté de ſa religion. Se peut-il excogiter rien de plus meſchãt? Eſt-ce pas auſſi peu faire de cas de la vie & honneur de ſon enfant propre, que du moindre Huguenot de France? Et quãt au tiers Eſtat, pour reuenir à noſtre propos, voyez-vous pas par quel bout elle commence de vouloir prendre dés ſon auenement les rentes d'vne maiſon de ville de Paris? y a-il bonne maiſon, ie ne dy pas dedans Paris, mais preſque par toute la France, qui n'y ait grãd intereſt? Cependant ſous ombre de trois ou qua-

tre perſonnes,auſquels elle donnera ſix fois plus que leur intereſt, qui l'auront accordé, il faudra que tout le Roiaume en paſſe par là. Et à quelle fin tout cela? pour trouuer les moyens de tenir nos Princes & ſeigneurs en priſon, qui que les vueille deliurer,pour mettre de bonnes garniſons dedans les Citadelles, qu'elle a fait baſtir es villes, à fin que de choſe qu'elle face nul n'oſe plus parler, pour faire par apres de nos biens & de nos vies ce que bõ luy ſemblera. Bref,elle nous fait payer la corde,dont elle pretend nous pendre ici apres.N'attendons dõc autre choſe d'elle que mal ſur mal, & ruine ſur ruine: iamais ne fit & ne fera autrement. Tandis qu'elle aura part au maniement des affaires,ores meſmes que noſtre Roy que nous attendons de Pologne vint des demain, nous n'aurons que mal. Le bouchon ſera changé,mais ce ſera touſiours du meſme vin: car elle ſcaura touſiours (qui n'y prendra garde de bien pres) abuſer de ſa facilité & vſurper ſon authorité pour l'employer à ſa façon accouſtumee. C'eſt le naturel de ceſte femme, de ne pouuoir repoſer ſans faire mal. Et ie puis dire plus,

plus, car iamais femme qui ait gouuerné noſtre Roiaume, n'y apporta que mal-heur. Ie ne veux point parler des vices monſtrueux de celle-cy ny des autres: celle-cy ſeule auroit beſoin d'vn volume à part. Ie ne parle que du gouuernement. Fredegunde, Brunehault, Plectinde, Iudith allumerent & entretiendrent les guerres ciuiles en ce Roiaume, tant qu'elles veſcurent, pour ſe deffaire de la nobleſſe, & mirent en ialouſie le pere, du fils, le frere du frere pour s'ẽtretenir parmi la diſcorde. Blanche ayant occupé la tutelle du Roy S. Loys, à l'aage d'vnze à douze ans, pour empeſcher que les Eſtats ne luy oſtaſſent le gouuernement, mit en guerre les Catholiques contre les Albigeois declarez Heretiques par ſentence du Pape: & fut-on tout esbahy puis apres, que tous les grans du Roiaume eſtoient Albigeois, ou s'entendoient auec les Albigeois, ainſi qu'elle leur vouloit faire croire. De fait ſous ce pretexte, elle ſe depeſcha d'eux, & comme le Roy ſon fils vint à eſtre grand, apres l'auoir tenu en grande rigueur trouua moyen

Pernicieux gouuernemẽt des femmes en France.

Annales de France Otto. Friſing.in Chro. Aimoi. continu.lib.5. le ſire de Ioauille.

pour demeurer touſiours ſeule au gouuernement, de l'enuoyer à la conqueſte de la terre ſaincte. C'eſt la leçon que noſtre Roine a appris d'elle, ainſi qu'on void auiourdhuy. Elle nous voudroit faire à croire que nous ſommes tous Huguenots : & auſſi ſcait-elle bien dire, qu'elle la choiſie pour exemple en ſa façon de gouuernement. Si les Eſtats de ce Roiaume n'euſſent remedié d'heure à l'audace effrenee d'Iſabeau de Bauiere, femme de Charles ſixieme, & ne l'euſſent renuoyee faire des iardins à Tours, elle n'euſt pas degeneré du naturel des autres comme elle monſtroit en ſes commencemens. Madame de Beaulieu, luy eſtant par les Eſtats de Tours recõmandé le ſoin de la perſonne du Roy Charles 8. ſon frere, voulut auancer ſa main iuſques au gouuernement, & entra en telle ialouzie contre le Duc d'Orleans, qu'elle le voulut faire prendre, dont il entra en tel deſeſpoir, qu'il s'enfuit là où il peut, C'eſt celuy qui depuis fut Loys douxieme, ſurnommé Pere du peuple, vn des meilleurs princes qui fut onc, auquel dés lors tous les grans du Roiaume defferoient la Regence. Et de fraiſche memoi-

Enguerrãd de Mõſtreuil. Annales de France.

memoire ie dy, du temps de Frãçois premier qui laiſſa pendant ſon voyage d'Italie madame Loyſe de Sauoye ſa mere Regente, fut-elle pas cauſe de la perte de la Duché de Milan, acquiſe au ſang de tant de François, quand elle ſe fit bailler par Semblançay (qui pour ce fut executé à mort) les quatre cens mille eſcus que le Roy enuoyoit à monſieur de l'Autrec, dont ſon armee s'eſtant deſbandee par faute de payement, fut contraint de tout abandonner? Or comme ainſi ſoit, que Brunehaut au iugement de tous, ſemble auoir emporté le prix de meſchanceté entre toutes, & que nos Hiſtoriens parlans de ceſte mal-heureuſe Fredegonde, l'appelient la malicieuſe du monde apres Brunehault: il ſemble à conſiderer les actions de ceſte-cy, qu'elle n'ait eu autre but toute ſa vie que d'en emporter le prix par deſſus elle, cõme il ſera aiſé à voir à qui ſera comparaiſon des actions de l'vne auec celles de lautre.

Brunehault eſtoit Eſpagnole de nation, Catherine eſt Italiene & Florentine, toutes deux eſtrangeres, qui n'ont point de naturelle affection enuers le

Comparaiſon de Brunehault auec Catherine.

Roiaume. Or l'Italien trompe l'Eſpagnol, & le Florentin tout autre Italien. Voyez de poinct en poinct la vie de Brunehault en nos Annales. Ceſte-la eſtoit fille d'Achanagede Roy d'Eſpagne, dont elle deuoit par raiſon aimer les grans, ceſte-cy eſt fille de Laurens de Medicis d'vne maiſon de marchans accreuë par vſures, qui ne peut aimer la nobleſſe, & n'a iamais taſché qu'a l'exterminer. Vne Sibille, ditnoſtre hiſtoire, prophetiza qu'vne brune viendroit d'Eſpagne, qui feroit mourir Rois & Princes, & ſeroit finalement deſchiree par des cheuaux. Vous auez veu les belles predictions qui furent faites de ceſte-cy des ſa natiuité, qu'elle ruineroit notammẽt le lieu ou elle ſeroit mariee, & les diuers conſeils qui furent donnez là deſſus. Celle là eſtoit fille d'vn Arrien, nourrie & inſtruite en Arrianiſme. Ceſte-cy de race Atheiſte nourrie en Atheiſme, a rempli ce Roiaume, & ſingulierement la Court d'Atheiſtes. Or vaut-il trop mieux errer en vne religion que n'en auoir du tout point, & faillir en vn article qu'en toute la foy. Celle-là fut mariée à Sigisbert Roy de Metz par le conſeil de Godonne Maire du Palais, qui l'alla querir iuſques en Eſpagne, & luy

luy fit tout l'honneur qu'il peut, dont pour recõpenſe elle le fit mourir puis apres. Ceſte-cy marice au bon Roy Hẽry lors Duc d'Orleans a touſiours hay tous ceux qui luy ont fait du bien. Elle n'a peu endurer patiemment en vie M. le Conneſtable, principal autheur de ſon mariage & de tout l'honneur qu'elle eut onc, qui l'alla honorablement receuoir iuſques au bout du Roiaume. A fait empoiſonner le Cardinal de Chaſtillõ, qui preſques ſeul tint la main à ce qu'elle ne fuſt renuoyee en Italie, & luy ſauua la vie en ſa maladie de Reims en Champaigne: & finalement à fait maſſacrer l'Amiral, qui porta la parole aux Eſtats pour les faire cõdeſcendre à luy accorder le gouuernement. Celle-la voyant que ſon fils Childebert, apres la mort de ſon pere, s'apperceuoit de ſes pernicieux cõſeils, l'empoiſonna en vn bain pour gouuerner le Roiaume, ſous pretexte de l'enfance de Theodebert & Theodoric fils dudit Childebert ſon fils, deſquels l'vn fut Roy de Metz & d'Auſtraſie & l'autre d'Orleans. Ceſte-cy, ſur ſes premieres annees fit empoiſonner Monſeigneur Frãçois le Dauphin frere du Roy

Henry ſon mari, & aiſné pour eſtre plus proche de la couronne, mena le feu Roy de Nauarre à la boucherie, d'autant que le gouuernement de ce Roiaume legitimement luy appartenoit: & pour n'entrer en preſomptions que ie pourroy' alleguer de la mort du Roy dernier mort, tient auiourdhuy tout ouuertemẽt Monſeigneur le Duc ſon fils & le Roy de Nauarre ſon gendre priſonniers, pour plus facilement occuper la Regence: & ne ſcay s'ils fuſſent point deſia morts de quelques trenchees, ſi le Prince de Condé qu'elle ne veut pas approcher ſi pres de la ſucceſſion, ne ſe fuſt ſauué de ſes mains.

Brunehault aimoit pour ſes plus priuez ſeruices vn Proclaide Romain ou Lombard, homme de baſſe condition & de nulle valeur, lequel elle honoroit des prĩcipaux eſtats du Roiaume deubs de tout droit à la nobleſſe, & enrichiſſoit des tailles & exactions qu'elle mettoit ſur le peuple, tellement que de petit coquin, elle le fit Duc d'vn Duché, qu'elle acheta à beaux deniers contens. Ceſte cy aime pour meſmes cauſes, vn Gondi Florentin, iſſu de race de Marrans,

rans, fils d'vn banquier, qui fit deux fois banqueroutte à Lyon, & d'vne premierement courtiſanne, & ſur ſa vieilleſſe maquerelle en la meſme ville de Lyon. On la veu ſuiure la mule d'vn threſorier, depuis clerc d'vn commiſſaire de viures au camp d'Amiens, peu apres maiſtre de la garderobe du Roy, & ores le voit-on, ſans auoir fait aucun bon ſeruice au Roiaume, Conte de Rhetz, & preſque ſeul Mareſchal de France.

Brunehault ne ſe gouuernoit que par ſon Proclaide, & ne le pouuoit faire aſſez grand à ſon gré: mais craignoit-elle touſiours, que les grans du Roiaume ne s'y oppoſaſſent, pourtant fait-elle depeſcher Ratmus & Egila grãs ſeigneurs, & attaque la guerre entre Theodoric Roy d'Orleans, qu'elle gouuernoit à ſa poſte, & Clothaire Roy de Paris, expres, dit noſtre hiſtoire, pour s'y deffaire des grans, & nommément de Berthonault Maire du Palais de Paris, vieux & ſage cheualier, qui fut tué en vne bataille qu'elle fit donner ſur la riuiere d'Eſtampes, dont apres ſa mort, elle fit ſon Proclaide Maire du Palais.

Ceſte-cy pour gouuerner tout auec

ſon Gondi, craignant que les grans de ce Roiaume ne s'oppoſaſſent à ceſt exceſſif auancement, qui n'eſt fondé que ſur la paſſion deſmeſuree d'vne femme, allume vne guerre ciuile en ce Royaume, met les freres & voiſins les vns contre les autres, & tant fait, qu'en peu de temps, elle ſe deffait du Roy de Nauarre premier Prince du ſang, maieur d'ans, d'Anne de Mommorenci Conneſtable, du duc de Guiſe grand maiſtre, tous Pairs de France, du Mareſchal de S. André & infinis autres ſeigneurs, qui par poiſon, & qui par guerre, tant que ce petit beliſtre demeure tout ſeul au pres d'elle à faire tout ce qui luy plaiſt.

Theodebert Roy de Metz, eſtoit au commencement le bon fils de Brunehault, le mieux aimé, auquel elle faiſoit meilleure part des threſors de feu ſon pere: mais en peu de temps il s'apperceut de ſes deſſeins & la chaſſa de ſon Roiaume, dont elle fut contrainte ſe retirer auec ſon Proclaide vers Theodoric Roy d'Orleans ſon autre arriere fils, duquel elle le fit Maire du Palais. Les Huguenots comme vous auez veu,

eſtoient

eſtoient au cõmencement les bons ſubiects du Roy, les fauoriſez de ceſte bonne dame, les mieux venus. Ils s'apperçoiuent de ſes fraudes, & ne veulent plus auoir à faire auec elle, dont elle ſe met à faire du tout la Catholique, & nous gouuerne par le conſeil de ſon Gondi, ainſi comme il luy plaiſt. Proclaide ne peut oublier ſon naturel, il charge le peuple de tailles & d'impoſts, & abbaiſſe les Princes & ſeigneurs du Roiaume de Theodoric en toutes ſortes, dont il acquiert la haine d'vn chacun. Gondi introduit tous les iours mille inuentions de fouler le peuple, met toutes les aides de France entre les mains des peagers & gabelliers d'Italie, partit ce Roiaume entre ſes ſemblables, & eſt en fin ſi preſomptueux par ſe voir ſupporté de ceſte femme qui hait les Princes du ſang à mort, qu'il leur veut commander à baguette & en faire ſes valets. Qu'en aduient-il? Les Princes & Seigneurs du Roiaume d'Orleans, qui contenoit preſque vn tiers de la France, commencent à s'en ennuyer & à penſer à eux.

Brunehault, pour diuertir leurs pen-

sees, les empeſcher ailleurs, & ſe depeſcher touſiours de quelqu'vn d'eux, par le conſeil de Proclaide, met la guerre entre ſes deux arriere fils, Theodebert & Theodoric, faiſant à croire au poure Theodoric (que lors elle gouuernoit) que Theodebert, qui auoit eſté ſon bon fils, eſtoit baſtard & fils d'vne concubine. Deſia commençoient les Princes & grans ſeigneurs de ce Roiaume à s'apperceuoir qu'on leur en vouloit, & craignoit fort noſtre bonne Royne qu'ils ne ſe reuniſſent enſemble, pour ruiner la grandeur que Gondi cerchoit en leur abaiſſement, & pourtant les falloit-il mettre en beſongne, à fin qu'ils n'euſſent loiſir d'y penſer. Donc, elle fait à croire à nous autres Catholiques (qui la croyons à noſtre grand dommage) que les Huguenots (qui parauant eſtoient ſes mieux aimez) ne ſont pas fideles ſuiets du Roy, qu'ils ſont rebelles, qu'il les faut chaſſer de la maiſon comme baſtars & illegitimes, tellement que par ceſte ſubtilité, la guerre ſe renouuelle, & nous tuons nos freres, parens & amis, & mourons nous-meſmes.

Apres

Apres beaucoup de ſang reſpandu à l'appetit de Brunehaut, les Seigneurs du Royaume d'Orleans, ou elle commandoit ſous le nom de Theodoric ſon fils retournent à leur premiere opinion, & conſeillent au Roy de traitter la Paix auec ſon frere, lui remonſtrant l'iniuſtice de la guerre, & l'intention pour laquelle proprement on la lui mettoit en teſte. Le Roy y eſt aſſez enclin: mais elle qui a tout pouuoir n'y veut entendre, & Proclaide ſe bande à l'encontre, comme eſtant la Paix & concorde des deux freres capitale ennemie de ſa grãdeur, que par leur ſeule diſcorde il pouuoit entretenir. En fin voyans iceux qu'vn ſi bon conſeil eſtoit retardé par lui ſeul, le vont tuer d'vn commun accord dedans ſa tẽte, & font tant par remonſtrãces enuers le Roy Theodoric qu'il s'accorde auec ſon frere. Les principaux Seigneurs de ce Roiaume ayans veu le peu de conte qu'on faiſoit de hazarder leurs vies, que on ſe moquoit d'eux quand ils eſtoyent morts és guerres ciuiles, que meſmes on les auoit voulu maſſacrer peſle-meſle auec les Huguenots, eſtoyent pour la pluſpart bien reſolus de s'employer à l'eſta-

bliſſement de la Paix publique, & ne rẽtrer iamais és guerres ciuiles par leſquelles on pretendoit auoir le bout d'eux: mais, ou qu'ils euſſent perdu vne partie de ceſte magnanimité Françoiſe, ou que par plus douce voye ils eſperaſſent remedier à telles malheurtez, ils n'entreprirẽt onc ſi auant que de tuer ce petit galand, encor qu'ils le cognuſſent eſtre principal conſeiller des guerres ciuiles, deſloyautez, trahiſons & maſſacres dont on vſoit pour les exterminer. Brunehaut femme d'eſprit inquieté, ſe veut venger à quelque prix que ce ſoit de la mort de ſon ami, & en pourſuit les principaux autheurs Vtile & Bolſus iuſques à la mort. Ceſte vengeance ſe pourroit aucunement ſupporter, d'autant qu'on auoit tué celuy qu'elle aimoit tant: mais non contẽte de cela, elle r'attache derechef la guerre entre ſes arriere fils, entre ces deux freres & leurs Royaumes de Mets & d'Orleans, & trouue moyen de remettre en la teſte de Theodoric Roy d'Orleans qu'elle poſſedoit ceſte vieille calomnie, que ſon frere Theodebert eſtoit baſtard & fils d'vne concubine. Voyez combien en ce poinct noſtre Catherine

therine eſt beaucoup pire. Elle a fait tuer & maſſacrer par milliers nos poures freres, ſous ombre du mariage de ſa fille propre. I'entens infinis gentils-hommes, Huguenots & pluſieurs autres de toutes qualitez, y a voulu peſle-meſle maſſacrer les principaux d'entre nous, Meſſieurs de Mommorenci, le Mareſchal de Coſſé & autres, a voulu ſous ce pretexte chaſſer meſſieurs de Guiſe de la Court, diſant qu'ils en eſtoyent autheurs. Nous auons tout enduré patiemmẽt, nous ne les troublons en rien, ni elle ni ſon Proclaide: ne demandons que de viure en repos. Et voila, parce que nous ne voulons plus tremper noſtre couſteau auec elle au ſang de nos freres, elle nous pourſuit à mort, autant cõme elle les a par ci deuãt pourſuyuis, nous dreſſe mille embuſcades, nous appointe mille aſſaſſins, & encor a-elle apres tant de meſchancetez, tant de credit à lendroit d'aucuns de nous, ie ne ſcay par quel malheureux deſtin, qu'elle nous a fait remetre en armes les vns cõtre les autres, ſous meſme pretexte que deuant, ſous ombre de religiõ, elle qui n'en a point & n'en euſt onc. Et quelle ſera la fin de tout ceci, ſi Dieu ne

nous rend bien toſt le cœur & l'entendement? Auant que le ieu ſe departe Theodoric Roy d'Orleãs chaſſe ſon frere Theodebert Roy de Mets hors du Roiaume, comme baſtard qu'elle lui dit qu'il eſt, taille preſque en pieces toute la nobleſſe de ſon parti, le renferme dedãs Colongne, n'en part point qu'il n'en ait la teſte, & en ramene les fils à Brunehaut qui les faict tuer. A peine a-il faict ceci qu'il s'en repent, & en ſent vn merueilleux remors en ſa conſcience. Aduient qu'il lui vient enuie d'eſpouſer la fille de ſon feu frere qui eſtoit demeuree vnique, & penſe que ce mariage lui ſoit licite d'autant qu'il le tenoit, dit l'hiſtoire, pour baſtard. Brunehaut qui s'eſtoit ſeruie de ce pretexte pour vn temps, pour les faire entretuer, & l'auoit parauant fourni de concubines pour lui faire laiſſer ſa premiere femme, entre en doute, qu'il ne prenne ceſte-ci en affectiõ, qui la chaſſe puis apres du gouuernement. Donc elle lui dit qu'il ne le pouuoit faire en ſaine conſcience, d'autant que c'eſtoit la fille de ſon frere. Ici apperçoit-il, mais trop tard, la meſchanceté de ceſte femme. Ah donc malheureuſe, dit-il, tu

m'as

m'as faict tuer mon frere, tu m'as faict exterminer ſa race, & me diſois parauãt qu'il ne m'eſtoit rien. Peu ſeruit à ce poure Prince d'en eſtre entré en colere. Elle peu de iours apres lui verſe du poiſon, dont il mourut. Ia auons-nous aſſez tué de nos freres à l'inſtigation de ceſte-ci, il n'en eſt tantoſt plus: nous les auons ſacrifié à Brunehaut par milliers, & tous les iours encor y en a-il d'entre nous qui lui en amenent pour les tuer. Ia deuons-nous tous cognoiſtre euidemment, que ce qu'elle nous dit qu'ils ſont baſtards, qu'ils ne ſont pas bons ſuiets de la Couronne, eſt faux & controuué expres pour nous faire entretuer. Ia meſmes commençons nous pour la pluſpart (graces à Dieu) à ſentir vn remors de conſcience des meurtres, cruautez & maſſacres que nous auons tolerez, & auſquels aucuns de nous ont preſté la main. Ia auſſi, puis que nous ne les pouuons reſſuſcirer, cõmençons-nous pour le moins à aimer & conſeruer ce peu qui en reſte. Mais que faict auſſi noſtre Brunehaut en ceſt endroit? La voyez-vous pas qui verſe le poiſon à ſon autre fils? La voyez-vous pas tirer le couſteau pour nous eſgorger? Qui

ſont les gentils-hommes Catholiques qu'elle fait mourir tous les iours? Qui ſont meſſieurs de Mommorenci, M. le Mareſchal de Coſſé,& autres Seigneurs Catholiques,qu'elle pourchaſſe à mort? ſinon les principaux d'entre nous qu'elle veut faire mourir pour nous exterminer tous par apres? Voyez-vous pas que autant lui eſt le legitime que le baſtard? le Catholique que le Huguenot? qu'elle n'en aime ne l'vn ne l'autre,qu'elle a fait ſemblant d'aimer l'vn tant qu'il ait eu tué ſon frere &puis le faict mourir apres? Et pourquoy? A celle fin qu'elle gouuerne ſeule à ſon appetit:ce qu'elle ne pourroit,d'autant que nous cognoiſſons tous ſa mauuaiſe intention. Or Brunehaut s'eſt desfaicte de ſes deux arriere fils, donnant à entendre à l'vn que ſon frere eſtoit baſtard. La nobleſſe des deux Royaumes eſt pour la pluſpart eſteinte: maintenant au lieu qu'elle ſe ſeruoit du pretexte de baſtardiſe pour les entreruiner, elle meſme veut gouuerner les Royaumes, comme tutrice des baſtards de Theodoric ſon fils, qu'elle a empoiſonné, & en veut forclorre Clothaire Roy de Paris proche heritier,auquel ces Royau-

Royaumes de droict appartiennent. Or ſcait-elle bien que les Seigneurs du pais s'efforceront de garder le droict à qui il appartient,qu'vn Garnier maiſtre du Palais n'endurera iamais que la Regence ſi illegitimement vſurpee luy en demeure. Donc elle faict ſemblant de l'employer aux affaires du Royaume, & cependant eſcrit à vn de ſes partizans nommé Albon, qu'il ait à le tuer. Dieu veut qu'Albon deſchire les lettres de Brunehaut apres les auoir leües,& que les pieces en ſont ramaſſees & apportees à Garnier qui ſe ſauue du mieux qu'il peut, & aide à Clothaire legitime heritier, à prendre la poſſeſſion des Royaumes qui luy appartiennent. Que faict noſtre Catherine? voyez comme-elle enſuit traict à traict ce patron & exemplaire de toute meſchanceté. Mais pluſtoſt voyez comme elle le ſurmonte en toutes ſes parties. Le Roy ſon fils eſt ſur le poinct de mourir. Le Roy de Pologne ne ſemble pouuoir venir ſi toſt,tant pour ſa maladie, que pour la longueur du chemin. Elle ne veut aucunement quitter le gouuernement, ains par quelque illegitime voye que ce ſoit le veut-elle auoir

en ſes mains. D'aſſembler les Eſtats pour y pouruoir, elle ſcait bien qu'ils ont trop mauuaiſe opinion d'elle, & que ſelon le droict ils donneroyent le gouuernemẽt à Monſeigneur le Duc comme plus proche du ſang, & le Lieutenant general du feu Roy. Donc l'ayant cauteleuſement diffamé & rendu odieux par ſes calomnies, elle le met priſonnier, & auec lui le Roy de Nauarre, & taſche d'attrapper pareillement le Prince de Condé. Et par ce qu'elle ſcait bien que les principaux Ófficiers de la Couronne ne peuuent approuuer en leur cœur ſes trop malheureuſes actions, & ſe doute qu'ils taſcheroyent de deliurer leurs Princes d'entre ſes mains, elle mãde aux ſieurs de loyeuſe, Maugeron & Fourquenaux, qu'ils ayent à ſe ſaiſir de M. le Mareſchal de Dãuille, mort ou vif, pendant qu'elle l'employe à la pacification de ſon gouuernement. Sur le poinct qu'ils le doiuẽt faire, ſe ſaiſit de Meſſieurs de Mommorẽci & de Coſſé: & pour les rendre odieux, donne à entendre qu'ils ont cõſpiré. Dieu a voulu que l'entrepriſe faicte contre le Mareſchal de Damuille a eſté deſcouuerte aſſez à tẽps, & ne permettra point (s'il luy

luy plaiſt qu'elle execute ſa meſchante volõté ſur les autres. Mais quelle eſt auſſi la fin de Brunehaut apres tant de cruautez, de trahiſons, de parricides, d'impietez? Clothaire en d'eſpit d'elle vient à la Courõne, tous les Eſtats (par maniere de dire) le portent ſur leurs eſpaules iuſques au throſne. Le proces de Brunehaut ſe faict publiquement en l'aſſemblee des Eſtats: & finalement par le commun conſentemẽt de tous, chacun prononçant tout hautement la ſentẽce que de long temps luy donnoit en ſon cœur. Elle eſt traiſnee à la queüe d'vn cheual, tant qu'elle en finit ſa meſchãte vie, deſchiree par pieces. Ie fay iuge maintenãt vn chacun, quelle ſentence merite ceſte-ci, qui a faict en vn ſeul iour plus maſſacrer de perſonnes, femmes & enfans, que Brunehaut ne fit mourir d'hommes en toutes ſes guerres. Ie m'aſſeure qu'il n'y a celui qui en ſon cœur ne la luy donne plus rigoureuſe, encor que celle là. Mais ie proteſte que ie ne requier point de vengeance d'autre que de Dieu à qui ſeul elle appartient, qui la ſcaura bien chaſtier en ſon temps des maux qu'elle a faict & au public, & à chacun de nous:

Seulement deſire-ie que Clothaire ſoit receu en ſon droict, que noſtre Roy legitime regne, que nos Princes & Seigneurs ſoyent deliurez de ſes ſanglantes mains, que celuy à qui le gouuernement appartient y ſoit eſtabli pour remedier aux maux qu'elle a faicts, & preuenir ceux qu'elle auroit à faire.

Concluſiõ

A ſi ſaincte & louable entrepriſe, le ſang Royal duquel vous eſtes iſſus vous cõuie, Meſſeigneurs les Princes du ſang. N'endurez donc plus longuemẽt que la vie de ces poures Princes ſoit à la diſcretiõ de celle qui ſe baigne en voſtre ſang. N'acquerez ce deshonneur que les eſtrãgers qui de rien ne leur appartiennent ſe monſtrẽt plus affectionnez à leur deliurãce que vous-meſmes. A cela meſme voſtre deuoir & honneur vous appelle, Seigneurs & gentils-hommes François. Ce n'eſt pas pour neant que vous portez les armes: c'eſt pour le ſalut de vos Princes, de voſtre patrie, & de vous-meſmes. Ne endurez donc pas que vos Princes ſoyẽt eſclaues, que les principaux Officiers de ceſte Couronne, pour l'affection ſeulement qu'on ſcait qu'ils portent à ſa conſeruation, ſoyent en danger de leur vie,

que

que vous-meſmes ſoyez tous les iours expoſez à la mort, pour ſatisfaire à l'appetit de vengeance d'vne femme, que ſe veut venger de vous, & par vous tout en ſemble. Recognoiſſons quelque differẽt de religion qu'il y ait entre nous, que ce neantmoins nous ſommes tous Frãçois, enfãs legitimes d'vne meſme patrie, nais en vn meſme Roiaume, ſuiets d'vn meſme Roy, & que Brunehault ne nous mette plus en la teſte pour nous entretuer, que nos freres ſont baſtars, illegitimes & autres que vrais François: en fin comme vous voyez, feroit-elle mourir l'vn & l'autre. Marchõs donc tous d'vn cœur & d'vn pas, tous di-ie de tous eſtats & qualitez, gentils-hõmes, bourgeois, payſans, & la contraignõs de nous rẽdre nos Princes & ſeigneurs en liberté. A vous meſſieurs de Paris, eſt preſentee l'occaſion d'acquerir ceſt honneur. N'endurez dõc qu'autre vous y preuiẽne. Voſtre ville eſt la capitale de ce Roiaume, le ſiege de nos Roys & Princes: permettrez vous dõc qu'ils ſoyent priſonniers dedãs vos murailles? Que ceux, qui de ſi lõg temps vous gardẽt voſtre liberté ſoyent tenus en captiuité, en lieu où vous ayez puiſſan

ce de les deliurer? Que Brunehault ait retraitte chez vous, & que Clothaire y ſoit priſonnier? Ie ſcay que vous n'en ferez rien. Dieu par ſa prouidence ſinguliere, a voulu qu'elle les ait menez en vne franchiſe, les penſant mener en vne priſon: car vous vous reſouuiẽdrez (ſcay-ie bien) de voſtre ancienne valeur, vous prendrez vos armes, vous irez droit à la priſon, où on les tient, vous les arracherez d'entre les mains de ceſte maudite Brunehault, & n'y aura cloſture, murailles, treillis ne garde, q empeſche ne retarde ceſte entrepriſe digne de vrais François & anciens citoyens de Paris. Ainſi ces poures Princes recognoiſtront la vie de vous, vous obligerez ce Roiaume à perpetuité enuers voſtre ville, toute la Chreſtienté louera l'affection ſinguliere que vous portez au ſang de vos Roys, & la poſterité celebrera à iamais vn acte ſi inſigne, ſi louable & ſi ſainct, digne par deſſus tous autres de perpetuelle memoire.

FIN.

END OF FILM

PLEASE REWIND